

méthode partout où les pentes sont très raides ». Quant aux essais de coupes par bandes alternées, Boppe juge les résultats aléatoires. De fait il préfère de loin l'exploitation par coupes progressives (coupes d'ensemencement, secondaires, définitives) voire « *le traitement jardinatoire* ». Cette préférence est nettement exprimée quand Boppe évoque et loue ses prédécesseurs, Lorentz et Parade, pour avoir « *enseigné à régénérer les forêts, comme le fait la nature, c'est-à-dire avec les grandes espèces spontanées, en mélange avec toutes les ressources que présente la flore ligneuse locale. Grâce à ce dogme, ils ont su détourner de nos massifs, les invasions d'insectes, les accidents climatiques, les spéculations à courte vue qui dévastent, par intervalle, les forêts créées de main d'homme* ». **Concernant la taille des coupes, Boppe soupèse de façon pragmatique les avantages et inconvénients. Alors que les grandes coupes exposent les semenciers et les semis aux aléas climatiques, les coupes de petite taille ne permettent pas aux adjudicataires de rentrer dans leurs frais d'exploitation**⁸¹. En conséquence, il propose « *de donner aux coupes une contenance moyenne comprise entre cinq et huit hectares* ». Il réserve toutefois ce seuil aux stations les plus pauvres et ne voit pas d'objection à l'augmenter en zone de plaine ou de sols fertiles et aux peuplements non équiens. Enfin, concernant les conditions d'exploitation, Boppe déplore déjà la qualité des travaux et en particulier du débardage⁸². Il édicte aussi quelques règles⁸³ : effectuer des coupes aux formes les plus régulières, ne pas débarder dans une parcelle déjà ensemencée, orienter le sens de coupes en fonction du régime des vents et enfin abattre les arbres en hiver.

La Première Guerre mondiale clôt pour un temps les débats initiés avant-guerre. La question de l'assimilation des coupes rases à un défrichement indirect ressurgit cependant régulièrement dans l'entre-deux-guerres^{84,85}, ainsi que la question des droits de succession dont les montants jugés trop élevés sont réglés par des coupes rases faisant du fisc « *le mauvais génie des forêts* »⁸⁶. Cette difficulté

formé n'aura aucune ressemblance avec celui qui l'a précédé. Même dans les circonstances les plus favorables, c'est-à-dire quand, au moment de son passage, le sol est garni de semis préexistants des essences à cultiver, la coupe rase n'est pas mieux justifiée : 1°) Parce qu'elle entraîne le développement de l'espèce unique dont le semis existe au moment où on vient découvrir le sol et donne ainsi naissance à des peuplements purs (généralement d'essences d'ombre) ; 2°) Parce que les semis préexistants disparaissent en grand nombre sous l'influence d'une trop brusque exposition aux agents atmosphériques (insolation, sécheresse, gelées) ; 3°) Enfin, parce que l'exploitation et l'enlèvement d'un matériel considérable sur des surfaces restreintes, fatigue le semis au point de compromettre son existence ». (Boppe, 1899, p. 171)

⁸¹ « *Dans les surfaces mises à nu, soit complètement, soit partiellement, l'accès du vent et de la lumière amène la sécheresse, et il n'est pas rare, surtout dans les futaies régulières, de voir périr sur pied un très grand nombre des arbres réservés. Cette même influence se fait sentir dans une zone assez profonde, principalement sur les portions du périmètre exposées au sud et à l'ouest. De telles dégradations seront nécessairement d'autant plus sensibles que les coupes seront elles-mêmes plus étendues. D'autre part, si les coupes sont trop petites, on multiplie inutilement les frais d'adjudication, d'exploitation et de surveillance, en même temps qu'on augmente la proportion des dommages directs causés aux peuplements contigus par l'abatage et l'enlèvement des produits. Pour tenir compte de ces faits, il est bon de donner aux coupes une contenance moyenne comprise entre cinq et huit hectares* ». (Boppe, 1899, p. 283)

⁸² « *La question du débardage des bois hors des coupes laisse encore beaucoup à désirer en France, et il y aurait, de ce côté, de nombreuses améliorations à introduire dans l'outillage des marchands de bois* » (op. cit.)

⁸³ « : 1ère Règle. — *Dans une même série d'exploitation, les coupes doivent être assises de manière qu'elles se succèdent de proche en proche et qu'elles aient la forme la plus régulière possible (...)* ; 2e Règle. — *Les coupes doivent être disposées de manière que les bois d'une coupe en exploitation ne soient pas dans le cas d'être transportés à travers d'autres coupes récemment exploitées (...)* ; 3e Règle. — *Dans toute la forêt ou série d'exploitation, les coupes devront être assises de manière à toujours marcher à l'encontre des vents les plus dangereux régnant dans la contrée, généralement, en France, en allant du Nord-Est au Sud-Est* » (op. cit.)

⁸⁴ Journal Officiel de la République française du 26 janvier 1926 : <https://www.retronews.fr/journal/journal-officiel-de-la-republique-francaise-annexes/26-janvier-1921/3498/5234146/2151?from=%2Fsearch%23allTerms%3D%25C3%25A9toc%26sort%3Dscore%26publishedBounds%3Dfrom%26indexedBounds%3Dfrom%26page%3D1%26searchIn%3Dall%26total%3D4453&index=6>

⁸⁵ Journal le Figaro du 13 mars 1930 : <https://www.retronews.fr/journal/le-figaro-1854-/13-mars-1930/104/571969/5?from=%2Fsearch%23allTerms%3D%2522coupe%2520rase%2522%2520%26sort%3Dscore%26publishe%26indexedBounds%3Dfrom%26page%3D11%26searchIn%3Dall%26total%3D433&index=240>

⁸⁶ Journal la Croix du 25 septembre 1938 : <https://www.retronews.fr/journal/la-croix/25-septembre-1938/106/674775/5?from=%2Fsearch%23allTerms%3D%2522coupe%2520rase%2522%2520%26sort%3Ddate>

à envisager une limitation de la taille des coupes rases se heurte aussi au pouvoir de l'administration forestière, véritable « État forestier » qui se renforce, s'institutionnalise et s'autonomise (Buttoud, 1983 ; Kalaora et Savoye, 1986 ; Schut et Delalandre, 2016). Caractérisée par son corporatisme, l'Administration des Eaux et Forêts forestière fonde sa légitimité sur sa compétence technique. Dans les articles publiés par les forestiers, les coupes rases réalisées par les paysans, les héritiers désargentés ou les communes imprévoyantes semblent injustifiées, alors que les coupes planifiées par l'administration paraissent toujours réfléchies et motivées sur le plan technique et économique « *travail dans les règles* », « *programme de rajeunissement et pas de déboisement* », « *parfaite connaissance de la forêt jusqu'au moindre arbre* ». Détenant le monopole du savoir, l'Administration balaie donc régulièrement les récriminations relatives aux coupes rases quand elle ne les nie pas, les détracteurs de cette pratique étant forcément « *ignorants* » ou « *mal informés* ».

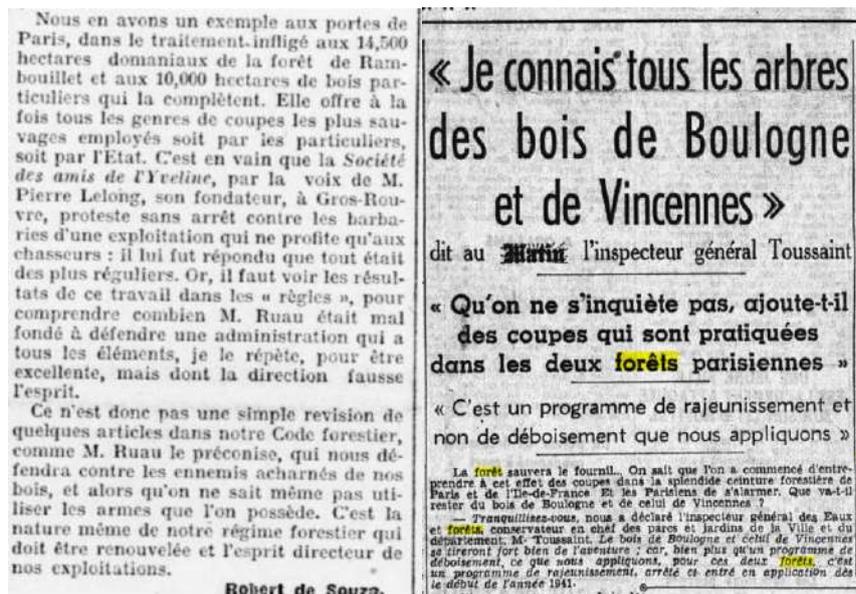


Figure 3.2-3 : Extraits du Journal l'Eclair du 16 février 1908⁸⁷ et du Journal le Matin, 16 mai 1944 à des interrogations citoyennes sur les coupes rases⁸⁸

2.3.4 Modernisation de la sylviculture et coupe au bull (1945-1975)

La disponibilité des sources bibliographiques sur cette période s'est avérée plus limitée que prévu. Les archives du site retronews s'arrête à 1950 et le site Europresse possède peu de documents numérisés avant les années 2000. Les principales sources sur cette période sont donc les articles en ligne de la Revue forestière française (RFF, 1949-2019), quelques monographies régionales universitaires, des guides techniques du Cemagref ainsi que les premiers ouvrages traitant spécifiquement des questions environnementales en forêt.

L'événement marquant de cette période d'Après-guerre est la création du Fonds forestier national en 1947 dont l'objectif est de répondre à la demande de bois pour la papeterie et la reconstruction. Outre le boisement de 400 000 ha de terrains nus ou agricoles dans des zones identifiées comme

desc%26publishedBounds%3Dfrom%26indexedBounds%3Dfrom%26page%3D2%26searchIn%3Dall%26total%3D433&index=29

⁸⁷ du Journal l'Eclair du 16 février 1908 : <https://www.retronews.fr/journal/l-eclair/16-fevrier-1908/2539/3253209/1?from=%2Fsearch%23allTerms%3D%2522coupe%2520rase%2522%2520%26sort%3Dscore%26publis>

hedBounds%3Dfrom%26indexedBounds%3Dfrom%26page%3D3%26searchIn%3Dall%26total%3D433&index=71

⁸⁸ Journal le Matin du 16 mai 1944 : <https://www.retronews.fr/journal/le-matin/16-mai-1944/66/1993931/1?from=%2Fsearch%23allTerms%3Dfor%25C3%25AAat%2520protestation%26sort%3Dscore%26publishe>

dBounds%3Dfrom%26indexedBounds%3Dfrom%26page%3D1%26searchIn%3Dall%26total%3D396043&index=3

prioritaires (Centre-Bretagne, Morvan, Limousin, Margeride, Cévennes, etc.), le FFN vise aussi **l'enrésinement de 800 000 ha de taillis et la reconstitution de 700 000 ha de peuplements détruits ou en mauvais état sanitaire** (Dodane, 2009). Ces deux dernières opérations passent dans la plupart des cas par la coupe rase des peuplements existants. De nombreux articles de la Revue forestière française (RFF) rendent compte des dispositifs techniques mis en œuvre notamment par les ingénieurs de la station de recherche forestière de Nancy pour mener à bien cette politique de transformation, standardisation et modernisation de la gestion forestière. Comme en agriculture, certaines de ces innovations – chimie de synthèse, chenille mécanique – sont issues des technologies militaires. Anecdote au départ, ce type de technologies s'impose peu à peu. L'inspecteur des Eaux et Forêts Demorlaine (1920) loue l'usage des chars pour préparer la régénération naturelle des hêtres en forêt de Compiègne et la vidange des bois⁸⁹. Ces technologies, dont l'efficacité et la brutalité étaient considérées comme des qualités dans le domaine militaire, sont désormais appliquées au domaine civil, et témoignent d'un rapport de plus en plus désinhibé des tenants de la technologie et du progrès vis-à-vis de la technique (Bonneuil et Fressoz, 2013). Le XX^e siècle voit ainsi s'accélérer le transfert de technologies militaires qui, une fois la paix revenue, sont reconverties dans la société civile. Elles s'y installent durablement à l'image des chenilles conçues pour les tanks et qui équipent peu à peu les engins civils, dont les tracteurs forestiers.



FIG. 1.
Tracteur demi-porteur
à chenilles souples « Motormull ». »

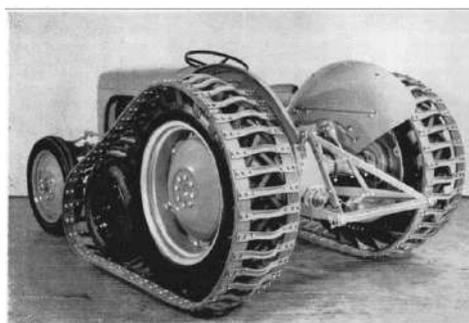


FIG. 4.
Tracteur Ferguson équipé en semi-chenilles.
Type « Bombardier ».



Figure 3.2-4 : Exemples d'engins motorisés proposés par de Mégille (1956), Venet (1969) et Guiraud (1969)

Ce transfert technologique accompagne très clairement les travaux sylvicoles réalisés à partir de 1945. Dans un numéro spécial de la RFF de 1957 sur les produits débroussaillants, les phytocides de type 2,4-D et 2,4,5-T⁹⁰ sont ainsi présentés comme une « *arme chimique au service du forestier* » (Arbonnier, 1957, p. 439). Des expérimentations sont menées dans la Nièvre afin de dévitaliser des taillis de charme

⁸⁹ « Le char d'assaut a donc rendu là un sérieux service. Il a produit l'effet bien connu, au profit de l'ensemencement naturel, des raies creusées par les charrois, dans les coupes en exploitations. Mais il a fait mieux. Au lieu de pratiquer une ornière large, dont le fond est tassé par le fer de la roue, il crée un véritable sillon ameubli, grâce aux dentelures de sa chenille. Il fait donc l'office d'une charrue forestière parfaite. Il pratique rapidement un travail de « crochetage » sur un sol endurci et tassé. ». Demorlaine, 1920, p. 236

⁹⁰ Mise au point pendant la seconde guerre mondiale, cette molécule est un constituant de base de l'agent orange utilisé pendant la guerre du Vietnam pour défolier les forêts.

et de tremble et de les remplacer par des résineux (Normand, 1957). Techniquement, ces dévitalisations sont qualifiées de succès, même si « *des intoxications plus ou moins graves ont été constatées avec des malaises qui ont duré plus ou moins longtemps : battements de cœur, jambes molles, manque d'appétit, fièvre, sécrétion lacrymale avec sensation de brûlure* » (*id.*, p. 454). Mais ces effets sur la santé des travailleurs sont balayés d'un revers de la main, les fabricants du produit déclarant qu'« *ils n'avaient jamais eu l'occasion, paraît-il, de constater de tels inconvénients dans le personnel de l'usine productrice* » (*id.*). Ce type d'argutie permet de dédouaner les éventuels effets négatifs des innovations technologiques et d'en imputer la faute et la responsabilité à « *un manque de précautions et de négligences* » des applicateurs et non pas au produit lui-même.

Côté mécanisation, l'heure est également à l'optimisme même si les progrès semblent lents. **Alors que « la coupe à blanc étoc de plantations est particulièrement facile à mécaniser » (Venet, 1956), la mécanisation de la récolte dans les peuplements feuillus hétérogènes s'avère laborieuse** vu le poids des outils (scies, tronçonneuse), leur coût et le manque de formation des bûcherons. Louis Badré (1956) souligne aussi les tensions inhérentes à la mécanisation de la sylviculture : si la « *machine allège le travail de l'homme* », la mécanisation suppose la concentration des exploitations et des surfaces à couper⁹¹. Il insiste aussi sur le fait que **l'outil doit s'adapter à la forêt et non l'inverse** comme s'il pressentait déjà une forme de subordination de la gestion forestière à la mécanisation des opérations sylvicoles⁹². À cet égard, les propos de Venet, le responsable de la section « Technologie » de la station de recherches forestières de Nancy, semble confirmer ses craintes. Venet (1956, p. 396) estime en effet que « *cette mécanisation est fatale. Elle répond à la nécessité de diminuer les efforts physiques des hommes et d'améliorer leur condition. En outre, la mécanisation est contagieuse. De l'usine, elle a gagné la ferme, puis la forêt. Le tracteur a entraîné dans son sillage la scie mécanique d'abatage et de façonnage. (...). L'homme cherche à étendre toujours la mécanisation pour diminuer sa peine et augmenter son salaire. Tout ceci est parfaitement juste. Il ne faut pas se borner à nier les avantages de la mécanisation ou à contester sa rentabilité. Il serait inadmissible de s'opposer à ses progrès en forêt* ». Le caractère inéluctable de la mécanisation justifie ainsi de manière quasi tautologique l'arrachage des taillis, leur transformation résineuse et le raccourcissement des rotations, tout cela avec la caution morale d'une amélioration des conditions de travail des bûcherons⁹³. Vingt ans après la création du FFN, un numéro de spécial de 1969 témoigne des évolutions techniques réalisées au cours de cette phase de modernisation sylvicole : amélioration génétique (essentiellement des résineux, peupliers et eucalyptus), mécanisation de l'exploitation et des reboisements, fertilisation et amendements, utilisation de phytocides, etc. Mais ces forestiers qui se voient à l'avant-garde du progrès technique sont aussi conscients que cette course à l'optimisation des opérations sylvicoles est coûteuse sur le plan économique. Si les progrès de la mécanisation sont considérables au point de faire basculer les modes d'exploitation du tout manuel vers le tout mécanisé⁹⁴ en à peine vingt ans, l'usage d'engins de

⁹¹ « *Nous assistons donc à une double évolution en sens contraire : évolution de la sylviculture théorique vers la recherche du meilleur rendement en favorisant la santé et l'équilibre des peuplements, ce qui entraîne fréquemment la dispersion des exploitations et la récolte de volumes assez faibles au milieu de massifs inquiétants. Modernisation des procédés d'abatage, de débardage et de transport qui, pour être utilisés au mieux, exigent une forte concentration des coupes* » (Badré, 1956, p. 446)

⁹² « *Le Constructeur de scies à moteur, de tracteurs, de câbles ou de tous les engins mécaniques modernes, n'oubliera jamais que ce n'est pas à la forêt à s'adapter à ses inventions, mais l'inverse. Les servitudes de la nature primeront toujours celles de la mécanique* » *op. cit.*

⁹³ « *L'enrésinement des taillis favorisera à échéance plus ou moins lointaine la mécanisation. La conversion des taillis et des taillis-sous-futaie en futaie régulière, offrant aux bûcherons des produits bien calibrés et des tiges nettement séparées les unes des autres, non groupées en cépées, facilite également le travail à la machine. Le raccourcissement des révolutions dans les forêts où l'on ne recherche pas certaines qualités exceptionnelles liées à l'âge et à la grosseur, faciliterait également l'abatage et le tronçonnage mécaniques* » (Vernet, 1956, p. 394).

⁹⁴ « *En vingt ans, l'exploitation forestière en France est passée du stade des outils manuels, et traditionnels, à celui des outils portatifs à moteur et les derniers attelages ont cédé la place aux tracteurs. Mais ce stade est maintenant largement dépassé.*

plus en plus grands, sophistiqués et coûteux requiert aussi des surfaces toujours plus élevées pour rentabiliser les opérations sylvicoles. Venet (1969) évoque des coupes sélectives de 50 ha et envisage de recourir de façon quasi systématique à la coupe rase, toujours pour des raisons de rentabilité⁹⁵, ce qui permettrait, dans le même temps, d'ouvrir la voie à « *une sylviculture en ligne* » sur des unités de gestion d'au moins 20 ha (id, p. 482). À la question de savoir si la machine doit s'adapter au peuplement ou le peuplement à la machine, la réponse est claire pour Brunet, sous-directeur du Centre technique du bois (1969, p. 658) : « *Il semble bien que, dans cette affaire, il y ait un juge de paix, qui n'est ni le sylviculteur, ni l'exploitant, mais l'économiste (...). La production de bois, comme celle d'autres matériaux, doit être réalisée au moindre prix* ». Il préconise donc « *la diminution du nombre de coupes successives sur un même fonds pour récolter un peuplement donné ; l'augmentation du volume de la coupe unitaire, et du volume abattu à l'hectare à chaque coupe ; la plantation en lignes, ou l'ouverture de voies de passage parallèles assez rapprochées pour les machines ou les câbles légers* ». Selon la même logique, il disqualifie la futaie jardinée et se réjouit de pouvoir transformer les taillis en plantations modernes par « *la magie de la coupe rase* »⁹⁶. La modernisation des modes de production nécessite donc de penser toutes les étapes de la « sylviculture moderne » de manière systémique, interdépendante, voire quasi fordiste : les industriels réclamant des produits standards, il convient d'abord d'éliminer mécaniquement ou chimiquement les peuplements diversifiés et hétérogènes de feuillus puis de les remplacer par des peuplements résineux monospécifiques, mécanisables, génétiquement améliorés et fournissant des produits standardisés attendus par les industriels. Ces différentes étapes nécessitant des investissements matériels importants, la taille moyenne des unités de gestion et des chantiers forestiers doit être augmentée afin d'être rentables. Si les promoteurs de ces méthodes sont convaincus des bienfaits de la modernisation des modes de production, ils en soulignent parfois les **limites telles que la disparition probable des feuillus dans les plantations résineuses⁹⁷, les risques de tassement et d'orniérage des sols⁹⁸, la disparition des insectes saproxyliques⁹⁹, et la non-sélectivité des insecticides** qui éradiquent aussi bien les ravageurs

Dans certains pays, où la faible densité des peuplements, leur grande homogénéité, et les conditions de terrain, relativement faciles, permettent une mécanisation très poussée, l'exploitation forestière se fait de plus en plus à l'aide de machines automotrices, réalisant des opérations simples ou combinées » (Venet, 1969, p. 479)

⁹⁵ « *Ces machines et surtout l'installation d'un chantier de façonnage semi-fixe, sur bord de route, nécessitent des volumes de bois importants. (...) On parle de surfaces d'au moins 50 hectares pour que l'utilisation de machines intégrées, en coupe sélective, soit envisageable. On va même jusqu'à considérer que la seule méthode d'exploitation qui soit économiquement intéressante est la coupe rase. Certains pays, qui avaient réalisé d'importants reboisements à trop forte densité, préfèrent les raser et les recommencer (à densité plus faible) plutôt que d'y faire des éclaircies. D'autres envisagent de supprimer systématiquement les coupes d'amélioration dans les peuplements en croissance, la gamme des diamètres recherchés par l'industrie étant obtenu en rasant les peuplements à un âge plus ou moins avancé* » (Venet, 1969, p. 481 sq.)

⁹⁶ « *L'exploitation « en recherche » étant la pire solution, le concept classique de jardinage et le régime du taillis sous futaie sont maintenant inadaptés. Paradoxalement, le taillis simple — si décrié — tend à devenir en France un des lieux d'élection où peuvent se développer des processus de récolte véritablement modernes. Magie de la coupe rase !* »

⁹⁷ « *Certes, il est tentant de détruire radicalement une essence gênante à un moment donné de la vie d'un peuplement ; mais cette essence ne sera-t-elle pas précieuse à d'autres moments ? Une chênaie sans sous-étage de charme — ou de hêtre — amorce le cycle de dégradation du sol. De même une futaie artificielle de résineux sera heureusement équilibrée par un sous-étage feuillu. Ne détruisons donc les feuillus qu'à bon escient et, surtout, ne les rayons pas de la carte phytosociologique. Montrons une fois encore que la France est le pays de la mesure* » (Arbonnier, 1957, p. 442).

⁹⁸ « *Il est généralement désastreux de faire des demi-tours sur les coupes, car, avec un chenillard, cela arrache littéralement une grande partie du sol et, avec un tracteur à roues, les manœuvres font des ornières de tous côtés qui ne sont guère plus souhaitables, et le demi-tour demande un temps considérable* » (De Mégille, 1956, p. 429)

⁹⁹ « *Entendons-nous bien et précisons nettement qu'il n'est nullement dans nos intentions de préconiser (à l'instar de quelques naturalistes ou artistes aux opinions peut-être trop spécialisées (1)) un culte généralisé ou exagéré des arbres morts et mourants, au détriment d'un aménagement économique, d'une exploitation normale ou de l'équilibre rationnel des âges et des diamètres. Mais, si Ton veut bien envisager ces problèmes biologiques avec impartialité, on s'apercevra que des précautions très minimes et quelques petites dérogations à l'hygiène de la forêt peuvent suffire pour les résoudre d'une façon satisfaisante dans la plupart des cas (...). Il suffira que dans chaque forêt remarquable quelques vieux chênes aux grosses branches mortes, quelques hêtres creux et dépérissants, quelques bouquets de vieux arbres soient de loin en loin mis à l'abri de la hache du bûcheron à des emplacements convenablement choisis — que parfois quelques ares tout au plus soient mis*

que les auxiliaires¹⁰⁰. Concernant ces deux derniers aspects, les critiques sont euphémisées, leurs auteurs s'excusant presque de mentionner les effets parfois dommageables de certains traitements sylvicoles sur certaines « *biocénoses* ». P. Guinier (1950, p. 716), forestier mais aussi naturaliste, soulignait déjà cette susceptibilité des forestiers face à la critique et appelait à une coexistence pacifique avec les naturalistes¹⁰¹. Pourtant, les relations vont très rapidement se tendre et déboucher sur des conflits ouverts.

2.3.5 Coupes rases et enrésinement, vers une écologisation des conflits (1965-1985)

Une troisième vague de contestation et de mobilisation voit en effet le jour à la fin des années 1960. Celle-ci s'avérera puissante et structurante pour les décennies à venir. Un premier cas très documenté (Moriniaux, 1997) est celui de quatre forêts domaniales du Perche (Andaine, Écouves, Bellême et Réno-Valdieu). Celles-ci se retrouvent en effet au centre d'une polémique opposant l'ONF au comité de sauvegarde de la forêt de Réno-Valdieu entre 1968 et 1975. **Plus d'un siècle après la mobilisation des peintres de Barbizon à Fontainebleau, les ressorts stratégiques du conflit sont quasiment identiques.** Le principal entrepreneur de cause, Roger Fischer, possède un capital social et culturel non négligeable. Professeur agrégé de géographie dans un grand lycée parisien, il est aussi secrétaire général d'une association nationale de sauvegarde de l'architecture paysanne et de défense du cadre de vie rural (Maison paysannes de France). Possédant une résidence secondaire dans le Perche, il fédère les quatre comités de sauvegarde au sein du Mouvement écologique percheron (MEP). Cette stratégie permet d'élargir la contestation à un ensemble géographique plus vaste que celui des quatre forêts prises isolément et de faire ainsi monter la contestation en généralité. Il interpelle également les élus et les médias locaux afin de faire connaître les revendications du MEP qui sont à la fois d'ordre paysager, mais aussi et pour la première fois d'ordre écologique : **les coupes rases sont accusées de porter atteinte à la beauté du site, mais aussi de modifier le microclimat, le régime des eaux, de déranger la faune locale, etc.** La contestation prend un tour plus politique au fur et à mesure que s'approchent les élections présidentielles de 1974. Partisans du candidat écologiste René Dumont, les détracteurs élargissent leurs griefs et repositionnent la question des coupes rases et de la transformation résineuse dans un débat plus large sur les dérives de l'économie capitaliste. Ils insistent sur le fait qu'en devenant en 1965 un établissement à vocation industrielle et commerciale, l'ONF ne considérerait désormais la forêt que comme une « *usine à bois* », et que l'argent issu de la récolte des bois ne profiterait pas à « *notre vieux pays percheron* ». Cette critique qui donne l'image d'une administration forestière travaillant d'abord à son profit n'est pas nouvelle. Au XIX^e, elle était accusée de remplir les caisses du ministère des Finances dont elle dépendait, puis celle du ministère de l'Agriculture. Avec la réforme de 1965, elle est accusée cette fois-ci de le faire pour elle-même alors que le fait de pouvoir garder le

hors aménagement; — que quelques troncs renversés de sapin, d'épicéa, de bouleau ou d'érable puissent continuer à pourrir sur place tous les 5 ou 6 ha., pour que -quantité de microbiocénoses précieuses se conservent au moins à l'état endémique et que le but proposé ' soit donc atteint ». (Hervé, 1955, p.425)

¹⁰⁰ « *Les insecticides de contact actuellement connus présentent cependant quelques inconvénients. L'essentiel de ces inconvénients est leur polyvalence, inégale d'ailleurs suivant les espèces d'insectes et la nature du produit. Y vient s'ajouter une certaine rémanence qui présente ou des avantages ou des dangers, suivant les cas (...). La mise en balance des réussites qui leur sont dues et des dangers qu'ils présentent montre nettement qu'à leur emploi, souvent nécessaire, des limites doivent être étudiées (...). Si l'emploi des insecticides n'est pas à rejeter, il y a lieu de lui préférer toutes les fois qu'il est possible, d'autres procédés moins dangereux, et souvent plus économiques.* (Joly, 1955, p. 433 sqq.).

¹⁰¹ « *Peut-être aussi le forestier, qui, comme le charbonnier, aime à être maître chez lui, se formalisera-t-il quelque peu de l'immixtion de ces « conseillers officiels » dont parlait un de ses déjà lointains prédécesseurs. Une forêt domaniale doit avoir, dans l'intérêt du pays, le maximum de productivité mais aussi, le cas échéant, le plus haut degré de beauté et d'intérêt scientifique. Le gestionnaire de cette forêt, technicien de la sylviculture, ne doit-il pas prendre conseil de spécialistes de l'esthétique ou de la biologie ? Entre forestiers et protecteurs de la nature, il y a trop souvent incompréhension et antagonisme. L'entente est possible et fructueuse : l'exemple de Fontainebleau en est la preuve »* (Guinier, 1950, p. 716)

produit des ventes lui permet surtout de ne plus dépendre pour ses recettes du seul bon vouloir des ministères. Les adhérents du MEP remettent aussi en cause le monopole décisionnel de l'ONF et demandent un accès plus facile aux documents d'aménagement. **Le cadrage du problème emprunte donc à la fois au registre paysager, écologique, régionaliste, anti-capitaliste et démocratique.** Ce dernier argument s'appuie en particulier sur l'absence de réponse de l'ONF que les responsables du MEP considèrent comme du mépris « *dans lequel les Messieurs, nommés chez nous pour « gérer » notre forêt, nous tiennent* » (*id.*, p. 233). Cette attitude – que les membres du MEP jugent condescendante – se voit aussi à travers les propos d'un technicien local qui, s'exprimant lui aussi dans la presse locale, qualifie Roger Fischer de « *profane de la forêt qui n'y connaît rien* » et lui conseille la lecture d'un ouvrage de technique forestière (*id.*, p. 231). De fait, l'esprit de corps et le réflexe de protection de l'institution contribuent à cette indifférence et au refus d'entendre ces critiques. Mais dans cette lutte pour la légitimité des savoirs, deux techniciens de l'ONF apportent leur soutien aux protestataires, cautionnant ainsi l'analyse du MEP. Malgré une tribune du directeur général de l'ONF, Christian Delaballe, et du chef de centre d'Alençon dans la presse locale, la mobilisation ne faiblit pas. Elle contraint finalement l'ONF à réviser le plan d'aménagement, à diminuer de 20 % les surfaces en coupe de régénération et à abandonner les enrésinements de taillis médiocres.

La mobilisation de Réno-Valdieu dans l'Orne s'inscrit dans un mouvement plus large de contestation de l'orientation productiviste impulsée par le FFN portée à la fois par des habitants des lieux et relayée par une frange urbaine parfois propriétaire de résidences secondaires dans les sites de contestations. Dans les années 1965-1975, des associations de sauvegarde se constituent ainsi dans l'Aude¹⁰², l'Aisne et l'Oise¹⁰³ et bien sûr à Fontainebleau¹⁰⁴. Elles reprennent peu ou prou les mêmes arguments que ceux du MEP. Elles relèvent les tentatives de disqualification des contestataires et les contre-attaques des forestiers via des campagnes d'information dont les entrepreneurs de cause soulignent le décalage¹⁰⁵. À Compiègne, la controverse dépasse l'échelle locale et s'affiche dans le journal *le Monde* en juin 1973. Cette fois-ci, les responsables de l'ONF sont plus réactifs qu'à Réno-Valdieu et défendent leurs choix sylvicoles tout en minimisant leurs actions, s'étonnant que l'on puisse « *s'indigner de voir un jardinier, le sécateur à la main* »¹⁰⁶. Ils minimisent la surface des coupes – une vingtaine d'hectares – en les comparant aux milliers d'hectares coupés par les Américains¹⁰⁷, soulignent que la régénération naturelle des chênes ne laisse jamais la parcelle complètement à nu¹⁰⁸, et que toutes ces opérations obéissent à un équilibre entre dépenses et recettes¹⁰⁹. Dans un autre article co-publié moins d'un mois

¹⁰² Des associations audoises ainsi que le conseil général de l'Aude s'inquiètent ainsi de voir en avril 1970 des projets de coupes de 216 ha dans la forêt du Riassesse, 96 ha dans le bois de Crausse et 92 ha dans le massif de Greiffeil, (Clerc, 1970)

¹⁰³ Ces associations revendiquent ainsi des actions sur les forêts de Saint-Gobain, de Retz, d'Ermenonville, d'Halatte, de Compiègne, de Chantilly, Villers-Cotterêts, etc.

¹⁰⁴ « *Les Amis de la forêt de Fontainebleau fêtent leur victoire sur les tronçonneuses* », *Journal Le Monde* du 07 mai 1974

¹⁰⁵ « *L'administration responsable s'efforce par une active et habile propagande « d'information », de persuader le public et les personnalités que ce scandaleux saccage doit être considéré comme du « beau travail », nécessaire. De la même manière, la télévision ne nous a-t-elle pas déjà dit « que les tronçonneuses protégeaient la nature !* » *Journal l'Union* du 04 avril 1972

¹⁰⁶ *Journal Le Monde* du 27 juin 1973

¹⁰⁷ [Question du journaliste Jean Rambaud] *Ne pouvez-vous pas réduire la surface de chacune des coupes ?* [réponse de l'ONF] *Ce sera parfois possible. Nous y songeons. Mais pas toujours. Aux Etats-Unis, les Amis de la nature ont réussi à faire réduire les surfaces... à 500 hectares, alors qu'on y pratiquait des coupes allant de 1 000 à 10 000 hectares. Ici, nous ne dépassons pas les 20 hectares* », *Journal le Monde*, du 27 juin 1973

¹⁰⁸ « *Quelque chose, ici, frappe le profane, le promeneur. Le " fourré " de jeunes plants issus de la régénération naturelle n'est guère plus séduisant à son premier stade qu'une plantation du même âge. L'un et l'autre sont courts. L'un et l'autre font dans la forêt une tache mesquine. Là aussi les grands arbres ont été abattus " parce qu'ils étoufferaient les jeunes ". La différence. D'abord, le sol n'a pas été bouleversé, ensuite les semis sont sur leur terrain " naturel ", éprouvé, et, enfin, les grands arbres n'ont disparu qu'à un certain degré de croissance des jeunes plants : à aucun moment n'est apparu ce champ complètement nu que donne la coupe blanche* », *op. cit.*

¹⁰⁹ « *L'accusation - gratuite - portée contre l'O.N.F. de détruire la forêt française est démentie par les faits : elle a grandi d'un million d'hectares en quelques années. " À toute " récolte correspond une culture. " L'autre accusation - contradictoire - de l'étendre pour en faire un " champ d'arbres " exploitable est démesurée. À n'englober que des budgets sans jamais faire rentrer*

plus tard par l'Association du génie rural des eaux et forêts et la Fédération nationale du bois, son président, Pierre Malaval, justifie **les coupes rases contemporaines par le fait que cette technique ait été utilisée par le passé avec succès et que les plantations qui ont suivi sont à l'origine des peuplements actuels**¹¹⁰. Il justifie enfin la coupe rase dans le cas des peuplements dépérissants dont le faible niveau de fertilité ne permettrait pas une régénération naturelle et progressive¹¹¹. Face à ce qu'il considère comme de la méprise, il conseille au promeneur de s'informer. Il lui retourne aussi le stigmate de la culpabilité en laissant entendre que les demandes de suspension des coupes rases ont un caractère égoïste et qu'elles sont peu soucieuses des besoins des générations à venir¹¹². Dans la même veine, Louis Bourgenot, directeur technique de l'ONF, qualifie les opposants de « prophètes » et leurs idées de « naïves » (1973). Pour lui, la forêt naturelle est un mythe « *pernicieux et irréalisable* » (*id.*, p. 359). Et, face à « l'enfer vert » que représente une forêt livrée à elle-même, il met en avant le travail du forestier qui « *cherche à amener la forêt vers un état d'équilibre secondaire [le paraclimax] tel qu'il présente à la fois le maximum d'utilités pour l'homme* » (*id.*, p. 353). Il lui paraît donc impossible « *d'aller jusqu'aux extrémités où voudraient les entraîner les tout nouveaux et tout récents amateurs de forêt* » (*id.*, p. 340). Comme avec les réserves artistiques, la mise en place de réserves biologiques – instaurées dès 1953 – est censée répondre aux attentes des écologistes même si ces réserves restent pour la plupart contrôlées et dirigées par le corps forestier. Pour clore la polémique, les forestiers se font enfin plus incisifs et, s'estimant diffamés, balayent ces récriminations d'un revers de la main : « *les arbres vont bien, merci, ils poussent* »¹¹³.

Pour les associations de protection de la nature, ces arguments d'autorité ne suffisent pas. **Outre les controverses sur les modes de régénération naturelle ou artificielle**¹¹⁴, **c'est la justification même des coupes rases qui leur semble discutable et notamment le fait que les peuplements soient déclarés comme dépérissants**¹¹⁵. Comme à Réno-Valdieu, elles mettent aussi en avant les dissensions internes qui agitent les forestiers au sein même de l'ONF. Dans un livre blanc intitulé « *SOS forêt*

de recettes - possibles, souhaitables et " naturelles ", - nous serions accusés à juste raison de vivre aux dépens du contribuable. Notre politique est la recherche d'un juste équilibre (...).op. cit.

¹¹⁰ « *Nos devanciers, en particulier au siècle dernier, n'ont pas hésité à employer cette technique sur des surfaces combien plus importantes et avec des résultats spectaculaires. C'est ainsi qu'une bonne partie de ces " forêts naturelles " que nous sommes accusés de dégrader dans la région parisienne a été obtenue par " plantation artificielle* », Journal Le Monde du 20 juillet 1973.

¹¹¹ « *la régénération naturelle reste notre méthode de prédilection pour des raisons évidentes. Mais il arrive, et c'est heureusement fort rare, qu'elle devienne inutilisable, par exemple parce que les arbres trop vieux ont une fertilité réduite. Deux attitudes sont alors possibles. Ou bien la facilité qui consiste à s'accommoder de la médiocrité, ou du moins à s'y résigner, en laissant encore debout des peuplements dépérissants ; ou bien le courage qui, par une coupe rase suivie d'un reboisement artificielle* » Journal Le Monde du 20 juillet 1973

¹¹² « *Il est normal que le promeneur, mal informé, ait quelques difficultés à accepter de telles opérations chirurgicales. Mais il doit songer à ses enfants et aux petits-enfants de ses enfants et comprendre qu'en opérant ainsi c'est pour eux que nous travaillons en leur préparant une forêt reconstituée et équilibrée* ». Journal Le Monde, 20 juillet 1973

¹¹³ « *Le débat sur les méthodes artificielles ou naturelles est anachronique, les accusations à ce propos relèvent de diffamation ou de l'ignorance. Quant à la réforme, avec ses défauts et ses qualités, elle est la loi. Cette loi nous a donné en tout cas une autonomie et des moyens financiers permettant une action cohérente et d'une ampleur jamais atteinte jusqu'à ce jour. Les arbres vont bien, merci, ils poussent* » Journal Le Monde, 20 juillet 1973

¹¹⁴ « *L'affaire a souvent pris l'allure d'une bataille d'experts autour de deux méthodes de régénération de la forêt : l'une dite artificielle, l'autre naturelle (...). Cette méthode est un pari dangereux. D'abord, les sols sont bouleversés, l'équilibre naturel est détruit : buissons, champignons, insectes qui font la vie complexe de la forêt, tout disparaît. Ensuite, les jeunes plants qui seront replantés - au cordeau - sur ce terrain nu, n'auront plus l'abri du couvert. En hiver, ils gèlent. En été, ils grillent. Dans les meilleurs cas, lorsque la plantation n'est pas détruite, on ne voit pendant des années qu'une étendue plate de pépinières au lieu d'une forêt vivante.* »

¹¹⁵ « *La forêt n'est pas décrépite. L'O.N.F. l'assure pour les besoins de sa mauvaise cause. Des experts, tout aussi qualifiés que ceux de l'Office déclarent que la réussite de ces plantations n'est pas garantie. Enfin dans le meilleur des cas, elles donneront des " champs d'arbres " où toute vie naturelle aura disparu. Notre premier objectif est d'obtenir l'arrêt des coupes à blanc systématiques. Nous en refusons le risque, sachant que leur " vérité " peut être remise en cause demain, comme l'est aujourd'hui celle de la régénération naturelle* » op. cit.

française » (SNUPFEN-ONF, 1972), certains forestiers de l'ONF souhaitent en effet animer un contre-débat technique et social au sein de l'institution. Ils remettent notamment en cause « *l'obsession de la productivité à tous les étages* » prônée par le directeur général Delaballe rejoignant ainsi les positions défendues par les associations de protection de la nature ¹¹⁶. Estimant qu'ils n'ont plus le droit de se taire et que « *garder plus longtemps le silence serait de la complicité* », les rédacteurs dénoncent les défrichements au profit de l'urbanisation, les systèmes de compensation associés¹¹⁷ et les enrésinements. Comme le remarque le journaliste Pierre Rambaud (1973), « *certain, qui croyait appartenir « naturellement » à un camp, s'étonneront de se retrouver dans l'autre* ». Cette **complexité des alliances** montre aussi que les débats **dépassent les clivages artificiels entre forestiers d'une part et autres acteurs de la société** d'autre part dans lequel il eut été pourtant si simple de catégoriser et ranger les protagonistes de ces conflits. Pour Rambaud, ces reconfigurations d'alliances tiennent et scellent une nouvelle façon de percevoir la forêt comme un archétype de nature¹¹⁸, rejoignant à cet égard les analyses sociologiques menées à la même époque par différentes équipes de recherche (Ballion, 1975 ; Kalaora, 1976 ; Lugassy, 1970). Les années 1970 se caractérisent donc aussi par une reconfiguration des associations protestataires dans le domaine forestier. D'un côté, on trouve des associations historiques dont la création remonte parfois au XIX^e à l'image de l'association des amis de Fontainebleau¹¹⁹. Composées de notables et d'une élite ayant un fort capital culturel, ces associations défendent la dimension esthétique des forêts et s'opposent donc aux coupes rases pour des raisons paysagères. Leur fort ancrage local et leur réseau d'influence leur permet de jouer un rôle de premier plan dans les mobilisations locales. De l'autre côté, **de nouvelles associations de protection de la nature, telles que Nature et Progrès créée en 1964 ou l'antenne française du WWF créée en 1973, s'installent dans le paysage de la contestation. Leurs revendications portent sur les conséquences environnementales, voire écologiques des coupes rases, tout en y joignant les critiques paysagères portées par les associations de riverains.** Leur argumentation se fonde sur des approches et des données scientifiques mais qu'elles sont parfois bien en peine de rassembler. Elles y parviennent parfois en mobilisant des scientifiques du Muséum national d'Histoire naturelle, pour les forêts d'Île-de-France, voire des forestiers intéressés par l'écologie.

¹¹⁶ « *Côté forestier, les positions ne forment pas non plus un bloc (...). Beaucoup se sont hérissés, bien avant le public, en entendant les paroles historiques de ministres déclarant qu'il fallait " traiter la forêt comme un champ de petits pois " . Ils ne contestent pas que dans un pays déficitaire en bois, il ait fallu reprendre en main la forêt négligée. Mais à eux aussi le caractère " industriel et commercial " de l'O.N.F. est resté en travers de la gorge* » Journal Le Monde, 27 juin 1973

¹¹⁷ « *Une législation scandaleuse permet de compenser la disparition d'une surface boisée par le reboisement d'une autre partie de territoire. Comme si un hectare de forêt dans la région parisienne avait la même utilité qu'un autre hectare dans la Meuse ou la Haute-Marne !* » (SNUPF-ONF, 1972, p. 11)

¹¹⁸ « *Il reste que la revendication est là, profonde. Au-delà des mots, de la mode, elle exprime un besoin vital, qui fait sauter d'anciens impératifs. La forêt ne sera jamais plus perçue comme elle l'était naguère-Ses amis anciens s'en trouvent parfois déconcertés. Les " nouveaux " ne chantent pas toujours la même partition qu'eux, et le chœur, parfois, se fait discordant. Mais les uns et les autres veulent se rejoindre sur un même thème : " nature d'abord " ».* Journal Le Monde, 27 juin 1973

¹¹⁹ Créé en 1907

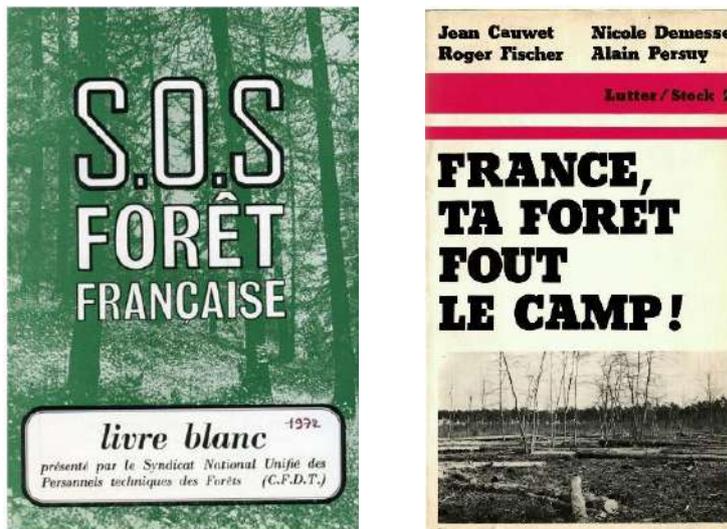


Figure 3.2-5 : Livre blanc du SNUPF (1972) et l'ouvrage de Cauwet et al. (1976)

Quant à la question des coupes rases, elle est longuement abordée dans l'ouvrage « France ta forêt fout le camp » co-rédigé entre autres par Jean Cauwet, agent de l'ONF et secrétaire général du SNUPF de 1977 à 1983, et Roger Fischer, secrétaire général de Maison paysannes de France et instigateur des mobilisations dans le Perche. Pour eux, la coupe rase a été « *imaginée et mise au point par un rustre juché sur un engin lourd* » (*id.* p. 40) et c'est « *presque un jeu, pour le biologiste, le botaniste et le sylviculteur, d'en faire le procès* » (*id.* p. 44). **Si les arguments paysagers et esthétiques sont présents, le registre argumentatif se situe d'abord dans le domaine technique et écologique. Ils dénoncent « le tassement du sol, le bouleversement des horizons, la suppression de l'ambiance forestière, la perturbation de la régulation des eaux et le préjudice causé à la nidification ».** Ils avertissent aussi des effets délétères des phytocides en forêt et de leur concentration tout au long de la chaîne alimentaire, résumant leur point de vue d'une formule lapidaire « *phytocide rime ici bien fâcheusement avec écocide* » (p. 44), terme utilisé en 1970 par le biologiste Arthur W. Galston pour dénoncer l'usage d'herbicides pendant la guerre du Vietnam. Ils dénoncent enfin « *les dangers plus insidieux, nés de la manipulation des règles de la régénération naturelle* ». **Outre le fait d'invoquer parfois rapidement des échecs de régénération naturelle pour justifier des coupes rases et des plantations, ils craignent que l'accélération des phases de régénération dès la première fructification n'aboutisse à des peuplements de plus en plus jeunes** (*id.*, p. 46). Une fois les coupes réalisées, Cauwet et ses co-auteurs dénoncent les enrênements qui suivent ce type de travaux. S'inspirant des travaux de l'ethnobotaniste P. Lieutaghi ou du professeur Jacquot du Muséum d'Histoire naturelle, **ils accusent ce type de peuplement d'acidifier les sols et de devenir « un lieu déserté, incapable de renouveler son humus, de permettre le développement d'une végétation herbacée (...), de nourrir ses oiseaux et sa faune terrestre »** (Cauwet et al., 1976, p. 51). Les plantations résineuses ne trouvent grâce à leurs yeux que sur les terrains dévastés par la guerre, ou en mélange (pins-bouleaux, chênes-pins). Citant un article du journal l'Aurore du 1^{er} juillet 1974, Cauwet et al. dénoncent plus largement la ruée vers l'or vert qui agiterait la filière bois française à la suite du choc pétrolier. Ils relèvent la stratégie en deux temps de l'administration et des industriels consistant à **accuser les opposants d'ignorance puis de relégitimer l'action des forestiers par une approche rationnelle se targuant même d'être écologique**¹²⁰. Pour Cauwet et al., leur ouvrage constitue aussi une ultime tentative d'apostropher les politiques qui, malgré leurs nombreuses interpellations, semblent ignorer les revendications

¹²⁰ « Dans un premier temps, on feint de prendre pour des ignorants incapables de comprendre les « vrais problèmes » ceux qui font obstacle à une exploitation rationnelle de la forêt ; dans un deuxième temps, on tente de la justifier par des arguments scientifiques et de démontrer que le profit n'est pas incompatible avec une vision écologique de la rentabilité » (Cauwet et al. 1976, p. 70)

écologistes. Énumérant les ouvrages de R. Heim, J. Dorst, E. Rostand, les nombreux articles de presse, les manifestations d'agents de l'ONF à Paris, les pétitions de collectif citoyen et même les lettres d'académiciens au ministère de l'Agriculture, ils constatent aussi que ces alertes restent souvent lettre morte dans cette période 1972-1974 (*id.*, p. 167 sq). Dans le même temps, l'ONF se lance en effet dans une offensive médiatique visant à contrecarrer ces revendications. Dans une directive de gestion nationale du 20 juillet 1972, **le conseil d'administration de l'ONF constate que « le forestier hier n'avait pas à catéchiser son public » mais que « le forestier d'aujourd'hui n'a plus en face de lui cette population d'associés (...). Il se trouve confronté à une opinion publique sensible, émotive, bien souvent alertée par des éléments de bonne foi qui malheureusement sont insuffisamment informés ou ne saisissent qu'un aspect des choses »** (ONF, 1972, p. 25). Pour combler les lacunes de cette information, l'ONF reprend des recettes convenues : informer le grand public – surtout les enfants – au niveau local et via des panneaux d'information. Les agents de l'ONF sont aussi chargés d'organiser des tournées sur le terrain mais qui tournent à une sorte de ritualisation des contestations et à des dialogues de sourd selon Cauwet *et al.* (*id.* p. 176 sq)¹²¹. Si une partie des entrepreneurs de cause estiment que le dialogue est renoué depuis le remplacement de C. Delaballe par Y. Betholaud en février 1974 à la tête de l'ONF, Cauwet *et al.* sont moins enthousiastes car les « *structures contraignantes de l'Office sont les mêmes, les impératifs techniques et économiques de l'époque se font de plus en plus pressants* » (*id.*, p. 184). Malgré une circulaire du ministère de l'Agriculture du **12 août 1971** qui précise que « *la forêt assume une triple fonction : fonction de production, fonction de protection, fonction sociale* », les entrepreneurs de cause considèrent que « *la protection de la nature n'est pas qu'un problème structurel ou technique, c'est avant tout un problème politique qui ne peut trouver de solution réelle que par un changement radical et profond du contexte politique. Une révolution écologique ne pourra s'obtenir qu'à travers une révolution politique* ». (*id.*, p. 218). En attendant le Grand Soir, Cauwet *et al.* proposent une restructuration des services forestiers et de l'ONF, de permettre à tous ceux que la forêt intéresse de s'exprimer sur les orientations sylvicoles, de créer un ministère de la forêt et des espaces naturels, etc. **Si cette troisième vague de mobilisation environnementale ne semble pas avoir immédiatement modifié les orientations de la politique forestière française ni celle du FFN ou seulement à la marge, elle a quand même sérieusement ébranlé le monopole décisionnel et d'expertise des forestiers.** Elle a surtout introduit aussi une nouvelle façon d'analyser la forêt et ses modes de gestion à l'aune de critères environnementaux et pas seulement esthétiques ou paysagers comme cela avait été le cas lors des mobilisations des décennies précédentes. Si la préservation de sites remarquables constitue toujours un thème mobilisateur comme dans les deux vagues précédentes, **cette troisième vague d'écologisation analyse cette fois-ci les questions forestières sous l'angle de leur impact écologique pour le sol (effet de la mécanisation), l'air, la qualité de l'eau (acidification), la faune et la flore (impact non sélectif des pesticides), etc.** Désormais, il deviendra de plus en plus difficile de minimiser les impacts écologiques des opérations sylvicoles.

Pourtant les forestiers ne répondent pas immédiatement à ces aspirations environnementales et préfèrent agir dans le **registre de l'esthétique paysagère** à partir des années 1975-80. Puisque les enquêtes auprès des usagers montrent que la forêt représente un idéal de Nature, ils proposent **des aménagements d'un nouveau type qui atténueraient l'impact visuel des coupes rases, des pistes et des enrésinements en plein.** Pour cela, ils transcrivent les principes du « *Forest landscape design* » développés par Sylvia Crowe au sein de la Forestry Commission (Crowe, 1978, 1966 ; Lucas, 1991), et l'adaptent en France sous le terme de paysagisme d'aménagement (CTGREF, 1976). Cette approche

¹²¹ L'ONF met en avant le nécessaire rajeunissement de la forêt, l'idée que la forêt ne pousse pas toute seule, qu'elle est vieillissante et ne peut donc se régénérer toute seule et que finalement il n'y aurait pas plus de coupe de bois qu'à la décennie précédente. A l'inverse, les opposants contestent l'idée que la forêt soit vieillissante, qu'elle ait été peu gérée et cite des exemples de régénération naturelle dans des forêts mûres. Chiffres à l'appui, ils montrent aussi que la récolte de bois a augmenté de 10 % en 10 ans.

paysagère consiste à minimiser l'impact visuel des opérations sylvicoles dans des endroits définis comme sensibles, c'est-à-dire souvent les plus fréquentés ou les plus visibles (Breman, 1997, 1981). **Loin de bannir les coupes rases, le paysagisme d'aménagement propose de les adapter en jouant sur la forme des coupes, de les implanter en épousant les formes du relief plutôt qu'en respectant la géométrie de la parcelle cadastrale, de travailler sur les lisières en décalant leur exploitation par rapport au peuplement principal, de créer des perspectives en trompe l'œil de façon à diminuer les effets de profondeur des coupes** (Breman, 1993 ; Breman *et al.*, 1992). Concernant la taille des coupes, aucune limite n'est fixée a priori, l'idée étant de favoriser des coupes d'un seul tenant plutôt que de multiplier des coupes en timbre-poste notamment sur les versants exposés à la vue (Chastel, 1994 ; Gernigon, 2002). Ces stratégies d'atténuation des impacts visuels supposent toutefois une maîtrise du foncier concerné par l'opération.

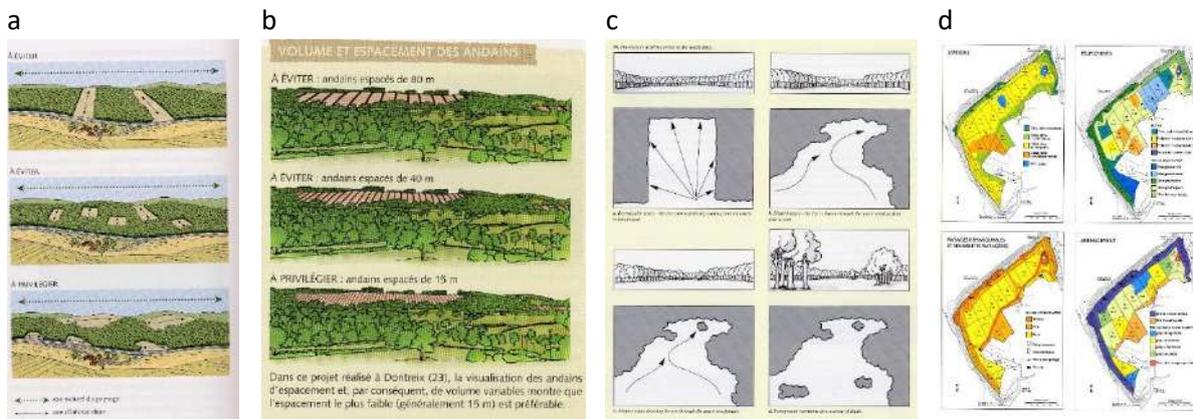


Figure 3.2-6 : Exemple d'insertion paysagère de coupes rases selon les principes du paysagisme d'aménagement (figures a et b : Gernigon, 2002, c : Lucas, 1991 ; d : Breman *et al.* 1992)

Si, dans sa version originale, le paysagisme d'aménagement prévoit d'associer le public à travers « un cahier de souhait » (CTGREF, 1976), celui-ci est très vite écarté au profit de la seule vision de l'expert paysagiste. En 1981, le Cemagref de Nogent-sur-Vernisson publie une nouvelle note technique à la demande de la Direction des Forêts. L'étude paysagère y est simplifiée en raison de la difficulté de constituer une équipe pluridisciplinaire et il n'est plus fait référence aux enquêtes sociologiques sur les attentes des usagers. Désormais, l'expert paysagiste agit seul (Deuffic, 2005). Certaines opérations sont alors conçues comme une « véritable mise en scène de paysages touristiques » (Fischesser et Breman, 1991). Pour Kalaora (1993, p. 254), ces aménagements visent surtout à contrôler les populations, à brider leur liberté d'initiative et à les ramener à leur statut de consommateur d'espaces. **Cette pseudo-naturalité apparaît comme un affichage ; elle n'a rien de fonctionnel, tout l'art du forestier consistant à dissimuler ses interventions et à faire croire que les paysages offerts à la contemplation du public sont façonnés seulement par la nature** (Deuffic et Lewis, 2012). De cette action, le public doit en deviner le moins possible et quand il en est informé, c'est par une intervention pédagogique du forestier qui, au final, « établit le code, le rituel selon lesquels vont s'échanger les « besoins » du public et les valeurs du milieu forestier » (Anselme et Ronchi, 1981, p. 35). Entre eux, les forestiers ne se cachent pas de ce double jeu comme l'exprime très clairement le chef du centre de gestion de l'ONF à Fontainebleau : « cela conduit à n'envisager que des aménagements de qualité, parfaitement adaptés et intégrés au décor, extrêmement sobres et discrets, uniquement conçus de façon à mettre en valeur le paysage. À la limite, l'idéal serait que le touriste, guidé inconsciemment, ne s'aperçoive pas de l'intervention du forestier » (Buyer, 1970, p. 793). Appuyer la légitimité de ces actions sur un principe de naturalité en effaçant les traces de son action peut aussi être interprétée comme une stratégie visant à renforcer une institution sociale fragilisée par des critiques de plus en plus ouvertes (Douglas, 1999, p. 72). Pour autant, ces techniques d'intégration paysagère des opérations sylvicoles ne sont pas forcément inutiles dans la mesure où la prise en compte de la dimension paysagère répond aux attentes esthétiques d'une partie des usagers et notamment des

personnes résidant à proximité des forêts. Elles vont aussi partiellement intégrer les enjeux écologiques mais en les limitant aux sites d'intérêts majeurs. En revanche, elles ne rendent pas compte des demandes émergentes autour des conséquences écologiques des différents modèles de sylviculture (perte de l'ambiance forestière, modification des équilibres faune/flore, tassement des sols, etc.)

2.3.6 De l'impératif environnemental à la bioéconomie (1985-2015)

Avec le développement des recherches en écologie au début des années 1980, les impacts environnementaux des méthodes de sylviculture sont de plus en plus souvent interrogés. Cantonnées dans les années 1960 à une sphère de spécialistes, les questions d'écologie intègrent les arènes de débat public et deviennent un objet d'étude partagé entre biologistes de la conservation, écologues du paysage, spécialistes de la dynamique des populations, naturalistes etc. La question des pluies acides (Arnould et Da Lage, 1993 ; Barthod et Muller, 2007), la création d'un terme spécifique – la biodiversité – au milieu des années 1980 (Arnould, 2005 ; Takacs, 2001) et la production d'un discours alarmiste sur une extinction massive des espèces finissent par inscrire les questions d'environnement en forêt à l'agenda politique. Avec l'institutionnalisation de la biodiversité lors du Sommet de la Terre en 1992, les écologues inscrivent la conservation des espèces et des écosystèmes au centre du développement durable (Dumoulin et Rodary, 2005). Des responsables forestiers défendent également la prise en compte de ces questions au sein même du ministère en charge des forêts en proposant d'établir notamment une liste d'indicateurs de gestion durable des forêts (Barthod, 1995, 1993). **L'idée qu'il existe d'autres moyens que d'augmenter sans cesse la surface d'une coupe rase pour optimiser ses recettes fait également son chemin** chez certains directeurs régionaux de de l'ONF¹²² (Badré, 1996). D'autres responsables sont plus réticents. Réagissant à un article de Greenpeace dans la revue *Unasyva* de la Food and Agriculture Organization (FAO), Jean Gadant, chef du service des forêts au ministère de l'Agriculture, justifie pleinement le recours à la coupe rase « *Rien ne peut justifier, au plan scientifique, une interdiction généralisée de la coupe rase d'un peuplement parvenu à maturité ; elle existe dans la nature (incendie, chablis, maladie) et répond à une nécessité culturelle dans un traitement en taillis ou une régénération d'essences de pleine lumière. Les forestiers finlandais réputés protecteurs récoltent la moitié de leurs bois par coupes rases* ». Il dénonce plus largement ce qu'il appelle « *les intégristes de l'écologie* » dans un article intitulé « *Quand l'écologie devient nuisance* » (Gadant, 1996). Concernant les inquiétudes relatives à la biodiversité, il les justifie pour les forêts tropicales mais il estime dans le même temps que « *les cris d'alarme sont largement exagérés dans nos forêts d'Europe* » (*id.*, p. 405). Conseillant de « *laisser faire le coup d'œil du praticien de la sylviculture* », il regrette « *le dangereux abandon du débat international sur la forêt à des théoriciens intégristes de l'environnement* » (*id.*, p. 409). Alors que les forestiers pourraient être des producteurs de normes de première importance en matière de biodiversité de par leurs connaissances et leurs relations privilégiées à la forêt, certains de leurs représentants se méfient toujours des questions d'écologie à la fin des années 1990. Malgré ces contre-cadrages, le tournant écologique des années 1990-2000 institue peu à peu l'environnement comme un problème social autour duquel tous les projets sociaux doivent être reformulés pour être légitimes (Kalaora, 2001). Cette écologisation des questions sociales conduit à une inflexion écologique des politiques publiques, des normes et des pratiques sociales. Elle conduit aussi à une professionnalisation et une institutionnalisation des mouvements écologiques qui, à la différence des années 1970, sont désormais omniprésents dans le débat public à défaut d'être encore systématiquement invités dans les arènes de décision. **La**

¹²² « *Pour la récolte des peuplements existants, il existe heureusement d'autres méthodes que la coupe rase, par unité de surface aussi grande que possible, pour maximiser ses recettes. L'amélioration de la desserte, le choix des clauses techniques nécessaires, mais aussi suffisantes, pour protéger la forêt, ou des modalités de marquage adaptées aux contraintes d'exploitation vont par exemple dans le sens recherché* » (Badré, 1996, p. 232)

contestation écologique des modes de production forestière et en particulier des coupes rases et des enrésinements devient même chronique dans certaines régions françaises à l’instar des actions menées dans le Limousin et le Morvan tout au long des années 1990-2000 par des associations comme Autun Morvan Ecologie (Hopquin, 2001 ; Loisier, 2009 ; Moriniaux, 1996 ; Ruffier-Reynie, 1999). Cette écologisation des attentes et des revendications se déploie désormais au niveau local, national, voire international. Elle pousse les décideurs publics forestiers à intégrer en partie ces nouvelles attentes. Cela se traduit par la reconnaissance du rôle multifonctionnel des forêts dans la loi de 2001, la promulgation d’une stratégie pour la biodiversité en 2004, la production d’écotags (PEFC, FSC) et d’indicateurs de gestion durable et des changements de pratiques par les forestiers eux-mêmes tels que la diminution des traitements phytosanitaires, le maintien de bois morts, la gestion d’habitats remarquables, etc.

Ce processus d’écologisation des politiques publiques forestières n’est cependant pas linéaire. Plusieurs rapports infléchissent ce processus dans les années 2005-2010 et définissent une nouvelle doxa. Le Plan Forestier national, courant sur la période 2006-2015, affiche clairement ce changement de politique avec un slogan des plus limpides : « *l’heure de la récolte est venue* ». En 2007, le groupe de travail du Conseil général de l’agriculture, de l’alimentation et des espaces ruraux (CGAAER), coordonné par J.-M. Ballu (2008) publie à son tour un rapport sur « *l’insuffisante exploitation de la forêt française* ». Pour Ballu, les augmentations de récolte proposées dans les rapports Méo-Bétolaud (1978, in Puech, 2009), Duroure (1982) ou Bianco (1998) n’ont jamais été suivies d’effets ce qui aboutirait à une surcapitalisation du bois en forêt. Pour Ballu, il va donc « *falloir déstocker dans notre forêt surcapitalisée ; il serait illogique de voir pénaliser ce déstockage bon pour la planète et encourager le mauvais surstockage en forêt !* » (id., p. 20). Outre l’argument climatique, cet effort de mobilisation serait aussi une opportunité économique pour la filière et les territoires ruraux, et cela sans nuire à la biodiversité, cet enjeu ne pouvant être complètement ignoré : « *aujourd’hui, avec les retards et l’arrivée à maturité des plantations du Fonds forestier national, le doublement en dix ans de l’actuelle récolte commercialisée n’aurait rien d’excessif. On imagine ce que cela pourrait entraîner pour l’emploi et l’économie nationale comme locale* » (id., p 21). Cette nouvelle ligne directrice de la politique forestière s’affirme avec le Grenelle de l’environnement en 2007. L’idée s’installe qu’il est possible de « *produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité* » et que récolter davantage est souhaitable à tous les points de vue. Cette idée est reprise par le Président de la République à Urmatt en 2010 qui appelle à « *changer d’échelle dans la mobilisation de la ressource* »¹²³, et qui ne peut aussi s’empêcher à l’occasion de qualifier les défenseurs de l’environnement de « *petit groupe sectaire* »¹²⁴. La Loi de modernisation de l’agriculture du 27 juillet 2010 enfonce encore un peu plus le clou sur la mobilisation du bois, avec le développement de plans pluriannuels régionaux de développement forestier, qui « *identifient à l’échelle régionale les massifs forestiers qui justifient, en raison de leur*

¹²³ « *Le massif forestier français a augmenté de moitié depuis 1950 et, au rythme actuel, la forêt conquiert la surface équivalente à un département chaque décennie. Le potentiel forestier est extrêmement important, mais il y a seulement 60% de l’accroissement naturel annuel qui est prélevé chaque année. C’est-à-dire qu’il y a 40% qu’on peut prélever de plus en gardant notre patrimoine, qu’on ne prélève pas et pendant ce temps on paie 6 milliards d’euros. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons. Il faut donc tout mettre en œuvre pour mobiliser la ressource, dans des conditions durables (...). Voilà très exactement le défi qui est le nôtre, passer de 9% d’énergie renouvelable dans notre consommation d’énergie à 23% en 10 ans et faire en sorte que ces 14% gagnés il y en ait un tiers qui soit pour la filière bois, c’est 6 centrales nucléaires en termes d’énergie. Pour parvenir à cet objectif, c’est 21 millions de mètres cube de bois supplémentaires qu’il faudra sortir de nos forêts d’ici à 2020 ! Car il serait absurde que la France accroisse ses importations de bois alors qu’elle a un immense gisement forestier inexploité. Il faut donc changer d’échelle dans la mobilisation de la ressource. (...) En ce début du XXI^e siècle, la valorisation du bois de nos forêts est donc stratégique, elle est stratégique pour le réchauffement climatique, enfin sa lutte, pour l’avenir des territoires ruraux, pour notre économie* » (Sarkozy, 2010) : <https://www.vie-publique.fr/discours/175310-declaration-de-m-nicolas-sarkozy-president-de-la-republique-sur-la-va>

¹²⁴ « *Et la défense de l’environnement, c’est trop stratégique, c’est trop capital pour appartenir simplement à un petit groupe sectaire* » (op. cit.)

insuffisante exploitation, des actions prioritaires pour la mobilisation du bois ». Pour Neymourande et Vallauri (2011, p. 29), ce plan, élaboré entre décideurs institutionnels et propriétaires forestiers, n'implique ni la recherche ni la société civile. Elle craint que, sans la participation de ces acteurs, « *l'identification de ces massifs risque d'ignorer les aspects environnementaux et sociaux, et de créer de nombreux conflits* » (Neymourande et Vallauri, 2011, p. 29). Cet « *harvesting turn* » (Sergent, 2014) est également à resituer dans le contexte de la nouvelle politique énergétique de l'UE qui vise à augmenter la part des énergies renouvelables. Reprise dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015, celle-ci fixe un objectif de 32 % d'énergie renouvelable en 2030. Tout concourt donc pour que soit inscrit à l'agenda politique **une augmentation significative de la mobilisation des ressources ligneuses sans que la question des modes d'exploitation et notamment le recours à la coupe rase ne soit clairement explicité**. En 2016, le programme national de la forêt et du bois fixe ainsi un objectif de mobilisation supplémentaire de bois de 12 millions de m³ à l'horizon 2026, soit un accroissement de plus de 20 % des prélèvements actuels (Maaf, IGN, 2016). Or qui dit mobilisation de la ressource dit coupe de bois. Comme l'avait pressenti Neymourande en 2011, nous verrons plus loin que, si cet appel à récolter plus de bois n'est pas la seule cause des tensions actuelles, il va y participer en partie.

2.4 Références bibliographiques

- Anselme, M., Ronchi, Y., 1981. A l'école de la forêt : genèse d'un équipement collectif. *Recherches* 45, 17–41.
- Arbonnier, P., 1957. L'arme chimique au service du forestier. *Revue Forestière Française* 439–442.
- Arnould, P., 2005. Biodiversité : quelle histoire ?, in: Marty, P. (Ed.), *Les biodiversités : objets, théories, pratiques*. CNRS Editions, Paris.
- Arnould, P., Da Lage, A., 1993. Pluies acides et presse forestière française : 1980-1989, une information sans repères ? *Annales de Géographie* 572, 397–411.
- Astie, P., 1978. L'impôt de la protection de la nature. L'exemple du régime en faveur des mutations forestières. *Revue Juridique de l'Environnement* 1, 34–61.
- Baby, F., 1972. *la Guerre des Demoiselles*. Montbel, Paris.
- Badré, L., 1956. Aménagements et mécanisation. *Revue Forestière Française* 445–448.
- Badré, M., 1996. Ecologie et économie. Quelques réflexions de plus sur les objectifs de la gestion sylvicole. *Revue Forestière Française*.
- Ballion, R., 1975. La fréquentation des forêts. *Revue Forestière Française* XXVII, 155–170.
- Ballu, J.-M., 2008. Pour mobiliser la ressource de la forêt française-. Résumé du rapport du groupe de travail sur l'insuffisante exploitation de la forêt française. *Revue Forestière Française* LX, 13–24.
- Barthod, C., 1995. Le débat international sur la gestion des forêts. *Aménagement et Nature* 115, 65–80.
- Barthod, C., 1993. La conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (Rio-de-Janeiro, du 3 au 14 juin 1992) et la forêt. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA* 20, 37–48.
- Barthod, C., Muller, M., 2007. La gestion politique et technico-administrative du débat concernant l'impact des pluies acides sur les forêts françaises entre 1983 et 1991. "Forêt et pollution", *Journée d'études "Environnement, Forêt et société, XVIe-XXe siècles"* IHMC-CNRS 12–44.
- Bianco, J.-L., 1998. La forêt : une chance pour la France. Rapport au Premier ministre. *Revue Forestière Française* 50, 493–606.
- Bonneuil, C., Fressoz, J.-B., 2013. *L'événement Anthropocène*. Seuil.

- Boppe, L., 1889. *Traité de sylviculture*. Berger-Levrault, Paris.
- Bourgenot, L., 1973. Forêt vierge et forêt cultivée. *Revue Forestière Française* XXV, 339–360.
- Breman, P., 1997. Cahier de recommandations à l’usage des sylviculteurs pour une approche paysagère de la production en forêt morvandelle. Préfecture de la Région de Bourgogne, Dijon.
- Breman, P., 1993. Approche paysagère des actions forestières, guide à l’attention des personnels techniques de l’Office National des Forêts. Cemagref Nogent/V et ONF-DTC, Fontainebleau.
- Breman, P., 1981. *Reboisement et paysage*. Cemagref, Nogent-sur-Vernisson.
- Breman, P., Moigneu, T., Laverne, X., 1992. Directives paysagères pour la région Ile-de-France. DTC-ONF, Fontainebleau.
- Brunet, R., 1969. Exploitation forestière, ombres et lumières. *Revue Forestière Française* XXI, 650–658.
- Buttoud G., 1983. L’État forestier. Politique et Administration des forêts dans l’histoire française contemporaine (Thèse d’État). Université de Nancy II, INRA-Laboratoire d’Economie Forestière de l’École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts.
- Buyer, X., 1970. La pression de l’homme sur la forêt. *Revue Forestière Française* XXII, 792–796.
- Cauwet, J., Fischer, R., Demesse, N., Persuy, A., 1976. France, ta forêt fout le camp !, Stock 2 Lutter.
- Chastel, D., 1994. Prise en compte des paysages dans la pratique par les forestiers. *Forêt méditerranéenne* XV.
- Clarenc, L., 1965. Le code de 1827 et les troubles dans les Pyrénées centrales au milieu du XIXe siècle. *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale* 77, 293–317.
- Colbert, J.-B., 1669. Ordonnance du 13 août 1669 sur le fait des Eaux et Forêts.
- Crowe, S., 1978. *The landscape of forests and woods*. Forestry commission, London 47.
- Crowe, S., 1966. *Forestry in the landscape*. Forestry commission, London.
- CTGREF, 1976. Prise en compte des facteurs “paysage” et “récréation” dans l’aménagement forestier. CTGREF, Nogent-sur-Vernisson.
- Defert, H., 1909. Conservation des forêts. *Revue mensuelle du TCF* février, 62–65.
- Defert, H., 1908. Dilapidations et reconstitutions forestières. *Revue mensuelle du TCF* janvier, 8–10.
- Demorlaine, J., 1920. La Sylviculture et les chars d’assaut. *Revue des Eaux et Forêts* 58, 235–236.
- Deuffic, P., 2005. Les forestiers et la question du paysage. Des bois marmenteaux à la forêt “paysagée.” *Revue Forestière Française* LVII, 349–362.
- Deuffic, P., Lewis, N., 2012. La forêt ré-enchantée. Deux siècles d’évolution sociale des loisirs en forêt, in: Dehez, J. (Ed.), *L’ouverture des forêts au public. Un service récréatif*. QUAE, Versailles, pp. 17–42.
- Dodane C., 2009. Les nouvelles forêts du Massif Central : enjeux sociétaux et territoriaux. Ces hommes qui plantaient des résineux pour éviter la friche. (Thèse de Géographie). Ecole normale supérieure, Lettres et Sciences Humaines - ENS-LSH Lyon, Lyon.
- Douglas, M., 1999. *Comment pensent les institutions*. Editions la Découverte/M.A.U.S.S, Paris.
- Dumoulin, D., Rodary, E., 2005. Les ONG, au centre du secteur mondial de la conservation de la biodiversité, in: Aubertin, C. (Ed.), *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*. IRD Editions, pp. 59–98.
- Duroure, R., 1982. Rapport sur la filière forêt bois. *Revue Forestière Française* 1–107.

- Fischesser, B., Breman, P., 1991. La forêt dans le paysage européen. Presented at the Xème Congrès forestier mondial, ENGREF, Paris, pp. 355–363.
- Fritsch, P., 1997. Les séries artistiques dans la forêt de Fontainebleau : genèse d'une perception, in: Corvol, A., Arnould, P. (Eds.), La forêt: perceptions et représentations. Paris, pp. 205–218.
- Gadant, J., 1996. Quand l'écologie devient nuisance. *Revue Forestière Française* XLVIII, 403–415.
- Gernigon, C., 2002. Un guide paysager pour la forêt limousine. Cellule Forêt-Paysage du Limousin, ONF, Limoges.
- Guinier, P., 1950. Foresterie et protection de la Nature : l'exemple de Fontainebleau. *Revue Forestière Française* 703–717.
- Heiskanen, A., Hurmekoski, E., Toppinen, A., Näyhä, A., 2022. Exploring the unknowns – State of the art in qualitative forest-based sector foresight research. *Forest Policy and Economics* 135, 102643. <https://doi.org/10.1016/j.forpol.2021.102643>
- Hopquin, B., 2001. Une forêt en coupe réglée.
- Kalaora, B., 2001. À la conquête de la pleine nature. *Ethnologie française* XXXI, 591–597.
- Kalaora, B., 1993. Le musée vert. Radiographie du loisir en forêt. L'Harmattan, Paris.
- Kalaora, B., 1976. Quelques problèmes de l'aménagement de la forêt péri-urbaine. Cas de la forêt de Fontainebleau. *Revue Forestière Française* XXVIII, 69–74.
- Kalaora, B., Savoye, A., 1986. La forêt pacifiée : sylviculture et sociologie au XIXe siècle., *Alternatives Paysannes*. L'Harmattan, Paris.
- Larrère, R., Brun, A., Kalaora, B., Nougarède, O., Pourpardin, D., 1980. Reboisement des montagnes et systèmes agraires. *Revue Forestière Française* 20–36.
- Larrère, R., Nougarède, O., 1993. Des hommes et des forêts. Gallimard, Paris.
- Leroy-Beaulieu, P., 1908. La conservation et la reconstitution des forêts françaises. *L'Économiste français* 1, 13.
- Lochard, A., Collectif Z, 2022. Planter pour mieux régner. Fragments d'histoire de la monoculture forestière. *Revue itinérante d'enquête et de critique sociale* 15, 32–37.
- Loisier, A.-C., 2009. La Charte forestière du Morvan. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement* 53, 69–74.
- Lormant, F., 2012. Présentation historique de la législation forestière française. *Revue de Droit Rural* Editions techniques et économiques.
- Lucas, O.W.R., 1991. The design of the forest landscapes. Oxford University press.
- Lugassy, F., 1970. La relation habitat-forêt. *Aménagement et Nature* 18, 9–12.
- Maaf, IGN, 2016. Indicateurs de gestion durable des forêts françaises métropolitaines, édition 2015, Résultats., Maaf-IGN. ed. Paris.
- Moriniaux, V., 1997. Le refus de l'enrésinement en forêt domaniale dans la presse locale (Orne), in: Corvol, A., Arnould, P. (Eds.), La forêt: perceptions et représentations. L'Harmattan, Paris, pp. 229–240.
- Moriniaux, V., 1996. Le douglas face aux écologistes. *Forêt-Entreprise* 107, 22–26.
- Neymourande, E., Vallauri, D., 2011. Regards sur la politique des forêts en France. WWF France, Paris, Marseille.

- Normand, A., 1957. L'utilisation des débroussaillants chimiques dans la destruction des taillis de charme. *Revue Forestière Française*, spécial "Les produits débroussaillants" 6, 443–457.
- Nougarède, O., 2010. Les racines du conflit sur le statut du massif bellifontain, in: Colloque «Un parc national à Fontainebleau : quelle faisabilité ? ». Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtianis, Avon, France, pp. 1–29.
- ONF, 1972. Sylviculture et paysage. Directive de gestion et instruction générale. ONF, Paris.
- Poublanc, S., 2019. Les forêts du Midi décrites comme dévastées au XVIIe siècle sont-elles une construction culturelle ? *Histoire et sociétés rurales* 52, 39–66.
- Puech, J., 2009. Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois. Rapport au Président de la République. Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Paris.
- Rambaud, J., 1973. Une forêt entre ses gérants et ses amis. Protection ou productivité? *Le Monde*.
- Rougier de la Bergerie, J.-B., 1817. Les forêts de la France. Leurs rapports avec les climats, la température et l'ordre des saisons. Arthus Bertrand, Paris.
- Ruffier-Reynie, 1999. Morvan, tu sens le sapin. *Combat Nature* 125.
- Schut, P.-O., Delalandre, M., 2016. Un arbre, une forêt, un paysage. La contribution du Touring Club de France en faveur du reboisement. *Natures Sciences Sociétés* 24, 230–241.
- Sergent, A., 2014. Sector-based political analysis of energy transition: Green shift in the forest policy regime in France. *Energy Policy* 73, 491–500.
- SNUPFEN-ONF, 1972. SOS forêt française.
- Takacs, D., 2001. Historical awareness of biodiversity, in: S, L. (Ed.), *Encyclopedia of Biodiversity*. Academic Press, pp. 363–369.
- Vauban, S. d, 1701. *Traité de la culture des forêts*.
- Venet, J., 1969. Exploitation forestière et sylviculture. *Revue Forestière Française* 21, 479–484.
- Venet, J., 1956. La mécanisation des exploitations forestières. *Revue Forestière Française* 388–399.
- Vigier, P., 1980. Les troubles forestiers du premier XIXe siècle français. *Revue Forestière Française* 128–135.
- Viney, R., 1969. L'Ordonnance forestière de Colbert et les législateurs de la Révolution française. *Revue Forestière Française* XXI, 606–610.
- Whited, T., 2000. Extinguishing disaster in Alpine France : the fate of reforestation as technocratic debacle. *Geojournal* 51, 263–270.

Volet 1 | Thème 3. Mobilisations sociales passées et contemporaines autour des coupes rases

Question 3. Quels niveaux et modes actuels de mobilisation en France (2015-2021) ?

Sommaire

3.1 Contexte et problématique	150
3.1.1 À l'échelle globale, la France, zone peu conflictuelle ou mal décrite ?	150
3.1.2 Des données éparses sur les conflits forestiers en France	153
3.2 Matériaux et méthodes d'évaluation des conflits sur les coupes rases en France entre 2015 et 2021	154
3.3 Réponses à la question posée	155
3.3.1 Les pétitions en ligne : faire nombre	155
3.3.2 La presse : mise en visibilité locale, montée en généralité nationale	161
3.3.2.1 Dynamique et localisation des publications dans la presse quotidienne régionale (PQR) et généraliste nationale (PGN)	162
3.3.2.2 Professionnalisation des sources, des médias et de la médiatisation	167
3.3.3 L'inscription à l'agenda politique, passer de la technique au politique	168
3.3.3.1 La médiatisation des coupes rases pour interpeller les citoyens et les politiques.....	168
3.3.3.2 La médiatisation de la gestion durable pour prévenir les protestations.....	169
3.3.3.3 D'autres voies pour inscrire un problème à l'agenda politique	171
3.3.4 Au-delà de la coupe rase, une « écologisation » et « climatisation » des questions forestières	173
3.4 Références bibliographiques	174

Rédacteurs

Philippe **Deuffic**, INRAE, UR ETTIS, Gazinet-Cestas (33), France

Elsa **Richou**, Université de Pau et des pays de l'Adour, UMR TREE, Pau (64), France

Damien **Marage**, Université de Franche-Comté, UMR THEMA, Besançon (25), France

Contributeurs

David **Carayon**, INRAE, UR ETTIS, Gazinet-Cestas (33), France

Kevin **Petit**, INRAE, UR ETTIS, Gazinet-Cestas (33), France

Gabrielle **Bouleau**, INRAE, UMR LISIS, Marne-la-Vallée (77), France

Lison **Ambroise**, INRAE, UMR LISIS, Marne-la-Vallée (77), France

3.1 Contexte et problématique

Avant de faire le point sur l'état des mobilisations en France en matière de conflits forestiers, nous souhaitons resituer rapidement ces mobilisations dans un contexte plus large et voir si la France apparaissait ou non dans la carte des conflits mondiaux sur les forêts.

3.1.1 À l'échelle globale, la France, zone peu conflictuelle ou mal décrite ?

Les mobilisations sociales provoquées par les coupes rases ne sont pas une spécificité française. Il existe cependant peu d'articles traitant des mobilisations sur ce thème spécifique des coupes rases à l'échelle mondiale. Cette question peut être abordée de manière indirecte par le biais de trois sources majeures qui offrent un panorama des conflits forestiers dans le monde.

La première source est le site Internet « *Environmental Justice Atlas* »¹²⁵. Il recense, sur une base volontaire, les cas de conflits environnementaux liés à l'exploitation des ressources naturelles et la

¹²⁵ Le site <https://ejatlas.org/> est issu d'un projet de recherche mené par Leah Temper et son équipe de l'Institute of Environmental Science and Technology (ICTA) à l'Université autonome de Barcelone. Leah Temper, Daniela del Bene and Joan

dégradation d'écosystèmes ou d'habitats à travers le monde (Scheidel *et al.*, 2020 ; Temper *et al.*, 2015). L'application des filtres « forest » associés à « biodiversity conflict » et « land conflict » permet d'isoler 649 cas de conflits forestiers à travers le monde depuis 2015. La plupart sont situés en zone tropicale et ont trait à de la déforestation avec changement d'usage des sols. Moins de 60 cas concernent les forêts tempérées et boréales de notre zone d'étude (Amérique du Nord et Europe). Malgré l'usage des filtres de recherche, le site agrège des cas qui ne sont pas tous en lien direct avec la forêt mais plutôt la biodiversité et les ressources naturelles. Seule une dizaine de cas concernent réellement des conflits forestiers portant sur des coupes rases dont certains emblématiques et décrits dans la littérature scientifique comme ceux autour de la destruction des habitats de chouette tachetée par coupe rase en Oregon et État de Washington aux USA, Clayoquot Sound et Haida Gwaii au Canada (Affolderbach, 2011 ; Salazar *et Alper*, 1996), Białowieża en Pologne (Blicharska *et Herzele*, 2015), les forêts des Sami en Laponie (Saarikoski *et al.*, 2013) et de Forêt noire et d'Hambach en Allemagne (Sotirov *et al.*, 2017).



Figure 3.3-1 : Localisation des conflits environnementaux forestiers (source site EJAtlas)

Une exploration plus poussée de la littérature scientifique au cas par cas s'avère donc nécessaire pour réellement saisir l'ampleur des conflits forestiers à travers le monde. La seconde source recensant des conflits en forêt est l'inventaire mené par Gritten et son équipe (Gritten *et al.*, 2012, 2013) du RECOFTC (Center for People and Forests) et ses collègues du département des sciences forestières de l'université de Joensuu (Finlande). Ils ont identifié 400 cas de conflits dans la littérature scientifique et 2 000 dans la littérature grise. Au final, ils ont retenu 303 cas de conflits forestiers dans leur base de données. Gritten *et al.* proposent une catégorisation des conflits en 12 thèmes (déforestation au profit de projets agricoles miniers ou d'infrastructures, coupes illégales, droits des populations autochtones, conflit avec des industriels, conflits d'usage, etc.). Les conflits sur les coupes rases tels que nous l'entendons dans l'expertise CRREF n'apparaissent pas clairement ou de manière indirecte à travers

Martinez-Alier. 2015. Mapping the frontiers and front lines of global environmental justice: the EJAtlas. *Journal of Political Ecology* 22: 255-278. <https://journals.librarypublishing.arizona.edu/jpe/article/id/1932>

que ce que Gritten *et al.* appellent les « conflits forestiers modernes » qui se caractérisent par l’affirmation de valeurs post matérialistes portant sur la défense des usages récréatifs en forêt, la préservation de la biodiversité et des paysages, les modes d’exploitation et la qualité des chantiers forestiers, la préservation des forêts urbaines ou périurbaines, etc. Avec de tels critères, nous retrouvons peu ou prou les mêmes conflits emblématiques canadiens, américains et scandinaves que dans l’EJAtlas et aucun cas Français recensé.

Une troisième étude bibliographique centrée sur les conflits forestiers en Europe (UE 27 + Royaume-Uni) identifie près de 84 cas de conflits sur la période 1999-2020 (Nousiainen *et Mola-Yudego*, 2022). Dans cette étude, seuls les conflits publiés dans des revues scientifiques anglophones sont analysés¹²⁶. De fait, l’Allemagne est le pays avec le plus grand nombre de conflits identifiés (n=9), suivi de la Finlande (8), la République tchèque (6) et le Danemark (6). La France compte un seul cas publié et l’article porte sur le degré d’adhésion des propriétaires forestiers à la politique Natura 2000 (Blondet *et al.*, 2017). Reprenant la catégorisation des conflits utilisée par Gritten *et al.*, l’étude identifie trois principaux registres de protestation : les conflits entre usagers, la protection de la biodiversité et le développement d’infrastructures. Les conflits sur les coupes rases semblent répartis entre ces deux derniers registres protestataires mais sans être clairement identifiés et dénombrés. **L’absence ou selon toute vraisemblance l’invisibilité des cas de conflits francophones montre également que leur identification devra passer par un autre type de littérature que les seules revues académiques** enregistrées dans les bases de données internationales. Elle montre aussi que peu de chercheurs en France publient sur ces sujets dans les revues anglophones. L’étude de ces trois sources montre enfin l’intérêt de préciser l’équation de recherche en associant le terme « coupe rase » à la notion de conflit afin de resserrer notre analyse sur ce type particulier de conflit.

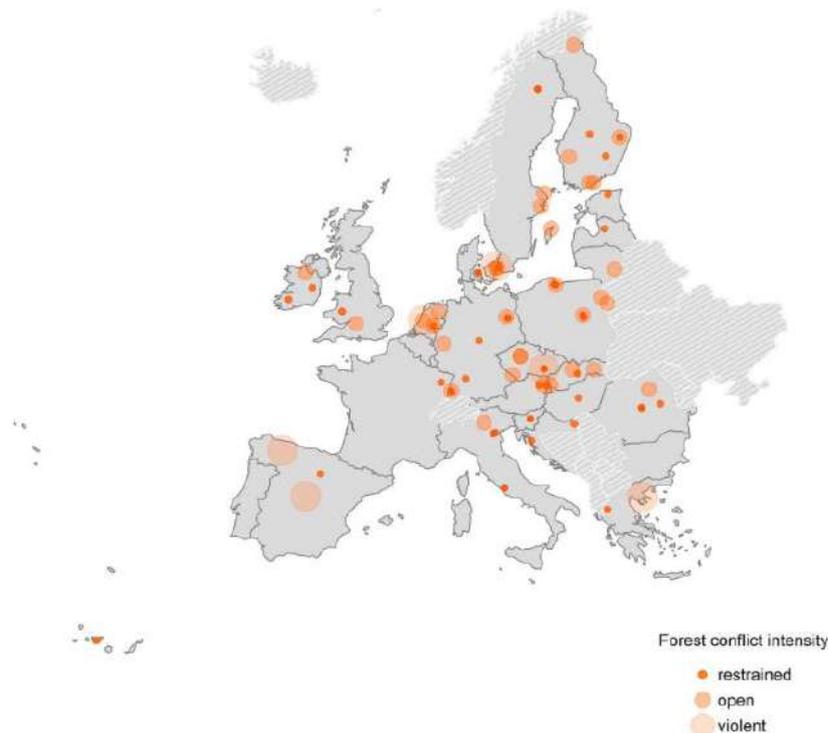


Figure 3.3-2 : Inventaire et intensité des conflits forestiers en Europe entre 1999 et 2020 (source : Nousiainen *et Mola-Yudego*, 2022)

¹²⁶ L’équation de recherche utilisée combine les termes : "forest" + "conflict" + name of country + NOT "conflict of interest" ainsi que les termes "disagreement", "forest", "conflict", "nature", "fight", "oppose", "petition", "protest", "violence", "attack"

3.1.2 Des données éparses sur les conflits forestiers en France

L'absence de données dans les bases internationales nous a obligés à **recenser nous-mêmes les cas de conflits forestiers en France**. Si Torre et son équipe (Torre *et al.*, 2016) ont réalisé un tel inventaire à l'échelle des espaces ruraux, ils n'ont pas vraiment centré leur analyse sur les cas de conflits en forêts. Ils proposent en revanche une méthodologie qui peut être en partie reprise pour la forêt.

En Europe, certaines études montrent que les conflits forestiers semblent plus fréquents dans les zones de croissance urbaine, dans les territoires où le ratio ruraux/néo-ruraux tend à s'inverser ainsi que dans les zones à haute valeur environnementale (Eckerberg *et Sandström*, 2013) ; (Gómez-Vázquez *et al.*, 2009). Pourtant, même si ces critères sont sans doute aussi valables pour la France, (Torre *et al.*, 2016) **estiment qu'il est difficile d'affirmer que l'on se trouve dans une phase d'augmentation de la conflictualité dans les espaces ruraux en général**. Ces chercheurs constatent plutôt une persistance de conflits autour des usages de l'espace, des relations de voisinage, de l'implantation d'infrastructures, d'extensions d'urbanisation ou des projets de développement local et ne repèrent qu'une légère augmentation des conflits concernant les nuisances attribuées à l'activité agricole. Ces derniers ont des caractéristiques assez proches des conflits forestiers. Ils sont portés par des acteurs organisés au sein d'associations de défense du voisinage ou de l'environnement, très actives et attachées à la protection des droits des riverains, souvent au nom de principes relevant de l'écologie, de l'environnement ou de la préservation de la biodiversité.

Concernant les conflits en forêt *stricto sensu*, aucun inventaire systématique n'a été réalisé à ce jour et on ne dispose que de données souvent qualitatives et éparses. L'analyse socio-historique que nous avons menée dans le chapitre précédent montre que les conflits forestiers liés aux droits d'usage ont plutôt baissé en intensité. Dans le prolongement des travaux du sociologue Elias qui a analysé les processus de civilisation, **la résolution des conflits tend à passer aujourd'hui par la protestation publique ou la voie judiciaire, voire d'actes de désobéissance civile¹²⁷ plutôt que par l'affrontement physique**. Depuis 2020, on assiste cependant à une augmentation des cas de dégradations de bâtiments ou de matériels forestiers¹²⁸. Mais, de manière générale, **les protagonistes désirent en général vivre ensemble au sein d'un même territoire, ils partagent souvent un objectif de développement ou un projet commun mais leurs désaccords portent sur les moyens d'y parvenir**. Globalement, l'issue des conflits traditionnels a également été plutôt favorable aux usagers. Aujourd'hui, les forêts publiques sont très largement ouvertes et 85 % des propriétés privées sont libres d'accès soit 72 % de la surface (MAAF, 2014, p. 30). Du côté des propriétaires, cette fréquentation ne pose aucun problème pour 86 % d'entre eux, 3 % seulement estimant que cela engendre beaucoup de désagréments (*ibid.*). Du côté des usagers, les sources de tensions ne viennent pas tant des relations avec les forestiers (décideurs publics ou exploitants) qu'avec les autres usagers dont certaines pratiques (chasse, véhicules motorisés) sont dénoncées (Cordellier *et Dobré*, 2017). Quant aux jugements portés sur la gestion des forêts par les forestiers, 68 % des Français sont tout à fait ou assez satisfaits de l'état général d'entretien de la forêt, 70 % du résultat esthétique des plantations et des travaux et 84 % de la diversité des paysages forestiers. En revanche, quelques aspects de la gestion forestière sont peu, voire pas du tout satisfaisants puisque 46 % se disent gênés par la présence d'arbres morts – mesure pourtant plébiscitée par les acteurs de l'environnement – et 30 % par la présence de bois coupé en bord de chemins ou dans les coupes. Concernant l'exploitation des bois, 11 % la considèrent comme une menace, soit en quatrième position après la pollution de

¹²⁷ Par désobéissance civile, nous entendons « un acte public, non violent, décidé en conscience, mais politique, contraire à la loi et accompli le plus souvent pour amener à un changement dans la loi ou bien dans la politique du gouvernement » (définition de Rawls J. (2002) *Théorie de la justice*, trad. C. Audard, édition du Seuil, p. 405).

¹²⁸ <https://blogs.mediapart.fr/feuillus-et-resineux/blog/310522/agressions-repetition-qui-en-veut-aux-forestiers>.

l’environnement (18 %), les incendies (14 %) et l’urbanisation (14 %), le changement climatique n’arrivant qu’en cinquième position (10 %). Cela peut laisser penser que les Français n’ont globalement pas de problèmes avec les coupes d’arbres. Mais quand on leur demande plus spécifiquement ce qu’ils pensent de ces coupes, 26 % estiment qu’on détruit la forêt et 37 % qu’on l’entretient. La perception des coupes rases est donc un sujet qui ne fait pas l’unanimité.

3.2 Matériaux et méthodes d’évaluation des conflits sur les coupes rases en France entre 2015 et 2021

Si évaluer les surfaces de coupes rases au niveau national s’avère complexe, évaluer le nombre de conflits en France n’est pas forcément plus simple. Aucune base de données spécifique à ce sujet n’existe à ce jour, ni vraiment de méthodologie. Dans leur étude sur l’état de la conflictualité liée aux usages de l’espace en France, (Nousiainen et Mola-Yudego, 2022) **proposent de repérer et d’analyser les conflits en croisant trois sources d’informations : la presse quotidienne régionale (PQR), les entretiens à dire d’experts et les données du contentieux.** Dans l’idéal, la triangulation des informations fournit une information complète mais elle n’est pas toujours possible. En effet, Torre *et al.* rappellent que tous les conflits ne sont pas portés devant les tribunaux et que les journalistes comme les experts peuvent omettre de diffuser des informations, les édulcorer, ou encore les traiter avec des biais. Avec la généralisation du numérique, les sources d’informations se sont aussi beaucoup diversifiées, et loin de remplacer les médias traditionnels comme la presse quotidienne régionale (PQR) ou la presse nationale généraliste (PGN), elles s’y sont ajoutées. Les courbes de consommation d’internet, de radio et de TV témoignent de cette complémentarité. La radio est très écoutée le matin, la TV rencontre une large part de son public en fin de journée et le soir ; les usages d’Internet sont répartis de façon homogène toute la journée. Quant au téléphone mobile, il accompagne les Français tout au long de la journée et représente plus de la moitié du temps passé sur Internet¹²⁹.

Pour effectuer une première évaluation des conflits en forêt, nous avons retenu deux supports médiatiques distincts :

- un **média traditionnel** : conformément à la méthodologie proposée par Torre *et al.*, nous avons choisi de recenser les articles traitant des conflits autour des coupes rases dans la **presse quotidienne régionale** (PQR) mais en ajoutant aussi les articles de la **presse nationale généraliste** (PGN). Avec 20 millions de lecteurs, la PQR constitue un outil d’observation intéressant puisque c’est en grande partie par son biais que l’information est mise à disposition de la population. Elle a aussi la double spécificité d’être le principal média de l’actualité locale et de posséder le quasi-monopole de diffusion de cette actualité sur son territoire (Torre *et al.*, 2016, p. 13). Ses informations sont une source très accessible et relativement détaillée sur les conflits locaux ;
- un **média numérique** : vu la profusion des supports possibles, nous avons fait le choix d’inventorier les **sites de pétitions en ligne** abordant la question des coupes rases en forêt. Selon (Ripoll, 2008, p. 89), les NTIC sont considérés par les mouvements sociaux comme un moyen de revitaliser la démocratie – une sorte de contre-pouvoir de la démocratie représentative – et le e-pétitionnement comme un nouveau rapport au politique. La pétition sur support papier était autrefois considérée comme une activité semblable à la protestation. Aujourd’hui, la signature de pétitions en tant que participation individualisée et symbolique apparaît comme l’expression d’une forme de citoyenneté critique numérique. Comme le souligne le sociologue Baptiste Kotras¹³⁰, « *Internet est un espace privilégié pour les gens qui ne peuvent pas faire circuler leurs idées, car personne ne peut les empêcher de parler. Le web*

¹²⁹ <https://www.mediametrie.fr/fr/transformation-des-usages-nouvelle-donne-pour-laudience>

¹³⁰ Kotras Baptiste, interview à Mediapart par Géraldine DELACROIX le 7 décembre 2018 <https://www.mediapart.fr/journal/france/071218/sur-le-web-les-gilets-jaunes-apprennent-vitesse-grand-v>

apporte une ouverture de l'espace public ». Les réseaux sociaux numériques (RNS) deviennent ainsi le théâtre d'expression d'acteurs souvent invisibilisés, voire jamais invités dans les débats publics. **Là où les mobilisations sociales des années 1970 nécessitaient un fort investissement personnel et un capital culturel élevé pour être visible dans la sphère médiatique, les RNS requièrent nettement moins de ressources et de capital social pour initier un mouvement.** Comme les appels à manifestations ou au boycott, la pétition viendrait du peuple et viserait la remise en cause du pouvoir. Les pétitions entérinent aussi la logique du nombre en indiquant la force numérique et l'ampleur du soutien public. Si ce nombre est élevé – terme très relatif car il n'y a pas de seuil a priori objectif permettant de conclure à la réussite ou à l'échec d'une mobilisation –, il peut signifier à la communauté la force des faibles (Ripoll, 2008, p. 89), ceux démunis de ressources sociales et de pouvoir politique mais dont l'agrégation peut faire évoluer les rapports de force.

3.3 Réponses à la question posée

3.3.1 Les pétitions en ligne : faire nombre

Pour estimer le nombre de pétitions en ligne concernant la forêt, nous nous sommes inspirés de la méthodologie proposée par (Legris et Matuszewicz, 2020). Nous avons effectué notre recherche sur les deux principaux sites de pétitionnement en ligne en France : Change.org et Mes opinions.org¹³¹. Pour positionner et évaluer l'importance de la question des coupes rases par rapport à d'autres enjeux environnementaux, nous avons fait une recherche de pétitions pour la période 2015-2021 avec les mots clefs suivants :

(« coupe rase » OU « coupes rases » OU Deforestation¹³²) ET Forêt
Eolien OU éolienne* OU Nucléaire OU Photovoltaïque OU Pesticide agriculture OU Pesticide agricole

Cette recherche montre que **la question des coupes rases est un sujet de pétition en ligne parmi d'autres et qu'il arrive loin derrière les pétitions contre le nucléaire ou l'installation d'éoliennes.** En revanche, c'est une thématique qui suscite plus de pétitions (n=199) que l'usage des pesticides en agriculture (n=63).

¹³¹ D'autres sites de e-pétitions existent comme « pétition en ligne » (<https://www.petitionenligne.fr/>) qui héberge notamment une pétition de SOS forêt France depuis 2011 et qui, au 15 avril 2022 avait recueilli 5 885 signatures, le site « cyberacteurs » (<https://www.cyberacteurs.org/accueil/index.php>) qui contient 4 pétitions pour la protection de forêts locales, etc., ou le site de pétition européen « We move Europe » (<https://www.wemove.eu/fr/votre-campagne-commence-ici>) qui affiche une pétition contre les coupes rases en Europe (<https://you.wemove.eu/campaigns/stoppons-les-coupes-rases-dans-les-forets-d-europe>) et qui comptait 5 550 signatures au 15 avril 2022.

¹³² Le terme déforestation a été utilisé car il est parfois employé par certains créateurs de pétitions pour parler de défrichement. Seules les pétitions concernant des cas de défrichement en métropole ont été retenues.

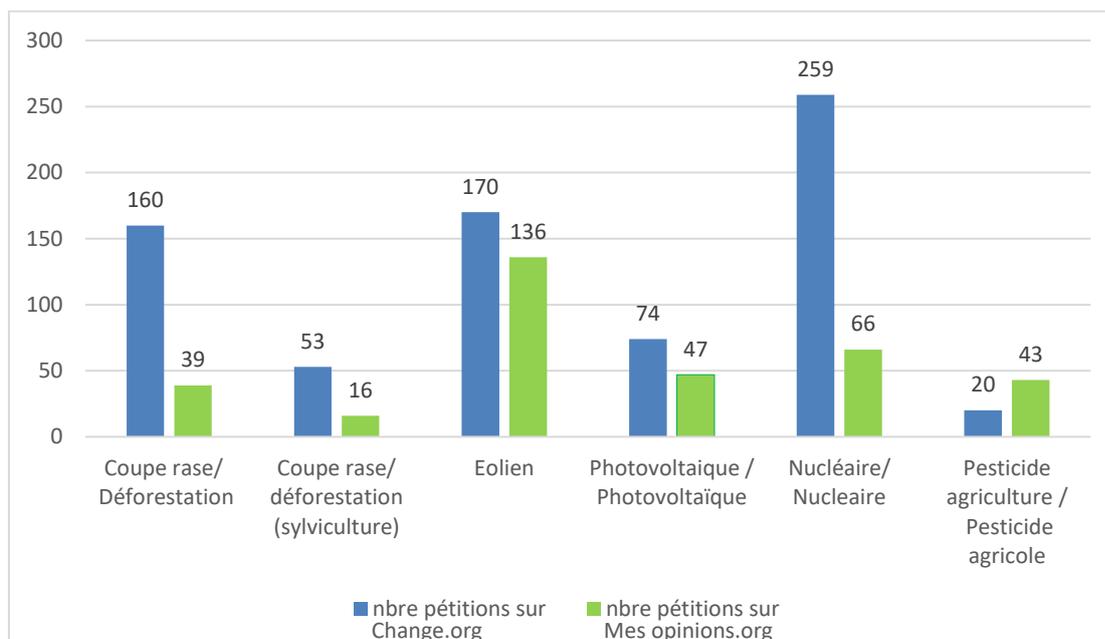


Figure 3.3-3 : Nombre de pétitions en ligne (n) par type de conflit environnemental sur la période 2015-2021

Il convient toutefois d'effectuer un second tri sur cette liste de 199 pétitions contenant le terme « coupe rase ». Certaines pétitions dénoncent en effet la réalisation de coupes rases pour des projets d'urbanisation, d'installations de centrales photovoltaïques ou encore des projets éoliens. Si on exclut ces pétitions qui concernent des coupes rases entraînant un changement d'usage des sols et qu'on ne garde que les pétitions qui dénoncent les coupes rases comme une phase du cycle sylvicole suivi d'un reboisement, le nombre de pétitions est de 69 soit 35 % des pétitions contenant le terme « coupe rase ».

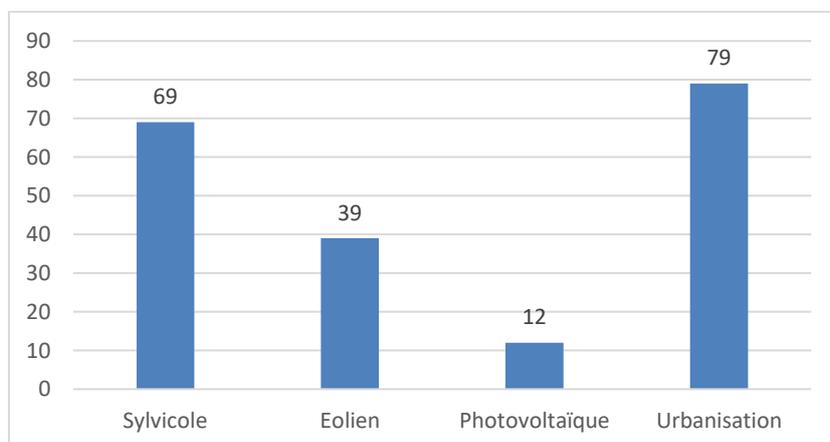


Figure 3.3-4 : Nombre de pétitions en ligne comportant le terme « coupe rase » selon la nature de la coupe

Le soutien à ces 69 pétitions, c'est-à-dire le nombre de signatures par pétition est très variable. **La pétition la plus signée « Non à la destruction des forêts françaises ; non aux forêts monotypes »¹³³ a recueilli plus de de 135 000 signatures depuis sa mise en ligne en mars 2019¹³⁴.** Cette pétition ne

¹³³ <https://www.change.org/p/non-%C3%A0-la-destruction-de-nos-forets-non-aux-forets-monotype-sans-chant-d-oiseau-sans-vie-animale-sans-sous-bois>

¹³⁴ Sur le site mesopinions.org, les pétitions à 135000 signatures sont classées à la 80^e place des pétitions les plus signées en France sur les 12 000 pétitions que compte le site. Elle ferait donc partie des 10 % des pétitions les plus signées sur ce site. La pétition « Non à la privatisation de l'ONF » portée par le SNUPFEN et relayée par Canopée Forêts vivantes recueille elle aussi 134 000 signatures. Bien qu'elle ne soit publiée sur aucun des deux sites tests et que sa thématique ne soit pas directement liée à la thématique des coupes rases, nous signalons quand même son existence car elle est la 2^e pétition la plus signée en France sur le thème de la forêt métropolitaine.

dénonce pas un type de coupe rase dans un secteur géographique donné mais les coupes rases en général. Son message généraliste et non ancré territorialement peut expliquer cette forte adhésion. Les quatre pétitions suivantes, qui recueillent plus de 50 000 voix, sont en revanche un peu plus territorialisées puisqu'elles concernent les **forêts alluviales du Rhône**¹³⁵, **les forêts du Morvan**¹³⁶, **des Pyrénées**¹³⁷ **et de Bouconne**¹³⁸ **au Nord de Toulouse**. Plus des deux tiers des signatures comptent moins de 5 000 signataires. Elles concernent souvent des situations de coupes rases très locales.

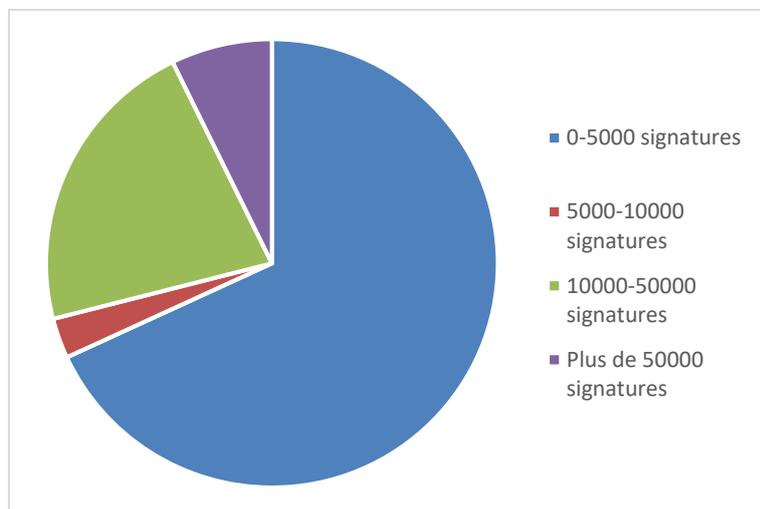


Figure 3.3-5 : Nombre de pétitions par classe de signatures

La répartition géographique de ces pétitions est également relativement inégale. Les pétitions sont en effet concentrées dans les régions où les mobilisations sont anciennes ce qui est typiquement le cas de la région Île-de-France avec des pétitions concernant des forêts publiques de la grande couronne parisienne (Sénart, Fontainebleau, Montmorency, Meudon, etc.). **Le Morvan, les Pyrénées et la Drôme-Ardèche constituent les trois autres régions où le e-pétitionnement est le plus actif.** Certaines pétitions sont attachées à la défense de forêts périurbaines spécifiques (Rouen, Metz) ; d'autres dénoncent des projets d'implantation de scieries de taille plus ou moins importante (la troisième et la quatrième pétition les plus signées concernent des mobilisations contre les projets d'Ersicia dans le Morvan et Florian dans les Pyrénées). **En revanche, dans des régions traditionnellement très boisées et fortement exploitées comme le Grand Est ou l'Aquitaine, le nombre de pétitions reste faible.**

¹³⁵ Pétition « Halte à la destruction systématique de nos forêts alluviales », 83 000 signatures, <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/halte-destruction-systematique-nos-forets-alluviales/55527>

¹³⁶ « Touche pas à ma forêt : non à la destruction du #MORVAN ! », 78 000 signatures, <https://www.change.org/p/touche-pas-%C3%A0-ma-for%C3%AAt-non-%C3%A0-la-destruction-du-morvan>

¹³⁷ « Protégeons les forêts des Pyrénées ! Non à la scierie industrielle Florian de Lannemezan », 63 000 signatures, <https://www.change.org/p/pr%C3%A9sidente-de-la-r%C3%A9gion-occitanie-carole-delga-protégeons-les-forets-des-pyrenees-non-a-la-scierie-industrielle-florian-a-lannemezan>

¹³⁸ « NON au déboisement dans la Forêt de Bouconne ! », 55 000 signatures, <https://www.change.org/p/office-national-des-forets-nationales-non-%C3%A0-la-d%C3%A9forestation-dans-la-for%C3%AAt-de-bouconne>,

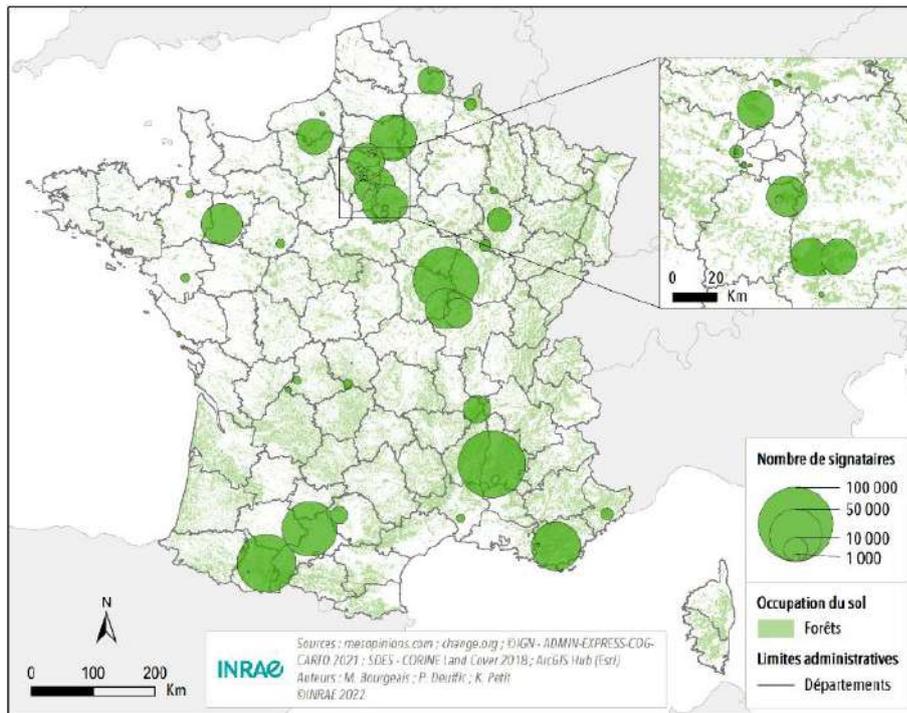


Figure 3.3-6 : Localisation des pétitions contenant le terme coupe* rase* et forêt* entre 2015 et 2021

Une analyse de la dynamique de pétitionnement de 38 pétitions montre que les $\frac{3}{4}$ des pétitions recueillent la moitié ou plus des signatures dans les trois premières semaines. Les premiers jours sont donc d'une importance cruciale dans la réussite du pétitionnement en ligne, chaque signature ramenant des signatures par contacts et par un phénomène que Legris *et al* qualifient « d'effet plateforme » (l'influence de la configuration du site d'e-pétitionnement) qui met en valeur par exemple les pétitions les plus signées durant les derniers jours. Dans des cas plus rares comme la deuxième pétition la plus signée de notre échantillon (« *Halte à la destruction systématique de nos forêts alluviales* »), un ou plusieurs pics de signatures décalés dans le temps peuvent être observés plusieurs semaines après le lancement de la pétition. Cela peut être lié à un événement particulier qui relance le processus de signature (manifestation locale, médiatisation sur un autre site du type Facebook, Twitter, retransmission de l'information via la télévision ou la presse).

Pour (Legris *et* Matuszewicz, 2020, p. 55), la réussite d'une pétition à mobiliser un grand nombre de signataires tient à l'articulation d'une stratégie locale en ligne et hors ligne. La plupart des pétitions dénoncent des coupes rases dans des territoires bien précis. Pour faire connaître leur mobilisation, les entrepreneurs de cause vont multiplier les supports de mobilisation afin de s'assurer d'une visibilité maximale. Selon leur degré de professionnalisation, l'utilisation de ces différents supports sera plus ou moins structurée comme une véritable campagne de presse. **Certaines ONGE saisissent ainsi l'opportunité de voir leurs actions relayées par un influenceur afin d'étendre leur visibilité en co-organisant avec eux des événements.** Dans ce cas, l'influenceur s'engage à retransmettre en direct l'action de l'ONGE. **Mais dans la plupart des cas de pétition que nous avons observés, la mise en visibilité n'est pas vraiment orchestrée et varie au gré des opportunités de contacts avec les relais médiatiques locaux ou nationaux.** Cela commence par exemple par (voir Figure 3.3-7) :

- la création d'un collectif local en faveur de la sauvegarde d'une forêt ou d'une partie de forêt ;
- une « conférence de presse » lors du lancement de la pétition ;
- un recueil de signatures physiques à l'échelle locale (signatures en local)
- la création d'un site d'Internet, la mise en ligne de la pétition à signer et la mise en réseaux sur des sites « amis » (locaux, régionaux, nationaux) ;

- le recours à des répertoires d’action à caractère spectaculaire, festif ou émotionnel (marche en forêt, défilé de type carnavalesque ou satirique, parodies) pour lancer ou relancer l’action ;
- le contact direct ou la demande d’interview par la presse quotidienne régionale et les chaînes de radio et TV locale ;
- un accès aux médias régionaux ou nationaux (suite au repérage de l’action par un média local).

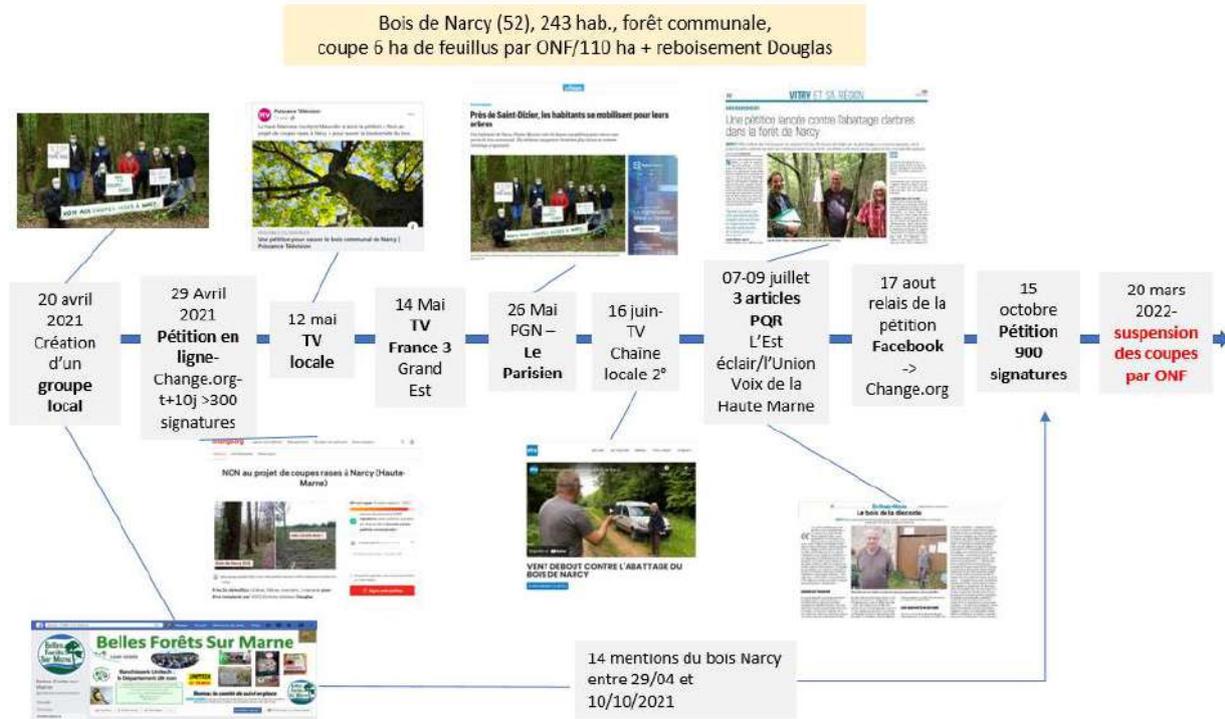


Figure 3.3-7 : Exemple de dynamique de mise en visibilité et de la diversité des outils utilisés pour faire connaître sa cause – pétition n°15 « NON au projet de coupes rases à Narcy (Haute-Marne) » mise en ligne en avril 2021

Après les initiateurs de la pétition, ce sont souvent les proches des premiers signataires (au sens de personnes partageant un même territoire) qui vont ajouter leurs signatures. Cette appartenance au territoire favorise une proximité de mobilisation – que cette proximité soit physique (en se retrouvant, par exemple, lors de manifestations de terrain) ou de réseaux. Puis le cercle des signataires peut s’élargir bien au-delà de la situation locale. La pétition n° 2, initialement centrée sur la défense des forêts alluviales du Roubion dans la Drôme est ainsi abondamment signée par des résidents de grandes villes comme Paris (n = 2 156), Marseille (n = 606), Toulouse (n = 462), Nice (n = 424) et Lyon (n = 404). Le répertoire d’argumentations peut donc, selon les cas, relocaliser (par l’importance des réseaux militants locaux) ou délocaliser la dynamique pétitionnaire (par le biais des médias nationaux, des réseaux sociaux) comme avec la pétition n° 2. Dans ce cas précis, l’argumentation et surtout le titre un peu vague concerne à la fois une situation très locale (les ripisylves du Roubion) mais dans lesquels des signataires extra-locaux peuvent trouver un motif de lutte commune (les forêts alluviales en France). La caractérisation sociologique de ces signataires reste cependant très difficile car, hormis leur lieu de résidence, nous ne disposons d’aucun élément individualisé comme le sexe, l’âge ou la profession. (Legris et Matuszewicz, 2020, p. 53) montrent toutefois que les pétitionnaires relèvent en général de trois grands types :

- 1) les individus dits « insérés dans des réseaux politisés » qui signent des pétitions sur des thématiques très spécialisées. Ils sont plus susceptibles que les autres de favoriser une diffusion géographique large des pétitions par le biais des réseaux sociaux ;
- 2) les individus « consommateurs » de pétitions qui se caractérisent par une fréquentation assidue du site. Ils et elles signent beaucoup de pétitions, mais pas nécessairement sur des thématiques spécifiques et sont moins susceptibles de diffuser la pétition par les réseaux

sociaux. Ils renvoient davantage au « militantisme mou » évoqué par (Legris et Matuszewicz, 2020) ;

- 3) les individus « insérés dans des réseaux locaux » qui signent peu de pétitions. On les retrouve davantage dans le contexte de répertoires d'actions privilégiant les mobilisations locales de terrain (manifestations, journaux locaux, etc.), voire numériques (Facebook, site web, etc.), mais en s'adressant de manière privilégiée à la population locale.

Malgré l'abolition de tout ancrage territorial offert par le numérique, les petites pétitions restent souvent dépendantes de réseaux concrets, largement déterminés par les contraintes géographiques. Cela explique ainsi pourquoi la pétition n° 15 recueille certes plus de signature que d'habitants de la commune mais que ce chiffre reste à un niveau modeste (n = 900). Cette observation confirme que les réseaux physiques ne sont pas remplacés par les réseaux virtuels et **qu'Internet constitue un espace de mobilisation parmi d'autres (Greffet, 2012) qui s'articule à l'espace physique**. En permettant une mobilisation ponctuelle d'individus faiblement organisés, Internet répond aux attentes d'individus partageant une forme d'idéologie anti-organisationnelle, privilégiant une thématique de la conscience individuelle contre les rigidités institutionnelles et une forme de mobilisation horizontale peu hiérarchisée (Ollitraut, 1999, p. 169). **On n'assiste donc pas à une remise en cause des modes d'action traditionnels par les nouvelles technologies mais ces dernières démultiplient l'impact des mobilisations avec des coûts de communication bien moindres**. Cette dynamique centre-périphérie est propice au succès des pétitions mais la dynamique d'élargissement nécessite que l'enjeu dépasse les intérêts locaux et vise l'intérêt général. Il s'agit de penser le local et le global, non plus en termes d'opposition, mais de processus qui s'imbriquent l'un dans l'autre. Pour que cette double logique de « territorialisation » (locale) et de « déterritorialisation » (nationale, voire plus rarement internationale) fonctionne notamment auprès des signataires non-riverains, l'objet de la pétition et/ou l'argumentaire qui l'accompagne doit attester du dépassement du « syndrome NIMBY » et permettre ainsi une lecture en termes d'intérêt général (Legris et Matuszewicz, 2020, p. 63 sq.). Dans ce cas, l'appel à la mobilisation citoyenne se présente comme un moyen de dépasser les « intérêts particuliers » communautaires, au nom de l'intérêt général incarné par la défense de l'environnement à un niveau extra-local. **Dans le cas des coupes rases, ce sont les services écosystémiques (biodiversité, préservation des sols, paysage, etc.) pour la zone considérée et au-delà (le massif, la petite région forestière, les forêts françaises dans leur ensemble) qui sont mis en avant**. Cet élargissement et légitimation de la cause au-delà de l'intérêt local n'est pas une spécificité des mouvements environnementalistes. Même s'ils ont moins recours aux pétitions en ligne, les groupes d'intérêts forestiers et les professionnels de la filière bois font eux aussi appel à l'intérêt général lorsqu'ils dénoncent, par exemple, l'exportation de grumes¹³⁹ en dehors du territoire national ou qu'ils défendent un projet industriel de type scierie en évoquant les bénéfices en termes de développement territorial, d'emplois directs et indirects, de perspectives nouvelles pour la filière forêt bois française, etc.

Le succès d'une mobilisation tient donc à la combinaison de plusieurs facteurs : un objet d'intérêt général, une date butoir (fin d'une enquête d'utilité publique, une date de démarrage d'un chantier d'exploitation), un événement (une manifestation en présentiel de type marche, action non-violente, un sit-in, etc.), le design du site (qui met en avant les pétitions les plus signées ou les plus récentes, qui renvoie sur des pétitions similaires, avec un slogan accrocheur), des relais locaux (physiques) pour lancer la pétition et des relais numériques. La baisse des coûts de communication et de coordination

¹³⁹ <https://www.stoplogexport.net/> : cette pétition à l'initiative d'un collectif de fédérations professionnelles (FNB, FFB, SEILA, SIEL, FMIAM etc.) et de syndicats (CFTC, CFDT, FO, CFE-CGC) mise en ligne sur un site dédié compte ainsi 9 000 signatures en France en juin 2021. Elle demande une régulation des exportations de grumes afin de défendre les intérêts « d'une industrie du bois écologique et source d'emplois ».

en ligne favorise ainsi de nouvelles formes de « *connective action* » où des masses désorganisées de citoyens peuvent construire un intérêt politique sans développer une infrastructure organisationnelle stable de type associatif par exemple. La visibilité de ces actions peut être renforcée avec l’adhésion ou le relais de la pétition par des médiactivistes (leaders d’opinion et des influenceurs). Les mobilisations en ligne permettent un élargissement du recrutement des militants, notamment auprès des jeunes, grâce au coût d’entrée minimale du militantisme sur les réseaux sociaux. Toutefois, **lorsqu’il s’agit d’observer le militantisme de terrain, les profils restent plus traditionnels et le militantisme numérique ne permet pas un véritable renouvellement du recrutement des militants.** Le militantisme – en présentiel ou en ligne – dépend donc souvent de prédispositions à l’engagement politique (Massot, 2019). La signature d’une pétition en ligne présente également pour le créateur de la pétition comme pour le signataire un faible coût et peut être considérée comme une tactique pertinente pour obtenir un changement. Le recours à de telles tactiques réduit le risque et les coûts de la participation citoyenne active. La signature en ligne dispense l’internaute-signataire d’avoir à s’exposer aux requêtes militantes et aux pressions sociales diverses qui accompagnent habituellement un geste protestataire de ce type (Granjon, 2002). Sur les deux sites que nous avons consultés, les signatures sont anonymisées ; dans le cas de communautés sociales et territoriales restreintes, le signataire s’expose donc peu à la réprobation de la part de collègues, voisins, familles, etc. Pour autant, **la plupart des personnes ne cliquent pas sur des centaines de pétitions et on est loin d’une forme irréflective de « clicktivism »** (Legris et Matuszewicz, 2020, p. 74). La plupart signent de façon sélective une seule pétition sur un sujet qui les touche plus particulièrement, soit par la dimension thématique (dans notre cas, les coupes rases, la biodiversité, la forêt) soit géographique (effet local). Comme Legris, nous constatons également la capacité des signataires à s’approprier le texte d’une pétition, en la reliant à d’autres sphères de débats ou en la rapprochant de thématiques suffisamment générales pour agréger des profils divers de signataires. La plupart des sites qui dénoncent les coupes rases sont ainsi interconnectés et relayent l’existence de leurs propres pétitions ou de pétitions voisines (spatialement ou thématiquement) à travers des rubriques comme nos « sites amis », « nos partenaires », « nos soutiens ». Cette mise en relation permet de démultiplier la circulation des informations entre groupes sociaux, d’aligner et de faire converger les actions collectives. Elle génère un « effet bulle de filtre » ou « chambre d’écho » qui confortent les membres autour un même socle de valeurs et d’opinions partagées (Lukasik, 2021, p. 172). Cet effet de bulle cognitive concerne autant les entrepreneurs de cause que les groupes d’intérêts, chacun ayant le sentiment que l’autre n’a qu’une vision partielle et partielle du problème.

Même si la e-pétition rassemble un grand nombre de signataires, on voit aussi que la manifestation physique, dans la rue, près des institutions politiques et gouvernementales reste un mode de mobilisation et de contestation qui continue d’interpeller les acteurs politiques. L’Appel pour des forêts vivantes mené par un collectif d’associations en octobre 2021 montre également que les pétitions ne remplacent pas les manifestations physiques en présentiel. Les mouvements environnementalistes contemporains se caractérisent d’ailleurs par cette horizontalité des sphères de discussion et la diversité, la synergie et la complémentarité des modes de mobilisations, puisant à la fois dans un registre traditionnel issu des années 1970 (marches, occupations de sites, pétitions manuelles, voire des formes plus violentes comme l’arrachage de plants ou l’écোসabotage) et en inventant de nouveaux (pétitions numériques, web-vidéos, web stories, piratage informatique, etc.)

3.3.2 La presse : mise en visibilité locale, montée en généralité nationale

Pour ce second support médiatique, nous avons utilisé la base de données Europresse. Cette base de données payante permet un accès à l’ensemble des articles en texte intégral publiés par la PQR et la PGN. Pour positionner et évaluer l’importance de la question des coupes rases par rapport à d’autres

enjeux environnementaux, nous avons fait une recherche d’articles pour la période 2000-2021 avec les mots clés suivants : « coupe rase » OU « coupes rases » ET « Forêt » ainsi que « déchets nucléaires ». Ce deuxième thème a été choisi car il génère un nombre d’articles comparables au thème de la coupe rase. Le but de cette comparaison est de repérer d’éventuels artéfacts liés à un meilleur archivage des titres de PQR au cours du temps et d’analyser la présence et le nombre de pics de médiatisation sur la période 2000-2021.

3.3.2.1 Dynamique et localisation des publications dans la presse quotidienne régionale (PQR) et généraliste nationale (PGN)

Les conflits environnementaux n’ont pas tous la même dynamique temporelle (voir Figure 3.3-8). Si les conflits sur les déchets nucléaires font régulièrement l’objet d’articles dans la PQR et la PQN, notamment autour du projet Cigéo à Bure, celle sur les coupes rases est plus localisée dans le temps et avec une période de retour qui serait plus grande, de l’ordre d’une vingtaine d’années. Lors des mobilisations sociales dans les années 1970, les pics médiatiques étaient très localisés dans l’espace (contestations des enrésinements dans l’Orne, la région parisienne) et dans le temps (1970-1975). Ces mobilisations ont donné lieu à quelques dizaines d’articles tout au plus. Pour les années 1980-1990, nous ne disposons que de données très partielles car la base Europresse est incomplète sur cette période, les journaux de la PQR n’ayant versé leurs archives de manière systématique qu’à partir de 2000. En revanche, sur la période 2000-2021, les archives sont quasiment complètes et on recense 3 308 articles ayant pour thème les coupes rases. **Entre 2000 et 2010, nous observons une présence médiatique à bas bruit avec 40 articles par an en moyenne. À partir de 2013, plus de 100 articles sont publiés annuellement. En 2015, une hausse significative s’amorce sans discontinuer pour atteindre 470 articles en 2021.**

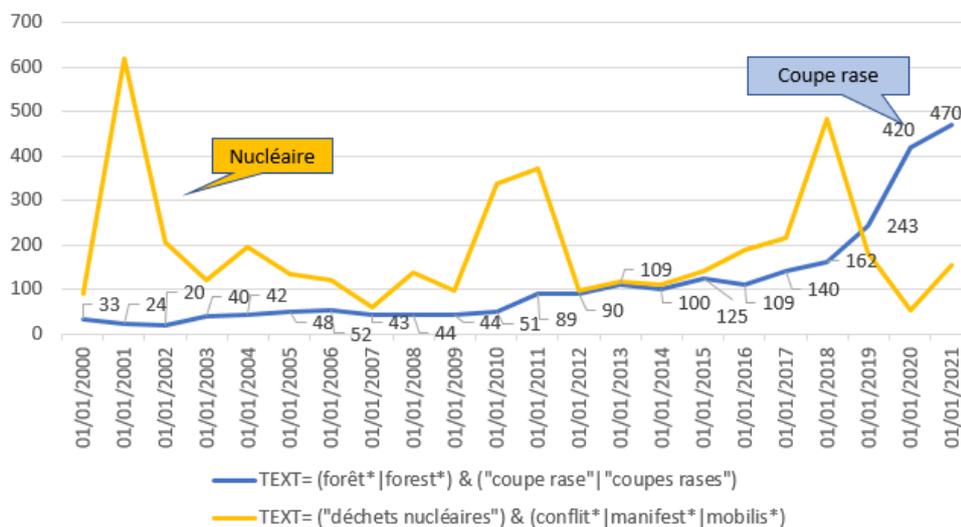


Figure 3.3-8 : Dynamique médiatique de deux types de conflits environnementaux dans la presse : coupes rases, et déchets nucléaires (2000-2021)

L’analyse des articles publiés en 2021 montre une plus grande dispersion géographique des sites de contestation que celles des pétitions (voir Figure 3.3-9). On retrouve la même concentration spatiale d’articles sur les coupes rases dans le Morvan, le Limousin et la région parisienne que pour les pétitions. On voit cependant que **l’exposition médiatique de la question des coupes rases via la PQR et plus exceptionnellement la PGN concerne à peu près toutes les régions françaises**. Si tous ces articles ne sont pas à charge vis-à-vis des coupes rases notamment dans le Sud-Ouest, la grande majorité d’entre eux relaient des cas de conflits.

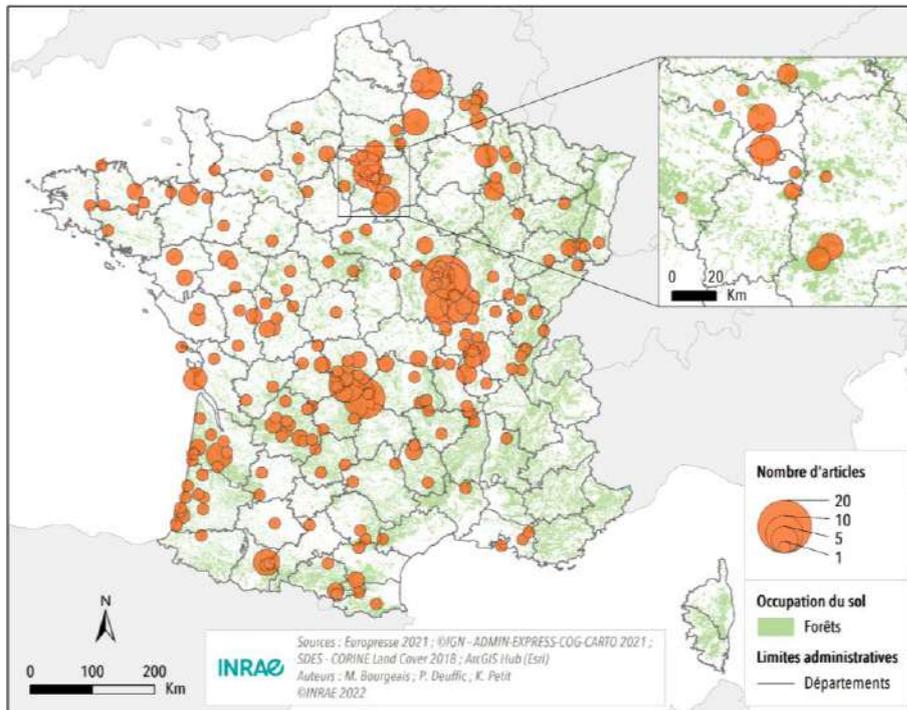


Figure 3.3-9 : Localisation des articles de presse sur les coupes rases en forêt publiés en 2021 dans la PQR et la PGN

Comme le rappelle (Neveu, 2015, p. 157), **l'attention des médias pour un sujet donné n'est pas forcément corrélée aux indicateurs du « monde réel »**. Dans notre cas, cela signifie que les médias ne se basent pas seulement sur des faits ou des indicateurs comme l'évolution des surfaces des coupes rases pour aborder une thématique. Que ces surfaces aient augmenté ou pas importe peu et ne préjuge pas l'attention que la presse portera à cette information, au moins dans un premier temps. À cet égard, **une forme de mimétisme et de réaction en chaîne peut aussi expliquer la mise en visibilité d'une thématique comme celle des coupes rases**. Mais contrairement à des thématiques généralistes (sécurité, chômage, etc.) fixées à l'agenda médiatique par les grands journaux de référence de la PGN et sur lesquelles les journaux de la PQR se calent, c'est le phénomène inverse qui opère avec les coupes rases. La PQR s'en est d'abord saisie à l'image du journal la Montagne, du Journal de Saône-et-Loire, du Journal du Centre Nièvre – ainsi que Reporterre, un média national spécialisé sur les enjeux environnementaux – puis cette thématique est remontée jusqu'aux grands médias nationaux (le Monde, Le Parisien, Libération).

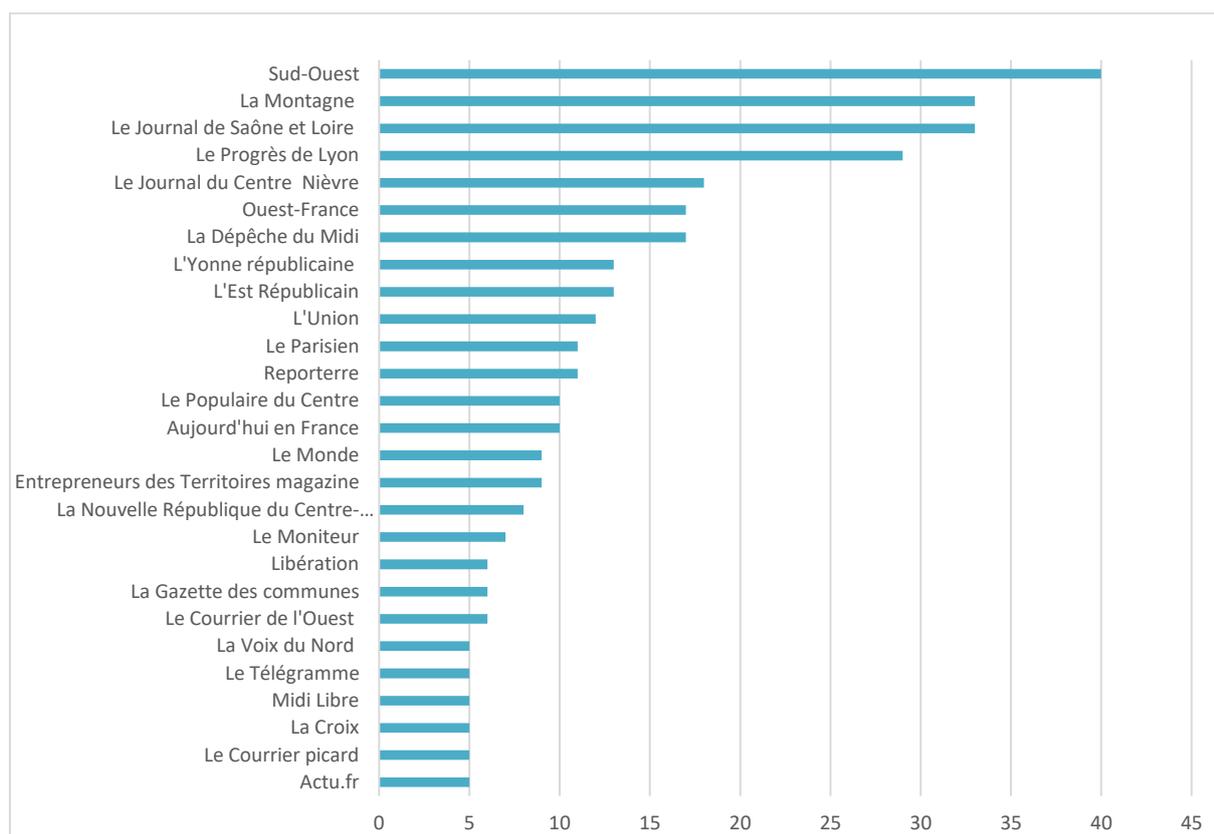


Figure 3.3-10 : Occurrence du terme « coupe rase » dans les articles de la PQR et de la PGN sur l'année 2021 (n=348 articles ; les occurrences inférieures à 5 ont été exclues de ce graphique)

Faute d'un travail d'enquête spécifique auprès des journalistes, la logique sociale qui expliquerait l'attention des médias et la valeur donnée à l'information reste cependant assez floue notamment pour la PGN. Théoriquement, les médias devraient être les relais des sujets censés retenir l'attention du public. Cela est assurément le cas pour la PQR qui relate et se fait l'écho des cas de conflits à l'échelle locale. Des spécialistes des médias (Cohen, 2002) se sont toutefois interrogés sur le rôle autonome de la presse pour faire émerger un problème. Cela requiert en effet des conditions précises : un effet d'aubaine (absence d'autres problématiques qui permet de faire passer certains sujets), un schéma narratif épique (par exemple, une coupe rase dans un site emblématique), la présence de figures/objets repoussoirs (des machines, des ornières, des déchets, etc.) ou de victimes (une espèce protégée, des habitants du lieu, etc.) D'autres facteurs peuvent expliquer la valeur de l'information que le journaliste décide d'attribuer aux communiqués de presse. L'attention du journaliste peut être liée :

- au parrainage de la manifestation par des acteurs reconnus du monde associatif, professionnel ou politique. À cet égard, l'ONF incarne souvent la forêt et le forestier aux yeux de la société civile et des journalistes, parfois aux dépens d'autres organisations professionnelles qui ont du mal à apparaître et à s'imposer elles aussi comme des interlocuteurs. L'influence d'autres sources comme des best-sellers, des reportages ou des films grand public est souvent évoquée. Si ces sources permettent aux journalistes de la PQR et de la PGN de faire un lien entre une information locale et une problématique plus générale, elles sont, eu égard aux centaines d'articles publiés, proportionnellement assez peu citées par les journalistes de la PQR et de la PGN, comme l'ont montré Bouleau et Lison dans un corpus d'articles couvrant la période 2017-2020 (voir Tableau 3.3-1) ;
- à la nature et le nombre de personnes présentes à l'événement. Une foire professionnelle d'envergure comme Forexpo, ou une manifestation sur site comme l'Appel pour des forêts

vivantes ont plus de chance d’attirer l’attention d’une rédaction qu’un simple communiqué de presse sur une opération pilote de reboisement ;

- à la dimension spectaculaire et dramatique de l’événement. Sous cet angle, la coupe rase répond aux attendus journalistiques. La taille des coupes et leurs impacts visuels immédiatement perceptibles ne nécessitent pas un décodage interprétatif complexe. La dimension émotionnelle du schéma narratif qui l’accompagne en fait un sujet facile à présenter. L’argumentaire souvent abondant permet au journaliste de faire son choix du ou des thèmes à traiter et de donner un éclairage « nouveau » et personnalisé à une problématique parfois présente depuis longtemps dans les territoires concernés. Enfin, les images renforcent d’elles-mêmes les propos des entrepreneurs de cause. À l’inverse, des phénomènes qui relèvent de processus lents et complexes comme la disparition de populations d’insectes, l’évaluation de reboisements tests, la disparition des petites scieries nécessitent un travail de réécriture et d’explicitation qui peuvent rebuter le définisseur de problème, le journaliste comme le lecteur.

Tableau 3.3-1 : Occurrence des noms d’auteurs, réalisateurs ou responsables associatifs cités dans la PQR et PGN entre 2017 et 2020 (d’après (Bouleau et Lison, 2021))

Auteurs/réalisateurs ou responsable associatif	Œuvre et date ou association	Citation dans la PNG	Citation dans la PQR
Peter Wohlleben	Livre : La Vie secrète des arbres, 2017	10	13
François-Xavier Drouet	Documentaire : Le Temps des forêts, 2018	6	17
Gaspard d’Allens	Livre : Main basse sur nos forêts, 2019	8	0
Sylvain Angérand	Association Canopée, forêt vivante	15	6
Hugo Clément	Emission « sur le front » Des forêts françaises, 2021	7	8
Jean-Baptiste Vidalou	Livre : Être forêts : Habiter des territoires en lutte, 2017	3	0

Une idée répandue veut que les journalistes préféreraient l’émotionnel au rationnel, le sensationnel à l’informatif et qu’ils contribueraient ainsi à créer et entretenir des polémiques de façon artificielle. Cette capacité des médias à générer ses propres sujets d’actualité et à entretenir ses controverses a toutefois été relativisée par les travaux de (Hall *et al.*, 1978). Pour ces auteurs, les sujets d’actualité sont souvent suggérés par des acteurs ou des institutions elles-mêmes qui disent ce que sont ou devraient être les problèmes légitimes. Ces « définisseurs primaires » définissent la situation, en l’occurrence le problème à mettre en avant et la façon de l’analyser. Dans le cas des coupes rases, les associations locales et régionales de protection de l’environnement et **les ONGE nationales tiennent parfois ce rôle de définisseurs primaires. Mais ce statut reste fragile et dépend de la réputation de l’association, de son aptitude à interpeler et nouer des relations durables avec les journalistes, de sa capacité à renouveler ses messages et à capter l’attention des médias dans un champ très concurrentiel** (Schlesinger, 1992). Ce statut est d’autant plus difficile à acquérir et conserver que d’autres instances telles que l’ONF possèdent aussi ce statut et constituent déjà un canal privilégié d’informations pour les médias. Ces instances concurrentes peuvent donc à leur tour interpeller les journalistes et proposer une contre-définition des problèmes. Dans la liste des articles publiés en 2021, on distingue ainsi quelques médias qui reprennent en partie le point de ces définisseurs primaires, qu’il s’agisse de celui des ONGE (Reporterre, Libération) ou des acteurs de la filière (Les Echos, la Gazette des communes, La Tribune, Entrepreneurs des Territoires). **La majorité des journaux s’attachent cependant à exposer le point de vue des différentes parties.** L’espace médiatique de la PQR se présente comme un espace public où des idées sont échangées sur différents types d’acteurs

(Comby et Le Lay, 2011). De fait, la PQR couvre généralement avec prudence et sur un mode généralement compréhensif les mobilisations dont les acteurs et les cibles sont tous deux ancrés dans l'espace local. Elle peut le faire par crainte de prendre parti mais aussi parce qu'un principe essentiel de la PQR est de rapporter et de valoriser un « nous » territorialisé plutôt que d'insister sur les déchirements provoqués par ces conflits, voire de les accentuer (Neveu, 2015, p. 173). **Cette prudence des journalistes de la PQR s'explique en partie par leur dépendance aux sources (Neveu, 2003, p. 444) et par les rappels à l'ordre social qu'ils peuvent subir de la part des organisations dominantes du secteur (Romdhani et Tilbeurgh, 2021).** Ce rappel à l'ordre peut prendre la forme d'intimidations, lors de prises de vue en forêt ou d'articles à charge dans la PQR et dans la presse professionnelle¹⁴⁰.

Dans cette relation médias-source, plusieurs études montrent également que les journalistes constituent à leur tour – comme les citoyens pour les pétitions – un public, cible privilégiée des entrepreneurs de cause et des groupes d'intérêts. Ces derniers ne cherchent pas seulement à médiatiser leur cause mais aussi à faire en sorte que les journalistes reprennent leurs grilles d'analyse. Initier le récit sous un angle favorable à la cause s'avère d'autant plus efficace que peu de journalistes ou de titres ont une activité autonome d'investigation très poussée (Neveu, 2015, p. 166). Entrepreneurs de cause et groupes d'intérêt préparent donc des dossiers de presse avec des images et éléments de langage prêts à l'emploi.



Figure 3.3-11 : Fiche conseil de l'ONF sur les relations avec les médias et extrait du dossier de presse de l'association Canopée FV présentant la campagne « Stop aux coupes rases »

¹⁴⁰ Dans son bulletin mensuel, le syndicat des sylviculteurs du Sud-ouest a instauré une rubrique intitulée le fadet revêche qui dénonce régulièrement et parfois *ad nominem* les acteurs qui contestent les actions de la filière. Une phrase d'un article du correspondant environnement du journal Sud-Ouest a ainsi été qualifiée de « mensonge éhontée (...) signe d'une ignorance crasse (...) indigne de la qualité du deuxième quotidien régional le plus diffusé de France et donc particulièrement suspect » (Forêts de Gascogne, n°685, février 2022, p. 13).

3.3.2.2 Professionnalisation des sources, des médias et de la médiatisation

Le registre argumentatif fourni aux journalistes fait en général écho aux grands enjeux environnementaux afin que les rédactions puissent identifier rapidement à quel journaliste spécialisé attribuer le dossier de presse et dans quelle rubrique publier l'article. Par rapport aux années 1970, cette affectation des communiqués de presse à une rubrique dédiée ou « rubricage » a beaucoup évolué et contribué à médiatiser les questions environnementales. Invendables ou mal identifiés dans les années 1970 et traités par des journalistes généralistes, les enjeux environnementaux ont aujourd'hui une rubrique dédiée et des journalistes spécialisés. Les sujets forestiers y sont souvent affectés dès lors qu'ils abordent des enjeux écologiques. En 50 ans, **les porteurs de causes environnementales se sont aussi professionnalisés, institutionnalisés, constitués en réseaux. Ils ont acquis une respectabilité qui rend plus difficile leur disqualification.** De « prophètes », « naïfs » comme les qualifiaient d'anciens responsables forestiers il y a 30 ou 50 ans (Bourgenot, 1973 ; Gadant, 1996), ils ont acquis le statut de « lanceur d'alerte », de « vigie environnementale » et de source fiable et crédible aux yeux des journalistes même si d'autres figures repoussoirs – Zadistes ou « militants intégristes »¹⁴¹, « ONG hostiles »¹⁴² leur ont été attribuées depuis. Certaines organisations disposent même de leurs propres ressources médiatiques tournées vers le grand public, alimentées sur un ton journalistique, mais qui gardent une empreinte militante revendiquée¹⁴³.

Cette professionnalisation des médias s'est aussi accompagnée d'une professionnalisation des sources. Les promoteurs d'information sont actifs et stratèges pour faire reprendre leur point de vue par les médias (Schlesinger, 1992). Cela est particulièrement vrai quand il s'agit de faire passer ses messages auprès de la PGN dont l'accès est très concurrentiel. Dans ce cas, les inégalités de ressources médiatiques jouent à plein. Là où les services de communication de l'ONF alliés à celui des professionnels de la filière bois parviennent en à peine dix jours à obtenir une tribune dans l'Obs (26 avril 2022) et un reportage sur France 2 au journal de 20 heures (12 mai 2022) pour dénoncer les agressions des personnels forestiers, certaines ONGE comme FNE ou le WWF paraissent absentes – volontairement ou non – de la scène médiatique. D'autres en revanche comme Canopée FV publient régulièrement des dossiers de presse dont le contenu est repris par les médias nationaux et les auteurs interviewés dans des reportages télévisés sur les grandes chaînes nationales. Cet accès aux médias ne tient pas seulement à la qualité des dossiers de presse mais aussi aux relations interpersonnelles qu'entrepreneurs de cause et groupes d'intérêt nouent depuis des années avec ces journalistes spécialisés en environnement.

Cette course à la visibilité médiatique repose souvent sur l'idée élevée au rang de stratégie quasi militaire qu'il faut occuper le terrain médiatique, ne pas laisser la partie adverse gagner la bataille culturelle et médiatique (CGAAER, 2017). Dans cette lutte pour occuper le devant de la scène médiatique, le journal télévisé de 20 heures paraît constituer le Graal médiatique, la mère des batailles qu'il faut absolument remporter. Cette assertion est pourtant loin d'être évidente. **Si l'absence de visibilité médiatique diminue les chances de voir son problème inscrit à l'agenda politique, il est rare que la focalisation des médias sur un problème ait pour effet indiscutable d'en accélérer spectaculairement la prise en charge** (Nollet, 2014). Cette portée très relative des articles publiés par la PGN et la PQR tient à la rotation incessante des thèmes y compris dans le domaine forestier. De ce point de vue, la coupe rase est un sujet parmi d'autres dans la gamme potentiellement vaste et récurrente des « sujets forestiers à enjeux ». Une thématique comme la coupe rase doit se frayer une place au milieu des sujets routiniers voire saisonniers (feux de forêts, animations autour de la journée

¹⁴¹ Rapport moral & d'activités FRANCE BOIS FORÊT 2020-2021, p. 40

¹⁴² CGAAER (2017) Plan de communication pour le secteur de la forêt et du bois. CGAAER, Paris, 27 p.

¹⁴³ Article de V. Fontan-Moret (2022) dans <https://diatopes.fr/2022/01/27/construction-implantations-les-luttes-ecologistes-toujours-plus-efficaces/>

mondiale des forêts) et d'autres tout aussi critiques et dramatiques (tempête Klaus, crise des scolytes, hausse brutale des exportations de grumes, etc.) Une autre limite à la portée médiatique des articles sur les enjeux forestiers tient à l'attention très relative accordée par les décideurs publics aux revues de presse.

Qui plus est, la PQR et la PGN ne sont plus les seuls moyens de faire connaître sa cause, ni forcément les plus efficaces. Face aux difficultés pour investir l'espace public et médiatique existant, les collectifs constituent de plus en plus souvent des « espaces publics » autonomes : réunions publiques en tous genres (cafés, conférences-débats, projections-débats, etc.), états généraux, forums sociaux, etc. (Ripoll, 2008, p. 95). Comme avec les pétitions, le développement d'internet et des réseaux sociaux offre ainsi une autonomie médiatique qui délivre les organisations de la dépendance aux médias traditionnels, avec des coûts moindres, une réactivité plus grande et un contrôle plus difficile¹⁴⁴. Interconnectés, ils constituent des forums qui assurent une production d'idées (Fouilleux, 2000, p. 279), relient et connectent des mouvements sociaux locaux très ancrés territorialement à des mouvements beaucoup plus mobiles défendant des causes plus globalisées et ou plus professionnalisées dans le domaine communicationnel, évènementiel, etc. Ces forums permettent de partager une trame narrative et argumentative, de profiter des expériences des différents mouvements, de planifier et de connecter des actions locales dans un cadre national (Appel pour des forêts vivantes), etc. Paradoxalement, cette multiplication des espaces de discussion sur des supports différents¹⁴⁵ expose à une dispersion, voire une visibilité moindre de leurs messages, rendant toujours nécessaire l'accès aux médias traditionnels.

3.3.3 L'inscription à l'agenda politique, passer de la technique au politique

Les mobilisations et leur médiatisation sont une façon de compenser le fait que les initiateurs de ces campagnes ont peu accès aux lieux de pouvoir (politique, administratif, économique). Elles ont surtout pour objectif final de peser sur le cours des événements à l'échelle locale, régionale, voire nationale. Elles visent enfin à ce que le problème soit pris en charge par une instance politique censée être la garante de l'intérêt général et surtout productrice de normes et de référentiels, instance qui doit normalement trouver une ou des solutions au problème soulevé par les entrepreneurs de cause.

3.3.3.1 La médiatisation des coupes rases pour interpeller les citoyens et les politiques

Dans le domaine forestier, la difficulté des voies contestataires à se faire entendre et la propension des acteurs forestiers dominants à opter pour le rapport de force se sont traduits au XIX^e siècle par des révoltes paysannes parfois violentes dans les Alpes et les Pyrénées (Clarenc, 1965 ; Larrère *et al.*, 1980 ; Vigier, 1980). Sur la question des coupes rases, nous avons vu dans le chapitre précédent que les concessions obtenues par les peintres de Barbizon ou les associations environnementalistes des années 1970 se sont toujours faites au prix de luttes et de mobilisations dans l'espace public et médiatique. Même si, depuis le XIX^e siècle, le régime politique français s'est démocratisé, avec un suffrage « universalisé », le répertoire de mobilisation contestataire reste le propre de la masse des exclus des divers lieux de pouvoir, et plus largement de ceux qui ne s'y sentent pas (correctement) représentés (Ripoll, 2008, p. 85). **Dans le domaine forestier, ce processus de démocratisation a été**

¹⁴⁴ Des fermetures de comptes numériques sont en général des procédures judiciaires longues et complexes comme le montre le litige à propos du contenu d'un compte Twitter entre l'association Canopée FV et un responsable du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest en Janvier 2022. De plus, la justice a finalement débouté le plaignant du SySSO.

¹⁴⁵ Les sites du RAF, de Canopée FV de SOS forêts les entrepreneurs de cause et les sites de Fransylva, de la FNEDT, de Fibois, ou France bois forêt pour les groupes d'intérêt sont certes interconnectés, multipliant d'autant la visibilité des informations publiées via des newsletters propres à chaque organisation mais rendant aussi plus difficiles l'identification du positionnement collectif respectif de ces deux catégories de protagonistes.

amorcé dans les années 1990-2000 avec l’ouverture des arènes de discussion aux associations de protection de l’environnement dans diverses instances régionales (chartes forestières de territoire) et nationales (Conseil supérieur de la forêt et du bois) mais leurs capacités de structuration et de réorientation des politiques forestières restent relativement limitées. La configuration des processus de discussion du plan national forêt bois 2016-2026 ou du plan de relance 2021 tendrait même à privilégier un processus de recloisonnement autour de la logique de filière plutôt qu’une vraie dynamique de décroissement en direction de la société (Sergent, 2017, p. 106). Toujours en situation très minoritaire dans les arènes de discussion de la filière forêt bois, y trouvant peu d’alliés et absentes des lieux ultimes de décision (cabinet du ministre), elles peinent jusqu’à présent à modifier significativement les politiques publiques forestières. Enfin, le fait même d’accepter de participer à ces instances officielles les coupent parfois de leur base militante, celle-ci pouvant les accuser de dévoyer, voire de trahir la cause.

Le recours à la mobilisation sous diverses formes (manifestations, forums de discussion alternatifs, désobéissance civile) vise donc à ébranler les cadres interprétatifs classiques de la filière (« *il faut mobiliser plus de bois* », « *un arbre à maturité doit être coupé* ») et à proposer à l’inverse des contre-récits (« *la coupe rase est une aberration écologique* », « *il n’y a pas assez de forêts mûres* », etc.) Le terme « *malforestation* » devient un terme étendard qui permet de dénoncer l’intensification des méthodes de sylviculture dont les coupes rases et les enrésinements constituent les symboles les plus visibles mais aussi les effets de la mécanisation sur la qualité des sols, la perte de biodiversité forestière, la fermeture des paysages, la disparition des « *vieilles forêts* », etc. Ces récits interprétatifs mettent aussi en doute la contribution réelle de la forêt à l’aménagement du territoire et au développement local. Ils interrogent enfin la sincérité de l’engagement environnemental des acteurs de la filière, dont les actions ne leur semblent pas toujours à la hauteur des enjeux, les accusant de *greenwashing* (D’Allens, 2019) ou de sophisme environnemental (Ribereau-Gayon, 2011). L’objectif final de ces mobilisations est donc de convaincre au-delà de la sphère des militants et via les médias que leurs propositions sont pertinentes et justes et que d’autres futurs sont possibles et désirables. Elles visent enfin à renouveler le fonctionnement démocratique du secteur forêt bois et à repolitiser les débats, c’est-à-dire de discuter de la légitimité même des projets forestiers, de leur place et contribution à la vie publique et socio-économique du territoire. **Support de médiatisation particulièrement efficace et symbole de ces luttes, la coupe rase incarne ces visions antagonistes qui traversent le monde forestier.**

3.3.3.2 La médiatisation de la gestion durable pour prévenir les protestations

À l’inverse, les acteurs de la filière, plutôt que de communiquer de façon spécifique sur les coupes rases, préfèrent porter l’attention des médias sur d’autres aspects, plus larges, et valorisant davantage la filière (le stockage du carbone, l’adaptation au changement climatique, le matériau bois, etc.) **Outre la crainte que l’engagement dans un débat complexe sur les coupes rases peut susciter chez eux, ils comprennent mal en quoi cet aspect de la gestion forestière – qu’ils considèrent comme une phase parmi d’autres du cycle sylvicole – devrait déborder d’un cadre purement technico-économique qui leur semble établi et aller de soi au sein de la communauté forestière depuis des décennies.** Cette incompréhension est renforcée par le fait que les forestiers ont le sentiment de ne pas être restés inactifs et sourds aux attentes environnementales des ONGE. Ils rappellent notamment que le ministère en charge des forêts a défini et promulgué une batterie d’indicateurs de gestion durable harmonisés au niveau européen à partir des années 1990 (Barthod, 2012). Il a aussi rendu obligatoire la description des caractéristiques environnementales des parcelles dans les PSG et créé un code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) dans le cadre de la loi d’orientation sur la forêt de 2001. Du côté des organisations professionnelles, les forestiers ont créé un système de certification

environnementale volontaire, le PEFC en 1999. En faisant le choix d’internaliser la contrainte écologique, les promoteurs de ces écolabels pouvaient espérer anticiper des réglementations environnementales encore plus contraignantes, valoriser l’image de la filière, améliorer leur position concurrentielle, voire accéder à de nouveaux marchés. **Le fait de devoir discuter de leurs pratiques sylvicoles au nom de principes démocratiques renouvelés leur paraît d’autant plus incompréhensible que les opérations sylvicoles dont les coupes rases sont réalisées dans le cadre légal d’un PSG ou d’un RTG.**

Mais alors que les forestiers pouvaient bénéficier *a priori* d’un avantage réputationnel et moral de défense des forêts et d’une légitimité potentiellement supérieure à celle d’autres acteurs, plusieurs événements ont terni cette image. Le label PEFC et notamment son processus d’évaluation censé certifier leur pratique a été régulièrement mis en cause¹⁴⁶, les pétitions se sont enchaînées contre les coupes rases et les médias se sont fait l’écho de manifestations de plus en plus récurrentes contre les projets de coupes ou d’implantation de projets industriels à commencer par l’usine de cogénération de Gardanne. Sentant que les arguments et justifications qui prévalaient jusqu’à présent dans la filière bois était remis en cause, l’organisation interprofessionnelle France Bois Forêt (FBF), soutenue financièrement par le ministère en charge des forêts, a lancé en 2016 une campagne de communication pour redorer son image auprès des professionnels et du grand public. Dotée d’un budget de 10 M€ sur 3 ans (2017 à 2019), la campagne comportait des annonces publicitaires dans la presse professionnelle et un large ensemble de médias généralistes, écrits et audiovisuels. Sur la dizaine d’affiches illustrant différentes dimensions de la filière, une seule évoquait la récolte sous couvert d’un bûcheron et de sa tronçonneuse au pied d’un arbre et accompagnée de la phrase : « *Mon métier, c’est aussi aider la forêt à respirer* », suggérant une future coupe d’éclaircie. À la différence des visuels chocs des associations écologistes, la coupe n’était ici que suggérée, au risque d’euphémiser la réalité de l’exploitation forestière. Par cette campagne, les acteurs de la filière forêt bois ont souhaité se livrer à une véritable offensive communicationnelle afin « *de prévenir les risques de protestation du public contre l’exploitation des forêts* » (CGAAER, 2017). Les nombreux emprunts au champ lexical militaire – « *ONG hostiles* », « *occuper le terrain* », « *offensives médiatiques* » – donnent l’impression de forestiers sur la défensive et inquiets de perdre « *la bataille de l’opinion* ». Dans une note interne du 9 juin 2020, la principale fédération des syndicats de propriétaires forestiers incite ses adhérents à « *la plus grande prudence en cas de contact par des journalistes* » renvoyant ceux-ci à un bureau d’étude spécialisé en communication stratégique chargé de fournir de nouveaux éléments de langage comme le terme de « récolte » au lieu de « coupe rase ».

Ces changements ne sont pas que sémantiques, comme le montre la tribune soutenue par la présidente de PEFC France¹⁴⁷ et co-signée par un collectif de forestiers, de scientifiques et de politiques dont la députée Cattelot¹⁴⁸. Déplorant les « *procès d’intention* », les « *attaques virulentes* » et « *les visions manichéennes de la forêt opposant forêts gérées et non gérées* », les signataires appellent à ne pas « *se tromper de combat* » et désignent un « *ennemi commun, et de taille : le changement climatique* ». **Le recentrage de la définition légitime du problème autour du changement climatique et l’appel à l’action collective permet à la fois d’espérer une neutralisation des questions de gestion forestière plus classiques, de déporter les attaques des humains (les forestiers) vers des entités non humaines (le climat, le dépérissement, la sécheresse, les maladies) et de rassembler les protagonistes autour d’un objectif censé transcender leurs divisions.** Si l’objectif – adapter les forêts

¹⁴⁶ "Razzia sur le bois", une enquête de "Cash Investigation", diffusée le 24 janvier 2017 à 20h55 sur France 2 : https://www.francetvinfo.fr/france/video-cash-investigation-des-labels-en-bois_2012290.html. Réponse du PEFC France : <https://www.pefc-france.org/articles/cash-investigation/>

¹⁴⁷ <https://www.pefc-france.org/articles/nos-forets-deperissent-que-faisons-nous/>

¹⁴⁸ Journal Libération, 23 octobre 2020, https://www.liberation.fr/debats/2020/10/23/nos-forets-deperissent-que-faisons-nous_1803181/

au changement climatique – peut faire consensus, cela ne règle pas les controverses autour des options qu’impliquent ces adaptations, des techniques mises en œuvre pour y arriver et de leur justification.

Une autre stratégie adoptée pour ralentir le rythme des mobilisations et apaiser symboliquement le conflit consiste à admettre la réalité du problème mais sans présager de l’acceptation des solutions émises par les groupes revendicateurs (Cobb et Ross, 1997, Gunderson, 2018). Cela se traduit, selon ces chercheurs, par des accords a minima, des actions de façade, la co-optation de certains leaders prêts à jouer le jeu de la négociation et la disqualification des protagonistes les plus virulents. Dans cet ordre d’idées, il sera intéressant de suivre l’initiative récente des acteurs de la filière bois qui, dans la foulée des assises de la forêt en mars 2022, ont proposé de « *constituer une plateforme d’échange structurée avec les ONG représentatives permettant d’approfondir les sujets de débat à fort enjeu dans le cadre d’un dialogue rationnel et apaisé et éviter les controverses stériles* »¹⁴⁹ et de créer avec six d’entre elles « *les conditions d’un dialogue constructif* »¹⁵⁰ (France Bois Forêt, 2022).

3.3.3.3 D’autres voies pour inscrire un problème à l’agenda politique

Médiatiser sa cause, quels que soient les supports, a pour objectif final d’obtenir des mesures, des politiques publiques censées régler le problème et proposer des solutions. Loin d’être superficielle, la médiatisation prépare les récipiendaires des messages (protagonistes du débat, décideurs publics, lecteurs de la PQR et la PGN) à l’idée que « quelque chose doit changer » et ainsi affecter les règles du jeu politique. Si les espaces médiatiques constituent des forums de production de controverses, de débats, des alternatives de projets et d’innovations, la transformation de ces idées en instruments de politiques publiques se fait en général ailleurs, en l’occurrence dans des forums de communautés de politique publique (Fouilleux, 2000, p. 279). L’inscription de ces idées et proposition de changement à l’agenda politique peut prendre différentes voies (Garraud, 1990) parmi lesquelles :

- la **mobilisation d’un collectif citoyen ou professionnel** qui interpelle et fait pression publiquement et directement sur les politiques pour stopper ou modifier un projet. C’est la voie la plus empruntée notamment par les ONG locales qui manifestent contre les coupes rases à l’image de l’association La Bresseille qui, à la suite de plusieurs manifestations en 2021 et une pétition en ligne, a obtenu en 2022¹⁵¹ la révision d’un PSG d’une forêt de 200 ha au mont Touleur dans le Morvan ;
- l’**offre politique** à l’instar du rapport de la députée A.-L. Cattelot ou de la proposition de loi sur la limitation de la taille des coupes rases au niveau national par la députée M. Panot ou à l’échelle d’un PNR comme défendu par le président du PNR Morvan ;
- l’**anticipation technocratique** qui voit des administrations s’autosaisir du problème avant qu’il ne soit médiatisé ou qu’il ne devienne ingérable ; la décision de l’ONF de ne plus effectuer de coupe rase en région Île-de-France prise dès 2017 et donc avant le pic médiatique des années 2019-2021 participe partiellement de cette anticipation, même si elle fait suite aussi à des mobilisations locales ;
- l’**action corporatiste silencieuse** qui concerne des problèmes où une demande catégorielle et silencieuse forte existe (Garraud, 1990, p. 37). Partant de l’adage que « le bruit ne fait pas de bien et que le bien ne fait pas de bruit », les acteurs de ce mode d’inscription d’un problème à l’agenda politique cherchent à éviter la médiatisation de leur cause qui risquerait de rompre

¹⁴⁹ https://franceboisforet.fr/wp-content/uploads/2022/02/Manifeste2022-Filiere-Forêt-Bois_02-02-2022.pdf

¹⁵⁰ Ces six associations sont : France Nature Environnement, Humanité & Biodiversité, la Ligue pour La Protection des Oiseaux, les Réserves naturelles de France, le Comité français de l’UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) et le WWF. D’autres ONGE (Canopée FV, RAF, SOS forêt, etc.), très mobilisées sur ces questions de gestion forestière, ne faisaient pas partie de ce groupe à ce jour (1^{er} septembre 2022). Cette situation peut être amenée à évoluer dans les prochains mois.

¹⁵¹ https://www.lejdc.fr/larochemillay-58370/actualites/a-larochemillay-le-mont-touleur-sauve-des-coupes-rases_14131015/

les routines des négociations en cercle fermé (Neveu, 2015, p. 179). Ce modèle requiert cependant une capacité d'accès privilégié à l'autorité politique. Dans notre cas d'étude, ce type de mobilisation a pu amener certains acteurs de la filière bois à suggérer aux décideurs politiques de ne pas inscrire mais au contraire d'évacuer la question des coupes rases de l'agenda politique. Cette voie paraît désormais plus difficile tant la publicisation du problème des coupes rases a rompu le cercle des négociations traditionnelles en comité restreint. La médiatisation des actions a conduit ainsi les décideurs publics à inviter à la table des négociations des protagonistes initialement tenus à l'écart, notamment à l'occasion des Assises de la forêt et du bois 2021-2022.

Ces différentes façons d'inscrire un problème public à l'agenda politique ne sont pas forcément exclusives les uns des autres. Les mobilisations contre les coupes rases ont ainsi incité certains politiques à faire une offre de révision des politiques publiques (proposition de loi Panot de limitations des coupes rases en 2021). Elles ont aussi amené certains acteurs forestiers à anticiper les réactions du public ou des ONGE en mettant en avant des solutions techniques du type « ecoreboisement » ou en limitant d'eux-mêmes la taille des coupes rases à 5 ou 10 ha dans des territoires par ailleurs fortement mobilisés. À l'inverse, l'absence de mobilisation visible rend plus facile le maintien du statu quo à l'image des acteurs forestiers du massif landais qui avancent une acceptation locale des coupes rases¹⁵² pour défendre la non-limitation de la taille des coupes ou seulement à 25 ha dans le cas des référentiels PEFC et FSC.

À défaut d'être complètement entendus dans les arènes de débat nationales, les ONGE et entrepreneurs de la cause environnementale ont cependant su tirer parti du double mouvement d'internationalisation et de décentralisation des échelles politiques de ces dernières décennies pour mobiliser de nouvelles ressources citoyennes, médiatiques et politiques. La question des coupes rases n'a pas échappé à cette dynamique multi-échelle du « penser global, agir local » :

- à l'échelle **politique régionale ou locale**, des associations comme SOS Forêt, Autun Morvan Écologie ou Adret Morvan ont ainsi interpellé les élus du PNR Morvan pour que les coupes rases soient plus encadrées sur le territoire. Ceux-ci se sont positionnés en faveur des associations et ont proposé contre l'avis initial de l'État un abaissement du seuil de déclaration de coupe à 0,5 ha¹⁵³. Les élus ont partiellement obtenu gain de cause, l'État autorisant l'expérimentation à titre provisoire sur 21 communes pendant 2 ans. Un collectif d'associations regroupées autour de SOS Forêt Pyrénées a profité d'une dynamique similaire autour du projet de scierie Florian dans les Pyrénées et a amené certains élus locaux à s'opposer clairement au projet¹⁵⁴. Plus généralement, la médiatisation des mobilisations a conduit les participants des commissions régionales de révision de schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS) à discuter pour la première fois d'éventuelles mesures d'encadrement des coupes rases dont la mise en place de seuil maximal de coupes (2, 5 ou 10 ha selon les configurations territoriales) ;
- à l'échelle **internationale** et notamment européenne, la médiatisation de la question des coupes rases est portée par des collectifs associatifs (Canopée FV, FERN, Forest movement Europe, Global forest coalition, etc.) et politisée via des pétitions portées par des députés écologistes européens¹⁵⁵. Cette politisation des enjeux autour des coupes rases a abouti à la rédaction d'un *Policy brief* porté par une députée européenne du parti vert et des chercheurs de l'université de Freiburg en Allemagne en mai 2022 (Sotirov *et al.*, 2022).

¹⁵² Journal Le Monde du 17 mars 2022, https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/03/17/dans-les-forets-landaises-les-coupes-rases-ont-toujours-la-cote_6117825_3244.html

¹⁵³ Journal l'Yonne républicaine du 02 septembre 2021, https://www.lyonne.fr/avallon-89200/actualites/pourquoi-le-parc-naturel-regional-du-morvan-fait-lobjet-dune-experimentation-sur-les-coupes-rases_14005358/

¹⁵⁴ <https://www.nrpyrenees.fr/2020/10/14/des-elus-contre-le-projet-de-scierie-9138070.php>

¹⁵⁵ <https://you.wemove.eu/campaigns/stop-clear-cutting-european-forests>

Si les entrepreneurs de cause réussissent à interpeller les décideurs régionaux voire européens, leur action pour infléchir les instruments et outils de politiques forestières nationales semble pour l’instant moins couronnée de succès. Malgré une audition par certains sénateurs et une proposition de loi portée à l’Assemblée nationale, ils ne sont pas parvenus à ce jour à percer le plafond de verre des cabinets ministériels comme en témoignent les déclarations respectives de J. Denormandie, ministre de l’Agriculture en charge des forêts qui rappelle qu’ « *une forêt, cela se protège, mais cela se cultive aussi* »¹⁵⁶ et de façon moins attendue de B. Abba, secrétaire d’Etat à la biodiversité qui déclare qu’ « *il faut arrêter l’hystérisation des coupes rases* »¹⁵⁷. Ce processus d’inscription devrait néanmoins se poursuivre au cours de l’année 2022 selon le planning d’événements mentionnés par certaines ONGE. On peut ainsi signaler la journée organisée par l’association Canopée FV du 20 octobre 2022, qui a rassemblé plus de 200 parlementaires à la maison de la Chimie et dont l’objectif était d’influer sur le volet forestier de nouvelle loi de finances 2023.

3.3.4 Au-delà de la coupe rase, une « écologisation » et « climatisation » des questions forestières

Par rapport aux mobilisations des peintres de Barbizon, du Touring club de France et même des écologistes des années 1970, la période actuelle de mobilisation autour des coupes rases prolonge de vieux débats tout en les renouvelant. Les mobilisations et les modes de médiatisation se caractérisent en effet par :

- une **continuité dans les modes de luttes** qui passent toujours par une phase de mobilisation des médias, des élus et des décideurs politiques. Aux supports de médiatisation traditionnels (presse écrite) se sont ajoutés, plus que substitués, des supports numériques qui permettent de faire une campagne médiatique à moindre frais et surtout de faire connaître sa cause bien au-delà des cercles restreints sociaux et spatiaux.
- une **diversité dans les modes d’expression et les niveaux d’intensité des mobilisations et des conflits** : on trouve ainsi des conflits à basse intensité et très localisés avec peu d’acteurs organisés et vraiment mobilisés, peu de relais médiatiques et finalement pas de véritables entraves à la gestion forestière. Dans certaines régions, les mobilisations ont en revanche gagné en intensité ; des ONGE de plus en plus structurées y sont très présentes, elles organisent des manifestations sur site et leurs revendications sont relayées par les médias régionaux, voire nationaux. Plus rares – mais ils existent – sont les cas de conflits de haute intensité avec affrontements verbaux voire physiques et dégradation de matériel sur le terrain.
- un **élargissement spatial des lieux de revendications et une mise en réseau des acteurs de la mobilisation** : autrefois centrée sur des forêts très précises, souvent domaniales, la phase actuelle de mobilisation concerne à peu près l’ensemble des massifs forestiers du territoire national, aussi bien publics que privés. Les associations ne sont plus seulement locales mais organisées et interconnectées à travers des collectifs qui peuvent être distants physiquement et néanmoins partager un socle commun de revendications (SOS forêt, RAF, Canopée,

¹⁵⁶ <https://www.forestopic.com/fr/foret/les-acteurs/1133-foret-cultive-julien-denormandie-ministre-agriculture>

¹⁵⁷ <https://www.forestopic.com/fr/foret/les-acteurs/1298-arreter-hysterisation-foret-berangere-abba-secretaire-etat> : extrait de l’interview de la secrétaire d’Etat publié dans Forestopic du 30 juillet 2021 « *Il faut arrêter l’hystérisation et regarder objectivement les situations. Cette question a pris une place importante dans le débat public, à juste titre, car à l’égard de nos forêts, il y a un attachement viscéral. À Montmorency, il y a eu des mobilisations citoyennes scandalisées, voire désespérées, de voir des coupes rases. Il fallait absolument faire ces coupes, parce que la forêt était atteinte par l’encre du châtaignier, trop fragilisée par les sécheresses successives, et il n’y avait qu’une seule solution, la coupe rase. Les forestiers les plus investis vous diront que parfois, malheureusement, il faut passer par quelques coupes rases. Tout est question de proportion, de nécessité (...). Les coupes rases, ce n’est pas un gros mot. Des forestiers à la pointe disent qu’à certains moments, elles viennent apporter des ouvertures, de la lumière. C’est une question aussi de superficie. Il y a peut-être eu des abus et, si c’est le cas, il faut les arrêter, voire les sanctionner. Mais, pas de dogmatisme* ».

Syndicat de la montagne limousine, etc.) La multiplication des échelles de décision politique incite aussi désormais les entrepreneurs de cause à porter la question des coupes rases à l'échelon européen.

- un **élargissement thématique** : comme dans les années 1970, la coupe rase est érigée par leurs opposants comme un symbole et une figure repoussoir d'une modernisation et industrialisation de la gestion forestière dont les impacts environnementaux sont interrogés. Mais par rapport aux années 1970, ces dénonciations s'inscrivent dans un contexte d'« écologisation » et de « climatisation » des questions sociales beaucoup plus fortement ancrées aujourd'hui. Cette écologisation et cette climatisation conduisent à un changement dans la manière de penser et de juger une conduite sociale et visent à une inflexion écologique et climatique plus ou moins forte des normes (légales ou implicites) et des pratiques sociales (Aykut, 2020 ; Ginelli, 2017). Au-delà de l'impact visuel et paysager des coupes rases, ce sont donc aussi les conséquences sur la biodiversité, l'érosion des sols, la qualité de l'eau, le stockage du carbone, le développement territorial que les entrepreneurs de cause souhaitent voir traitées. En redéfinissant ces risques à une échelle mondiale dont la traduction opère aussi au niveau local, **la puissance normative de l'argument climatique permet de renouveler et de réactiver les débats des années 1970 autour des coupes rases dans un processus d'alignement, d'amplification et de connexion des cadres interprétatifs autour des menaces pesant plus généralement sur la forêt.** C'est donc l'ensemble des méthodes de sylviculture que les écologistes, voire une partie de la société, réévaluent en termes d'efficacité (des solutions d'adaptation), d'efficience, de cohérence (des objectifs des politiques publiques entre elles), d'utilité (non plus pour les acteurs du marché en priorité mais pour l'ensemble des humains et non humains) et de pertinence.

À travers la question des coupes rases, c'est donc une refonte du contrat social entre forestiers et usagers qui transparait. Alors que les représentants des groupes d'intérêts cherchent à préserver non seulement les règles du jeu économique dans le secteur forêt bois, mais également l'organisation de l'espace et les relations sociales qui s'y nouent, les entrepreneurs de cause cherchent au contraire à faire évoluer ces normes en investissant les instances de négociation pour faire entendre leurs revendications auprès des décideurs publics.

3.4 Références bibliographiques

- Affolderbach, J., 2011. Environmental Bargains: Power Struggles and Decision Making over British Columbia's and Tasmania's Old-Growth Forests. *Econ. Geogr.* 87, 181–206.
- Aykut, S.C., 2020. *Climatiser le monde*. QUAE, Versailles.
- Barthod, C., 2012. Aux origines des indicateurs de gestion durables des forêts. *Rev. For. Fr.* LXIV, 551–560.
- Blicharska, M., Herzele, A., 2015. What a forest? Whose forest? Struggles over concepts and meanings in the debate about the conservation of the Białowieża Forest in Poland. *For. Policy Econ.* 57, 22–30.
- Blondet, M., Koning, J., Borrass, L., Ferranti, F., Geitzenauer, M., Weiss, G., Turnhout, E., Winkel, G., 2017. Participation in the implementation of Natura 2000: A comparative study of six EU member states. *Land Use Policy* 66, 346–355.
- Bouleau, G., Lison, A., 2021. Analyse bibliométrique de la presse sur les enjeux de coupes en forêt. Inrae-Lisis, Marne-La-Vallée.
- Bourgenot, L., 1973. Forêt vierge et forêt cultivée. *Rev. For. Fr.* XXV, 339–360.
- CGAAER, 2017. Plan de communication pour le secteur de la forêt et du bois. CGAAER, Paris.

- Clarenc, L., 1965. Le code de 1827 et les troubles dans les Pyrénées centrales au milieu du XIXe siècle. *Ann. Midi Rev. Archéologique Hist. Philol. Fr. Méridionale* 77, 293–317.
- Cobb, R.W., Ross, M.H., 1997. *Cultural Strategies of Agenda Denial. Avoidance, Attack, and Redefinition*. University Press of Kansas, Lawrence.
- Cohen, S., 2002. *Folks devils and moral panics*. Routledge, 3ème édition (1ère édition en 1972, 3ème (1ère édition en 1972). ed. Oxon.
- Comby, E., Le Lay, Y.-F., 2011. Raconter la crise : les extrêmes hydrologiques au prisme de la presse locale (Drôme). *VertigO - Rev. Électronique En Sci. Environ.*
- Cordellier, M., Dobré, M., 2017. Usages et images de la forêt en France, Enquête “forêt et société”, novembre 2015 (Rapport de recherche). ONF, Université de Caen, CERReV, Caen.
- D’Allens, G., 2019. *Main basse sur nos forêts*. Seuil, Paris.
- Eckerberg, K., Sandström, C., 2013. Forest conflicts: A growing research field. *For. Policy Econ.* 33, 3–7.
- Fouilleux, E., 2000. Entre production et institutionnalisation des idées : la réforme de la politique agricole commune. *Rev. Fr. Sci. Polit.* 50, 277–305.
- France Bois Forêt, France Bois Industries Entreprises, 2022. *Manifeste de la filière forêt-bois. Elections nationales 2022. Filière Forêt-Bois, enjeux et défis pour la souveraineté nationale*. 24.
- Gadant, J., 1996. Quand l’écologie devient nuisance. *Rev. For. Fr.* XLVIII, 403–415.
- Garraud, P., 1990. Politiques nationales : élaboration de l’agenda. *Année Sociol.* 40, 17–41.
- Ginelli, L., 2017. *Jeux de nature, natures en jeu. Des loisirs aux prises avec l’écologisation des sociétés*. Peter Lang, Bruxelles.
- Gómez-Vázquez, I., Álvarez-Álvarez, P., Marey-Pérez, M.-F., 2009. Conflicts as enhancers or barriers to the management of privately owned common land: A method to analyze the role of conflicts on a regional basis. *For. Policy Econ.* 11, 617–627.
- Granjon, F., 2002. Les répertoires d’action télématiques du néo-militantisme. *Mouv. Soc.* 200, 11–32.
- Greffet, F., 2012. Le web dans la recherche en science politique. Nouveaux terrains, nouveaux enjeux. *Rev. BNF* 40, 78–83.
- Gritten, D., Mola-Yudego, B., Delgado-Matas, C., 2012. Media coverage of forest conflicts: A reflection of the conflicts’ intensity and impact? *Scand. J. For. Res.* 27, 143–153.
- Gritten, D., Mola-Yudego, B., Delgado-Matas, C., Kortelainen, J., 2013. A quantitative review of the representation of forest conflicts across the world: Resource periphery and emerging patterns. *For. Policy Econ.* 33, 11–20.
- Gunderson, R., 2018. Spectacular reassurance strategies: how to reduce environmental concern while accelerating environmental harm. *Environ. Polit.* 29, 257–277.
- Hall, S., Crichton, C., Jefferson, T., Clarke, J., Roberts, B., 1978. *Policing the crisis: mugging, the state, and law and order*. MacMillan, London.
- Larrère, R., Brun, A., Kalaora, B., Nougarede, O., Pourpardin, D., 1980. Reboisement des montagnes et systèmes agraires. *Rev. For. Fr.* 20–36.
- Legris, M., Matuszewicz, R., 2020. E-pétition et dynamiques de mobilisation : une interaction à géométrie variable. Une étude de cas liés à l’environnement. *Participations* 28, 47–79.
- Lukasik, S., 2021. Les réseaux socionumériques, un mirage pour l’érudition. *Hermès Rev.* 87, 169–175.

- M.A.A.F., 2014. Enquête sur la structure de la forêt privée en 2012. Agreste Chiffres Données 222, 1–78.
- Massot, L., 2019. Le militantisme sur les réseaux sociaux : analyse des conséquences sur le militantisme de la mobilisation en ligne sur les réseaux sociaux à travers l'étude de la communication des figures de militants écologistes et de l'engagement de leur communauté. Sciences de l'information et de la communication, École des hautes études en sciences de l'information et de la communication – Sorbonne Université, Neuilly-sur-Seine.
- Neveu, E., 2015. Sociologie politique des problèmes publics. Armand Colin.
- Neveu, E., 2003. Engagement et distanciation. Le journalisme local face à un mouvement social, in: Céfaï, D., Pasquier, D. (Eds.), Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques. Presse universitaire de France, Paris, pp. 443–468.
- Nollet, J., 2014. La production des décisions « médiatiques ». À propos de la crise de la « vache folle » en France. *Savoir/Agir* 28, 39–44.
- Nousiainen, D., Mola-Yudego, B., 2022. Characteristics and emerging patterns of forest conflicts in Europe - What can they tell us? *For. Policy Econ.* 136, 102671.
- Ollitrait, S., 1999. De la caméra à la pétition-web. Le répertoire médiatique des écologistes. *Médias Mouv. Sociaux* 17, n°, 153–185.
- Ribereau-Gayon, M.-D., 2011. La légitimité de la forêt des Landes de Gascogne du XIXe siècle à la tempête de 2009, in: PNR Landes de Gascogne, Société de Borda (Eds.), Tempêtes sur la forêt landaise. Histoires, mémoires. Mont-de-Marsan, pp. 165–181.
- Ripoll, F., 2008. Espaces et stratégies de résistance : répertoires d'action collective dans la France contemporaine. *Espac. Sociétés* 134, 83–97.
- Romdhani, A., Tilbeurgh, V., 2021. L'agriculture bretonne sous influence. *Pour* 239, 11–17.
- Saarikoski, H., Mustajoki, J., Marttunen, M., 2013. Participatory multi-criteria assessment as 'opening up' vs. 'closing down' of policy discourses: A case of old-growth forest conflict in Finnish Upper Lapland. *Land Use Policy* 32, 329–336.
- Salazar, D.J., Alper, D.K., 1996. Perceptions of power and the management of environmental conflict: Forest politics in British Columbia. *Soc. Sci. J.* 33, 381–399.
- Scheidel, A., Del Bene, D., Liu, J., Navas, G., Mingorría, S., Demaria, F., Avila, S., Roy, B., Ertör, I., Temper, L., Martínez-Alier, J., 2020. Environmental conflicts and defenders: A global overview. *Glob. Environ. Change* 63, 102104.
- Schlesinger, P., 1992. Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme. *Réseaux* 75–98.
- Sergent, A., 2017. Pourquoi la politique forestière ne veut pas du territoire. *Rev. For. Fr.* LXIX, 99–109.
- Sotirov, M., Blum, M., Storch, S., Selter, A., Schraml, U., 2017. Do forest policy actors learn through forward-thinking? Conflict and cooperation relating to the past, present and futures of sustainable forest management in Germany. *For. Policy Econ.* 85, 256–268.
- Sotirov, M., Meier-Landsberg, E., Wippel, B., Deparnay-Grunenberg, A., Sirotti, I., Ott, S., 2022. Regulating clearcutting in European forests. Policy options and socio-economic analysis., The Greens/EFA Group in the European Parliament. ed. Brussels.
- Temper, L., Bene, D., Martínez-Alier, J., 2015. Mapping the frontiers and front lines of global environmental justice: the EJAtlas. *J. Polit. Ecol.* 22, 255–278.
- Torre, A., Kirat, T., Melot, R., Vu Pham, H., 2016. Les conflits d'usage et de voisinage de l'espace. Bilan d'un programme de recherche pluridisciplinaire. *Inf. Géographique* 80, 8–29.

Vigier, P., 1980. Les troubles forestiers du premier XIXe siècle français. Rev. For. Fr. 128–135.

Volet 1 | Thème 3. Mobilisations sociales passées et contemporaines autour des coupes rases

Question 4. Quels arguments sont mobilisés ? Quels facteurs expliquent ces représentations contrastées ?

Sommaire

4.1 Cadrer, argumenter, justifier de manière objective... et subjective ?.....	178
4.1.1 Les régimes de la critique	178
4.1.2 Cadrer et argumenter	179
4.1.3 Analyser les arguments de manière symétrique	181
4.2 L'impact paysager des coupes rases : entre déni des émotions et tentative d'objectivation ..	182
4.2.1 Faire toucher du doigt l'expérience de la coupe : du déni au recours au sensible.....	182
4.2.2 La question récurrente des seuils de surface et des échelles de temps.....	185
4.2.3 Les conditions de réalisation des chantiers	189
4.3 Vert contre vert, l'affrontement des conceptions écologiques.....	190
4.3.1 L'effet mosaïque, les biodiversités en compétition.....	191
4.3.2 Vers une internalisation progressive de la nouvelle donne écologique ?	192
4.4 Une rationalité technico-économique interrogée.....	195
4.4.1 Simplification technique et optimisation des coûts	196
4.4.2 La mécanisation des coupes : progrès social ou nouvel asservissement ?.....	199
4.5 Renouvellement et mode de sylviculture.....	202
4.5.1 Renouvellement et complexification du débat feuillus-résineux	202
4.5.2 Régulier, irrégulier	204
4.6 Conclusion intermédiaire	205
4.7 Références bibliographiques	206

Rédacteurs

Philippe **Deuffic**, INRAE, UR ETTIS, Gazinet-Cestas (33), France

Elsa **Richou**, Université de Pau et des pays de l'Adour, UMR TREE, Pau (64), France

Damien **Marage**, Université de Franche-Comté, UMR THEMA, Besançon (25), France

4.1 Cadrer, argumenter, justifier de manière objective... et subjective ?

Dans un premier temps, nous souhaitons expliciter les différents régimes de critiques utilisés par les protagonistes ainsi que la différence entre cadrer un problème – quitte à forcer le trait – et argumenter, c'est-à-dire proposer une interprétation du monde ou d'un problème selon un raisonnement logique.

4.1.1 Les régimes de la critique

Nous avons vu dans la « Question 3. Quels niveaux et modes actuels de mobilisation en France (2015-2021) ? » qu'une façon d'inscrire la coupe rase sur l'agenda des problèmes publics consistait à dramatiser et dénoncer certains aspects de cette opération sylvicole. Certaines critiques peuvent trouver rapidement des solutions, d'autres portent sur des dimensions beaucoup plus vastes et peineront sans doute à trouver rapidement une réponse. Dans le domaine environnemental, (Chateauraynaud, 2014, p. 6, sq.) distingue ainsi trois types ou régimes de critiques que l'on peut aussi retrouver à propos des coupes rases :

- le premier régime est celui de la **critique technique ou procédurale**. Il consiste à contester les calculs et les méthodes, les choix techniques et les dispositifs d'évaluation des risques et des bénéfices. Dans le cas des coupes rases, cela peut concerner la définition de cette opération, les seuils de surface « acceptables » ou « intolérables », les techniques de récolte, les méthodes d'évaluation des impacts sur l'écosystème, etc. Ce type de critique n'est **pas**

insurmontable puisque le cadrage initial – effectuer une coupe rase – n’est pas fondamentalement remis en cause et que la critique alimente, via la délibération, un processus de co-construction des solutions. L’expertise et la décision s’enrichissent graduellement des questions et des observations critiques et, si l’opération initiale prévue subit des inflexions, le projet définitif finit par obtenir l’assentiment du plus grand nombre d’acteurs concernés. Dans notre cas d’étude, cela peut être par exemple la coupe d’un peuplement à maturité dans une zone RTM. Une majorité de protagonistes peuvent s’accorder sur la nécessité du renouvellement (**accord sur le diagnostic**) mais pas sur les modalités qui prêteront alors à discussion (**désaccord sur la solution à mettre en œuvre**¹⁵⁸). Un autre cas peut être un projet de scierie ou de chaudière bois dont les contestations porteront sur la taille mais pas sur la nature du projet en soi. Ce type de critique se résout en général par la discussion et la négociation. Parfois les promoteurs du projet parviennent à faire taire les critiques : celles-ci sont défaits une à une, soit par endogénéisation (prise en compte des aspects techniques ou procéduraux), soit par contournement (on change les paramètres, par exemple en jouant sur la taille, la localisation, la temporalité ou l’extension du projet, de façon à le réaliser dans une zone plus favorable, moins conflictuelle, comme par exemple dans le cas de la création d’une piste forestière dont on modifie le trajet ou l’emprise).

- le second régime est celui de la **critique en justice**. Celle-ci est difficile à ignorer pour les porteurs de projet car des victimes, réelles ou potentielles, se constituent en **collectif de plaignants** – par exemple des riverains d’une coupe rase à venir ou déjà réalisée ou des ONGE locales – qui exerce un recours devant le tribunal. Leurs critiques ne peuvent être traitées par le mépris car cela risque de produire, via un processus de ressassement, du ressentiment, **des effets rebonds** qui peuvent faire entrer la plainte initiale dans un **cycle de lutte politique** (*id.*, p. 6). Ce régime de critique juridique est la voie choisie, par exemple, par le syndicat mixte du PNR du Morvan pour faire baisser les seuils de coupes rases de façon réglementaire, le régime précédent de critiques techniques portées par les associations locales depuis une vingtaine d’années n’ayant pas abouti à des changements significatifs.
- le troisième régime est celui de la **critique radicale** du système. Elle est plutôt portée par des minorités, mais celles-ci peuvent, dans certains contextes, parvenir à fédérer des causes autour d’une mise en cause radicale du système : la forme de domination économique, le modèle de développement, le système technoscientifique, l’imposition de normes culturelles, etc. Les critiques qui remettent en cause toute exploitation de la forêt à des fins commerciales peuvent relever de ce régime. L’objectif de ces critiques radicales portées par des groupes particuliers, constitués autour d’une activité ou d’une forme de vie (des promoteurs d’une écologie radicale, voire anticapitaliste, par exemple) est de faire sauter les verrous de la seule critique procédurale ou technique, ou de la seule dénonciation d’injustice affectant des cibles déterminées. Elles visent ainsi à enclencher un processus de mobilisation générale conduisant au **retrait d’une technologie et du modèle économique** qui la sous-tend, en créant à la fois un rapport de forces durable et une série de précédents – d’actions, de décisions ou de prises de positions exemplaires, réutilisables par d’autres. Ce qui est visé ici est le modèle de société, la forme de développement et le type d’économie politique (*id.*, p. 7).

4.1.2 Cadrer et argumenter

Selon le sociologue (Habermas, 1986, p. 308), ces critiques notamment techniques devraient se résoudre par la « *force du meilleur argument* », celui qui est censé analyser en profondeur et de manière rationnelle le problème et aboutir à la meilleure solution tant sur le plan technique que moral. Son élaboration s’obtient notamment par la **mise en place d’un processus délibératif** à l’issue duquel les protagonistes se mettent d’accord sur la **validité et la rationalité des arguments**. Or, qu’il s’agisse des Assises de la forêt conclues en mars 2022, ou des processus de révision des référentiels PEFC et

¹⁵⁸ Par exemple, une récolte par bande, par plateau, bouquets, coupes rases par parcelles ou groupe de parcelles, etc.

FSC en cours depuis 2021, un consensus autour de la question des coupes rases ne s’est pas dégagé pour l’instant¹⁵⁹. Dans une société qui valorise les approches « rationnelles » des controverses, il est alors tentant de recourir à la seule « **facticité** » **des données dites objectives**. Néanmoins cette approche a souvent pour conséquence d’éluder et finalement de **dépolitiser les causes profondes du conflit** (Jessup, 2010, p. 29, *sq.*). Les points **de désaccords sur les coupes rases peuvent en effet porter sur les faits** et les choix sociotechniques – type de coupe, surfaces concernées, impact sur la biodiversité – **et sur les valeurs** qui les sous-tendent – rapport anthropocentré ou écocentré à la forêt, primauté de l’économie ou de l’environnement, autonomie ou conformité aux normes sociotechniques, rapports de pouvoir entre acteurs de la filière, etc. Ils interrogent également les intérêts en jeu, les rapports de force et des capacités souvent inégales des protagonistes à faire entendre et valoir leurs arguments. Comme entraperçu dans le volet historique (« Question 2. Quelle perspective historique des conflits autour des « coupes rases » (XIXe-2015) en France ? »), l’état de la science sur une pratique comme la coupe rase résulte lui-même d’un rapport de force social entre disciplines mais aussi entre institutions scientifiques, professionnelles et autorités politiques (Deuffic et Candau, 2017). Des sujets complexes, comme celui des coupes rases, supposent d’adapter, voire d’inventer, des dispositifs expérimentaux probatoires spécifiques rendant compte des temps étudiés (10, 20, 50 ans), des échelles spatiales retenues (une parcelle, un massif), des entités écologiques analysées et de leur statut (une espèce rare, un groupe taxonomique, une communauté écologique, protégés par un label ou non) et des domaines scientifiques convoqués (économie, écologie, sciences humaines et sociales). Établir l’existence de tel ou tel fait peut donc se faire selon plusieurs registres qui ont chacun leur propre mode d’accès à la vérité (Bensaude-Vincent et Dorthe, 2022, p. 22). Dès lors, l’administration de la preuve par la **supposée « force des arguments » ne peut être que partielle et limitée** (Pellizzoni, 2001).

Une autre difficulté tient à la façon dont ces arguments sont présentés. Dans les messages destinés aux médias, les protagonistes cherchent avant tout à **cadrer le débat**, c’est-à-dire à « **sélectionner certains aspects d’une réalité perçue et de les rendre plus saillants** dans un support de communication de façon à **promouvoir une définition particulière du problème**, des interprétations causales, une évaluation morale ou des recommandations de traitement » (Entman, 1993, p. 52). Cadrer la question des coupes rases consiste ainsi, pour les acteurs qui pratiquent couramment ce type d’opération, à la décrire comme un acte sylvicole banal inscrit dans le cycle de vie du peuplement et, au contraire, pour ses détracteurs, comme une aberration écologique, paysagère et sociale. Argumenter est une opération plus complexe et risquée dans la mesure où elle suppose d’**apporter la preuve que le problème existe** et qu’il a des impacts écologiques, économiques, éthiques, ou sociaux inacceptables. L’administration de la preuve n’est pas donc plus un exercice purement rhétorique dans la mesure où la **performativité des arguments doit résister à l’épreuve des faits** auprès des protagonistes soucieux de les soumettre à un examen critique approfondi (Chateauraynaud, 2011, p. 253). Argumenter à propos des coupes rases nécessite donc de recourir à des modes de justification empruntant le plus souvent à la science et aux objectivations chiffrées. Là où le cadrage médiatique des débats sur les coupes rases par une pétition signée par des chercheurs peut en imposer vu l’autorité scientifique de ses signataires, l’argumentation scientifique proprement dite reposera le plus souvent sur des publications validées par la communauté des pairs. Cependant, dans les cas de forte incertitude ou de conflits de valeurs, les protagonistes peuvent aussi avoir recours au **registre des émotions, de la morale, ou de l’éthique pour justifier leur position**. Cela arrive notamment quand les actions incriminées heurtent le sens commun (par exemple dans notre cas d’étude, couper des arbres qualifiés de remarquables), quand des normes ou des valeurs sociales profondément ancrées (la préservation des paysages ou de la biodiversité pour les uns, la performance économique pour

¹⁵⁹ À la date de rédaction de cette contribution, c’est-à-dire au 30 octobre 2022.

d'autres) sont bousculées, ou quand ces actes ont une forme d'évidence silencieuse de situations insupportables (« la forêt a disparu ») ou de comportements disqualifiants (par exemple la destruction d'habitats naturels ou de matériel forestier). Dans cette perspective, l'établissement de la preuve n'est donc pas réductible à une négociation d'intérêts ou à un effet d'autorité, ni à la cohérence d'une représentation de ce qui serait juste (Chateauraynaud, 2011, p. 259). Elle est « produite graduellement dans les confrontations répétées entre représentations collectives et perceptions dans le sensible, espace de calcul et instances de jugement, et à l'occasion desquelles les acteurs s'accordent sur les faits » (*ibid.*).

Dans la pratique, Neveu (2015, p. 126) admet cependant que **les opérations de cadrage, de médiatisation et de justification se recouvrent souvent**. Quand il s'agit de cadrer, certains faits peuvent être qualifiés avec emphase, voire exagérés en vue d'attirer l'attention des médias ou des décideurs publics ou au contraire édulcorés afin d'éteindre la polémique aussi vite que possible. Quand vient le temps de l'argumentation, les protagonistes doivent en principe fournir des preuves, d'où le recours à l'expertise scientifique. Mais en l'absence de preuves formelles, les arguments déployés, ne permettent pas toujours de clore la controverse. Ils doivent cependant revêtir un **certain degré de tangibilité et d'inscription dans le réel et le vécu** des différents protagonistes du débat pour devenir opposables et limiter ainsi le recours aux arguments fabriqués ou fallacieux.

4.1.3 Analyser les arguments de manière symétrique

À défaut de trouver le meilleur argument, nous nous sommes tenus autant que possible à une **exploration symétrique des registres argumentatifs mobilisés à propos des coupes rases. L'objectif est d'appréhender les lignes de fracture, leur irréductibilité ou, au contraire, leur éventuelle compatibilité moyennant des compromis**. Vu le nombre et la nature des documents abordant la question des coupes rases (articles de presse, pétitions en ligne, articles dans des revues techniques, ouvrages de vulgarisation, documentaires, interviews d'acteurs, etc.), cette tâche exigerait une collecte, un codage et une analyse des données très approfondis pour évaluer le registre, la profondeur et la « force » des arguments employés. Le temps et les moyens impartis par l'expertise CRREF étant contraints, nous nous sommes concentrés sur deux ouvrages qui proposent une synthèse de ces arguments. Le premier est le livre « Main basse sur nos forêts » de Gaspard d'Allens (2019) et le second la réponse qu'en donne Philippe Riou-Nivert (2021) dans un dossier spécial de la revue Forêt Entreprise et intitulé « Forestiers et société : réflexions face aux critiques ». Outre ces deux sources, notre analyse est complétée par d'autres contributions telles que la thèse d'Elsa Richou sur la filière forêt-bois française confrontée aux défis de l'écologisation (Richou, 2020), le numéro spécial des cahiers scientifiques du PNR Morvan sur les coupes rases (Beck *et al.*, 2021), des articles parus dans diverses revues scientifiques abordant la question du paysage forestier (Luginbühl, 2020 ; Marage, 2020) et des modes d'habiter en forêt (Kirsch *et* Denayer, 2020), les textes et dossiers de presse publiés sur les sites des ONGE (Canopée forêts vivantes, SOS forêts, Réseau des alternatives forestières – RAF, etc.) et des professionnels de la forêt (Fibois, Fransylva, Forestopic, ONF, etc.) Cette diversité de sources nous permet d'avoir un aperçu assez diversifié à défaut d'être exhaustif, des principaux arguments en présence.

Nous verrons aussi qu'il est très difficile de dissocier la question des coupes rases d'autres dimensions de la gestion forestière et plus globalement de la place de la forêt dans les territoires, des modes de gouvernance, des rapports de force entre acteurs, etc. Si les groupes d'intérêts et les professionnels de la filière cherchent à limiter la controverse et endiguer le débat autour du seul sujet de la coupe rase, les entrepreneurs de cause adoptent la stratégie inverse en arrimant cette question particulière des coupes rases à d'autres sujets de débat. Dit autrement, là où les uns souhaiteraient limiter le débat à quelques aspects techniques, en présentant la coupe rase comme une étape